Conseil Municipal

du

05 mai 2023

Tome 1/3 – PV – Débats

Conseil Municipal du 05 mai 2023

TOME 1 Les débats

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MAI 2023 à 16 H 00

Aujourd'hui L'an deux mille vingt trois, le cinq mai, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 28 avril 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal.

Préside la séance : Olivier BIANCHI, Maire

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Conseiller(e)s présent(e)s :

Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Adjoints

Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL, Conseillers municipaux

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :

Jean-Christophe CERVANTES pouvoir à Magali GALLAIS, Odile VIGNAL pouvoir à Yannick VIGIGNOL, Sylviane TARDIEU pouvoir à Pierre MIQUEL, Marion BARRAUD pouvoir à Thomas WEIBEL, Cécile LAPORTE pouvoir à Julien BONY, Catherine PINET-TALLON pouvoir à Jean-Pierre BRENAS

Conseiller(e)s excusé(e)s : /

Arrivée de Jean-Pierre BRENAS avant le vote de la question n°1.
Arrivée de Fatima CHENNOUF-TERRASSE pendant le diaporama de la question n°2.
Arrivées de Fatima BISMIR (fin du pouvoir à Stanislas RENIÉ) et Lucie MIZOULE (fin du pouvoir à Samir EL BAKKALI) avant le vote de la question n°2.
Marianne MAXIMI demande une suspension de séance après le vote de la question n°2, que M. le Maire accorde. Le quorum étant atteint, M. le Maire reprend la séance.
Départs de Diego LANDIVAR (pouvoir à Marianne MAXIMI) et Stanislas RENIÉ (pouvoir à Eric FAIDY) pendant la présentation de la question n°6.
Départ de Cécile AUDET (pouvoir à Jérôme AUSLENDER) avant le vote de la question n°7.
Les élus des groupes Ensemble Citoyens ! - Ville de Clermont-Ferrand et Avenir Républicain quittent la séance après le vote de la question n°46.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 10 mars 2023 8

I. QUESTIONS PROPOSÉES AVEC DÉBAT 8

COMMISSION 1 : Ressources humaines – Finances – Administration générale – Innovation démocratique – Energie – Ville en transition – Relations usagers et transition numérique..... 8

2. Actualisation du bilan des émissions de gaz à effet de serre « Patrimoine et Compétences » de la collectivité 8

COMMISSION 2 : Urbanisme – Aménagement et architecture – Politique foncière – Mobilité durable – Cadre de vie – Espace public – Logement – Habitat – Rénovation urbaine – Tranquillité publique et prévention – Commerce et artisanat – Politique mémorielle – Environnement – Nature en ville.....23

3. Mise à disposition du Centre de Supervision Urbain de la Ville de Clermont-Ferrand en faveur de Clermont Auvergne Métropole..... 23

COMMISSION 4 : Petite enfance – Enfance – Jeunesse – Education – Vie associative – Politique de la ville et centres sociaux – Economie sociale et solidaire – Egalité des droits et lutte contre les discriminations – Accueil des nouvelles populations – Politique sociale – Solidarité – Inclusion – Santé publique41

4. Projet Educatif de la Ville 2022-2025 41

5. Convention de partenariat relative à l'accompagnement des élèves en situation de handicap 56

6. Dénomination du lieu dédié pour les femmes 63

II. ADHESIONS - DESIGNATIONS68

7. Adhésion à l'association Francophonie en Artsakh 68

8. Désignation d'une représentante de la Ville au sein de l'association Francophonie en Artsakh 68

9. Titre de citoyen d'honneur de la Ville de Clermont-Ferrand à Monsieur Alexandre TCHERKASSOV..... 68

III. QUESTIONS PROPOSEES SANS DEBAT.....69

COMMISSION 1 : Ressources humaines – Finances – Administration générale – Innovation démocratique – Energie – Ville en transition – Relations usagers et transition numérique.....69

10. Information du Conseil Municipal sur les décisions prises en matière de marchés publics 69

11. Admissions en non-valeur 69

12. Convention de mise à disposition du progiciel dédié à la fiscalité locale entre Clermont Auvergne Métropole et la commune de Clermont-Ferrand 69

13. Décision Modificative Technique n°1 70

14. Actualisation des autorisations de programme..... 70

15. Demandes de garanties d'emprunt..... 70

16. Adhésion à l'association « Sites et monuments » 70

17. Mise à disposition par la Ville de Clermont-Ferrand auprès du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) du directeur de la Construction et de la Gestion responsables du patrimoine et du responsable du service Gestion Patrimoniale et Maîtrise des Energies 70

18. Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail (FSSSCT) de la Ville de Clermont-Ferrand : composition du collège des représentants du personnel 70

19. Recrutement et fixation de la rémunération d'intervenants-conférenciers vacataires dans le cadre des conférences-débats 70

20. Information au Conseil Municipal – mandats spéciaux pour les déplacements à l'étranger 71

COMMISSION 2 : Urbanisme – Aménagement et architecture – Politique foncière – Mobilité durable – Cadre de vie – Espace public – Logement – Habitat – Rénovation urbaine – Tranquillité publique et prévention – Commerce et artisanat – Politique mémorielle – Environnement – Nature en ville.....71

21. Avenant n°2 au mandat d'études et de travaux d'aménagement confiée à la SPL pour la régénération urbaine du quartier Saint-Jean 71

22. Avis sur la désaffectation d'un chemin piétonnier entre la rue Pierre Besset et la rue du Clos Notre Dame 72

23. Vente commune de Clermont-Ferrand des parcelles LO592-LO594-LO595 72

24. Approbation de la procédure de mise en concordance du cahier des charges de la ZI du Brézet avec le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Ville de Clermont-Ferrand 72

25. Déclassement et cession d'une emprise du domaine public – rue du Torpilleur Sirocco à Clermont-Ferrand 72

26. Cession de la parcelle BC452 sise 5, rue Rabelais à Clermont-Ferrand 73

27. Plan de déploiement de la vidéoprotection 2023 : installation de 4 nouvelles caméras 73

28. Soutien à la Vie Associative – Subventions de fonctionnement à une association d'anciens combattants 73

29. Subvention de soutien à la convention de partenariat avec l'union nationale de l'apiculture française UNAF 73

COMMISSION 3 : Relations internationales – Vie universitaire et étudiante – Sport – Attractivité - Culture74

30. Soutien à la vie étudiante et universitaire 74

31. Subvention exceptionnelle à Clermont Auvergne INP 74

32. Bourses aux athlètes de haut niveau 74

33. Subventions exceptionnelles à des associations sportives 75

34. Subventions d'équipement à des associations sportives 75

35. Subventions de fonctionnement à des associations sportives 75

36. Subventions exceptionnelles aux projets internationaux 75

37. Attribution de subventions exceptionnelles à des associations culturelles..... 75

38. Convention de prestations de Clermont Auvergne Tourisme pour la valorisation patrimoniale au titre de l'année 2023 75

COMMISSION 4 : Petite enfance – Enfance – Jeunesse – Education – Vie associative – Politique de la ville et centres sociaux – Economie sociale et solidaire – Egalité des droits et lutte contre les discriminations – Accueil des nouvelles populations – Politique sociale – Solidarité – Inclusion – Santé publique75

39. Subventions exceptionnelles Ville Apprenante UNESCO..... 75

40. Subvention à l'association Concordia..... 76

41. Soutien à la Vie Associative – Subvention sur Projet..... 76

42. Soutien à la Vie Associative – Subventions de Fonctionnement 76

43. Contrat de Ville 2023 – Programmation complémentaire 76

44. Convention d'objectifs et de moyens avec l'association Jeunesse et Horizons et subvention..... 76

45. Adhésion de la Ville de Clermont-Ferrand à l'association Internationale des Villes Educatrices 76

46. Subvention de fonctionnement à une association travaillant dans le domaine social..... 76

IV. QUESTIONS DIVERSES.....80

V. VOEUX.....80

48. Vœu de soutien aux propositions du réseau des Missions Locales relatives à « France Travail » présenté par les groupes des élus socialistes et apparentés, communistes et citoyens, Génération.s, Europe Ecologie Les Verts..... 80

49. Vœu : appel au gouvernement de ne pas appliquer la loi sur le recul de l'âge de départ à la retraite et l'augmentation de la durée de cotisation présenté par les groupes Communistes et Citoyen, Socialiste et Apparentés, Génération.s, Clermont en Commun-France Insoumise, Europe Ecologie Les Verts 82

50. Vœu de soutien aux étudiants et au personnel de l'Ecole d'Architecture de Clermont-Ferrand déposé par les groupes EELV, Génération.s,, Socialiste et Apparentés, Communistes et Citoyen, Clermont en Commun-France Insoumise 83

51. Vœu pour la garantie d'accès aux soins dans tous les territoires déposé par les groupes Clermont en Commun-France Insoumise, Génération.s, Communistes et Citoyen, Socialiste et Apparentés, Europe Ecologie Les Verts 84

52. Vœu pour le blocage des prix de l'énergie et la création d'un service public de l'énergie déposé par les groupes Clermont en Commun-France Insoumise, Génération.s, Communistes et Citoyen, Socialiste et Apparentés 85

VI. HUIS CLOS86

47. Remise gracieuse des pénalités de retard assorties aux prélèvements en matière d'urbanisme..... 86

M. le Maire :

Nous allons commencer le Conseil Municipal. Je vais faire l'appel.

Monsieur BIANCHI, présent.
Madame DULAC, présente.
Monsieur BONNET, présent.
Madame CANALES, présente.
Monsieur CINEUX, présent.
Madame LAVEST, présente.
Monsieur BERNARD, présent.
Madame AUDET, présente.
Monsieur AUSLENDER, présent.
Monsieur DUBREUIL, présent.
Madame BERNARD, présente.
Monsieur MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, présent.
Madame GALLAIS, présente.
Monsieur CERVANTES a donné pouvoir à Madame GALLAIS.
Madame TARDIEU a donné pouvoir à Monsieur MIQUEL. Je sais qu'elle s'est cassé le poignet donc je lui transmets publiquement mes amitiés.
Monsieur MIQUEL est là.
Madame MIZOULE a un peu de retard et a donné pouvoir jusqu'à son arrivée à Monsieur EL BAKKALI.
Monsieur EL BAKKALI est là.
Madame LAFAYE est là.
Monsieur SABATIER est là.
Madame AUBOIS est là.
Monsieur PILAUD est là.
Madame KHATCHADOURIAN est là.
Monsieur ADENOT est présent.
Madame BRIAT est présente.
Monsieur PEYRE est présent.
Madame EL HAFIDHI est présente.
Monsieur MULLER est présent.
Madame FERREIRA DE SOUSA est présente.
Monsieur GODARD est présent.
Madame JOSEPH est présente.
Monsieur BERTUCAT est présent.
Monsieur CHABRILLAT, je l'ai croisé puisqu'on est entrés ensemble. Il n'est pas encore assis mais il est présent.
Madame VIGNAL a donné pouvoir à Monsieur VIGIGNOL.
Madame STANISLAS est présente.
Monsieur WEIBEL est présent.
Madame BARRAUD a donné pouvoir à Monsieur WEIBEL.
Monsieur BLONDEAU est là.
Madame BISMIR a un peu de retard mais elle a donné pouvoir jusqu'à son arrivée à Monsieur RENIÉ.
Monsieur RENIÉ est là.
Monsieur FAIDY est présent.
Madame JALICON est présente.
Monsieur BONY est présent.
Madame LAPORTE a donné pouvoir à Monsieur BONY.
Madame BASTIEN est présente.
Monsieur BRENAS, il va arriver.

Madame PINET-TALLON a un peu de retard, elle a donné son pouvoir à Monsieur BRENAS. Madame CHENNOUF-TERRASSE, elle arrive.
Monsieur COSKUN est présent.
Madame MAXIMI est présente.
Monsieur LANDIVAR est présent.
Madame BEN SADOK est présente.
Monsieur VIGIGNOL aussi.
Madame BRUANT est présente.
Et Monsieur SOULIGNAC est présent.

Nous avons donc le quorum et nous pouvons commencer.

D'abord vous connaissez mon goût prononcé pour les informations du type Point de Vue Images du Monde, ça pourrait être en conformité avec l'actualité de samedi, et donc n'y voyez pas de malice mais Monsieur COSKUN remplace Madame MAXIMI comme Président du groupe Clermont en commun - France Insoumise. Je donne l'information au Conseil. C'était notre petit moment Point de Vue Images du monde.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 10 mars 2023

M. le Maire :

Nous en venons à l'approbation du procès-verbal du Conseil du 10 mars.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il est conforme à nos débats. Je vous remercie.

I. QUESTIONS PROPOSÉES AVEC DÉBAT

COMMISSION 1 : Ressources humaines – Finances – Administration générale – Innovation démocratique – Energie – Ville en transition – Relations usagers et transition numérique

2. Actualisation du bilan des émissions de gaz à effet de serre « Patrimoine et Compétences » de la collectivité

M. le Maire :

Je donne immédiatement la parole à Anne-Laure STANISLAS pour le premier rapport avec débat qui est l'actualisation du bilan des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité.

Les commentaires suivants se rapportent à la projection simultanée d'un diaporama.

Mme STANISLAS :

Merci beaucoup. Bonjour à toutes et à tous.

Nous allons aborder ensemble l'actualisation du bilan des émissions de gaz à effet de serre de la Ville de Clermont-Ferrand, périmètre « Patrimoine et Compétences » à partir des données de l'année 2021.

Je le rappelle, le bilan des émissions de gaz à effet de serre, le BEGES pour les intimes, est une obligation réglementaire depuis la loi dite Grenelle 2 qui nous demande tous les 3 ans de calculer sur une année civile les émissions que la Ville de Clermont-Ferrand produit non pas sur son territoire mais en tant que collectivité, c'est-à-dire au titre de son patrimoine et des services qu'elle procure.

Nous en sommes à notre 4ème bilan des émissions de gaz à effet de serre. Dans les changements, c'est qu'au fur et à mesure des années la collecte des données est plus complète, on va dire. Depuis toujours la Ville de Clermont a décidé, quand elle présente son bilan des émissions de gaz à effet de serre, de présenter à la fois les émissions directes, celles qu'elle produit elle-même, celles qui sont liées à l'énergie mais également ce qu'on appelle le scope 3, le troisième périmètre, également les émissions indirectes liées à tout ce qui va concerner les achats et l'amortissement de nos achats.

Ce bilan, il est présenté à la fois par postes d'émissions, puisqu'il y a une certaine nomenclature, réglementaire et par thématiques, mais je vais y revenir.

Ce bilan, ce n'est pas juste un bilan, ça fait partie intégrante du BEGES, un plan d'actions avec des actions pour bien entendu réduire nos émissions de gaz à effet de serre.

Vous voyez donc ici les émissions de gaz à effet de serre par poste au titre de la réglementation et donc ce que nous émettons au niveau de la Ville de Clermont-Ferrand.

En 2021, la Ville de Clermont-Ferrand a émis 17 000 tCO_2e. C'est deux fois plus qu'un aller-retour du Paris Saint-Germain pour un match Paris-Rennes en avion, mais c'est deux fois moins que les 24 Heures du Mans par exemple. A titre indicatif. Et Madame LAFAYE sur le volet footballistique… voilà…

Mais ce qui va nous intéresser, nous, en tant que collectivité, en tant que Ville, c'est aussi de savoir… là, sur le graphique que vous avez là, ce que vous pouvez observer, c'est que certes nous avons 5% d'émissions de moins qu'en 2018, mais si vous regardez la première colonne, celle qui est tout à gauche, en jaune, c'est les émissions de 2015, du bilan carbone de 2015, alors oui, elles sont en augmentation, j'avais déjà eu l'occasion de vous en parler lors de la précédente présentation du bilan des émissions de gaz à effet de serre, je vous le disais, les données, elles sont plus faciles à collecter, c'est-à-dire qu'au fur et à mesure de nos bilans des émissions de gaz à effet de serre, l'année où on présente nos résultats est plus proche de l'année qui vient de passer, donc là on est sur des données 2021. Et en fait surtout au fur et à mesure de nos bilans d'émissions de gaz à effet de serre, le nombre de choses qu'on évalue est plus important que précédemment.

Alors en termes de compétences pour la Ville de Clermont-Ferrand, qu'est-ce que ça veut dire 17 000 tCO2e ? C'est 6 700 tCO2e pour l'enfance et l'éducation. Ce qui est bien entendu logique puisque l'éducation, l'enfance, c'est la compétence qui comprend à la fois le plus d'agents, le plus de bâtiments, également la cantine et tous les services qu'elle procure. Donc c'est 40% de nos émissions de gaz à effet de serre mais pour autant ça n'en fait pas un mauvais élève. Je me tourne tout de suite vers Cécile AUDET puisqu'on voit qu'on a des marges de progrès qui ont été faites dans ces dernières années.

La deuxième grande compétence Ville qui est émettrice de tCO2e, c'est les sports et les loisirs. N'y voyez pas offense, Madame la première adjointe, quand j'ai cité des exemples sportifs pour nos émissions de gaz à effet de serre mais c'est également, bien entendu, un de nos domaines où nous fournissons énormément de services et où nous avons énormément de patrimoine.

Et enfin l'administration générale, donc 19% de nos émissions de gaz à effet de serre, puis les services aux citoyens et culture/tourisme qui sont les 5 grands domaines, on va dire, émetteurs de gaz à effet de serre.

Si ensuite on regroupe ces émissions de gaz à effet de serre par thématique, vous allez voir sur le graphique qui vous est présenté là que 50% de nos émissions de gaz à effet de serre, c'est de la gestion patrimoniale. C'est clairement du bâtiment, de l'énergie. Je ne serai pas très longue sur le volet énergie puisque Monsieur CHABRILLAT, adjoint en charge de l'énergie, poursuivra et étayera cette présentation du bilan des émissions de gaz à effet de serre par une présentation des effets du plan de sobriété que nous avons mis en place cette année. Sachez quand même, pour mémoire : 50% de nos émissions de gaz à effet de serre, c'est de la gestion patrimoniale. La gestion du patrimoine de la Ville.

31% des émissions de gaz à effet de serre, ce sont les achats. Les achats et notamment les denrées alimentaires. Vous allez voir, c'est le premier poste dans ces achats.

Et enfin, 19% des émissions de gaz à effet de serre sont liées à la mobilité et notamment, nous allons le voir, à la mobilité de nos agents, des agents du service public de la Ville.

Alors quelques chiffres clés sur le côté gestion patrimoniale. Comme je vous le disais, 50% des émissions de gaz à effet de serre de la Ville. On dénombre 194 infrastructures compétence de la Ville, donc près de 350 000 m^2 quand même et 65% des consommations aujourd'hui énergétiques sont des émissions avec du gaz. Ce qu'on constate par rapport aux précédents bilans d'émissions de gaz à effet de serre, c'est qu'on connaît mieux nos données énergétiques, qu'on a fait baisser la part des consommations de gaz et de fioul, et aussi, je ne sais pas si vous vous en souvenez, mais on avait eu sur le précédent bilan des émissions de gaz à effet de serre un pic lié à une fuite de gaz frigorigène sur la Halle gourmande de Saint-Pierre, et aujourd'hui on constate que ce sont des choses qui ont été bien gérées.

Donc, comme je vous le disais, le bilan des émissions de gaz à effet de serre, c'est à la fois un moment de transparence où on explique l'état de l'art, l'état des choses, et puis les actions. Alors les actions qu'on met en place dans le cadre de notre plan de transition, c'est notamment la mise en œuvre du décret tertiaire avec des objectifs de baisse des consommations de nos bâtiments de 10% en 2024 et de 40% en 2030 de nos consommations par rapport à 2018, ce qui nous permet de gagner des tCO2e à la fois en 2024 et avec une projection également en 2030. Nous avons également comme actions bien entendu la suppression de nos chaudières fioul avec le remplacement avec des projets d'alternatives bois et biomasse pour réduire nos émissions directes et améliorer le mix énergétique des bâtiments via le raccordement au réseau de chaleur urbain et la production de photovoltaïque sur notre patrimoine.

Sur la question des achats, je vous le disais, les achats, c'est quand même le deuxième poste : 31% des émissions de la Ville, soit 5,5 tCO2e. Des grandes nouveautés de ce bilan d'émissions de gaz à effet de serre par rapport au précédent, c'est que, comme je vous le disais, toutes les lignes budgétaires sont prises en compte alors que précédemment, mais j'ai oublié de vous le dire dans un souci méthodologique, mais en fait ce n'est pas la Ville de Clermont-Ferrand qui décide qu'1 kg de beurre ça pèse tant de tCO2e. Pour ça, on utilise la nomenclature de l'ADEME. On se base bien entendu sur les ratios qui sont faits par l'Agence de la Transition. Donc les achats, ils sont en hausse par rapport à notre précédent bilan des émissions de gaz à effet de serre mais notamment parce qu'on a eu beaucoup plus de ratios monétaires, c'est-à-dire des achats qu'auparavant nous ne pouvions pas prendre en compte parce qu'ils n'avaient pas de tCO2e à mettre en face. Donc on augmente de 56% les émissions mais on élargit le périmètre, et ce qu'on constate, c'est que la baisse de la part de viande et l'augmentation de la part de fruits et légumes dans les assiettes, avec notamment le passage d'un repas végétarien par mois à deux repas végétariens par semaine, ça produit une baisse de 11% des émissions de la Ville de Clermont-Ferrand sur une année. Ce n'est pas rien quand même ce passage à un deuxième repas végétarien. C'est une question de santé, nous l'avions dit, mais ça se traduit en impact sur notre bilan des émissions de gaz à effet de serre.

Et puis un deuxième projet qui concerne vraiment toute notre politique d'achats, c'était la question, et Marion CANALES a eu l'occasion de nous le présenter récemment, du SPASER, donc de vraiment mettre en place un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsable. Donc il y a bien entendu dans le SPASER le volet social qui est très important mais le volet écologique l'est également avec des projections de baisse de 2% entre 2021 et 2024, et 5% en 2030 de l'arrêt de nos émissions de CO_2 via ce SPASER.

Troisième volet, et non des moindres, c'est le quotidien de nos agents, de nos agentes, c'est la question de nos déplacements. Donc aujourd'hui, ce qu'on constate, c'est que le déplacement des agents, c'est 19% des émissions… enfin des agents, des élus. Pardon. La mobilité en général, y compris le déplacement des agents qui est la plus grosse part mais pas uniquement, c'est 19% des émissions de gaz à effet de serre de la Ville. Parmi ceux-ci, ce qu'on constate là encore entre 2021 et 2018, c'est vraiment l'amélioration de la qualité de la donnée avec plus d'agents qui ont répondu à notre enquête mobilité. Là, on est à 22% des agents qui ont répondu à notre enquête mobilité, ce qui nous permet aussi de mieux qualifier, de faire des plans de mobilité dont on a déjà pu parler avec Frédéric PILAUD qui soient plus adaptés à la réalité que vivent nos agentes sur le terrain, et nos agents. Donc 88% des émissions liées aux déplacements domicile-travail, qui sont bien entendu liées à l'usage de la voiture individuelle, et on le sait, c'est là-dessus qu'il faut que nous agissions de manière collective, et ce qu'on constate c'est une baisse assez importante de nos émissions liées aux déplacements. Lors de notre précédente présentation du bilan des émissions de gaz à effet de serre, on avait parlé du télétravail. Eh bien effectivement le télétravail, qui maintenant est mis en œuvre au sein de la collectivité, ça a une part importante dans le fait qu'on puisse baisser nos émissions liées aux déplacements. Donc voilà, on a des objectifs pour 2024 de réduction de 20% de la part modale « voiture » par rapport à 2018 et 40% en 2030. Egalement la question de la distance parcourue est aussi importante, et ça, ça concerne aussi toutes les réunions qu'on peut mettre en place quand il n'est pas nécessaire de se déplacer et qu'on peut utiliser la visioconférence notamment, nous le faisons.

Une des grandes nouveautés, et là j'attire toute votre attention, c'est la première fois qu'on fait ça, c'est la question de la séquestration carbone. Parce qu'on parle bien entendu de tout ce que l'on produit, mais sachez aussi qu'on séquestre du carbone, toutes et tous, nous sommes, je pense, aujourd'hui très sensibilisés à question de la place de l'arbre en ville, et on sait que les arbres d'alignement… donc là, encore une fois, sur la séquestration, on parle du patrimoine Ville. On ne parle pas des arbres qui sont dans les jardins des habitants, on parle uniquement des arbres d'alignement qui permettent de représenter nos 700 tCO2e de séquestration carbone par an, soit près de 4% des émissions de la Ville. Bien entendu les efforts sont à poursuivre dans cette dimension de séquestration carbone. Mais voilà, ça nous paraissait important. On ne vient pas déduire ces 700 tCO2e de notre bilan, mais par contre on peut les mettre au moins à notre crédit sachant que c'est très important d'avoir cette évaluation-là. Tout à l'heure, je pense que Monsieur CHABRILLAT nous parlera des tonnes de CO_2 qui sont évitées également. Là, on est sur les tonnes de CO_2 qui sont séquestrées.

Tout ça, c'est bien entendu en cohérence avec nos objectifs locaux. Je vous ai parlé tout à l'heure du schéma… je n'en ai pas parlé d'ailleurs, mais je vous disais qu'on a notre schéma de transition énergétique et écologique qui s'applique à l'ensemble de notre territoire. Dans le cadre de ce schéma de transition énergétique et écologique, nous avons fixé des objectifs de réduction de CO_2 pour la Ville de Clermont-Ferrand et pour tout le territoire de la Métropole. Certes la Ville de Clermont à l'échelle du territoire, c'est très peu, c'est 1% des émissions de gaz à effet de serre de la Métropole, mais nous avons un véritable devoir d'entrainement, d'exemplarité et de mise en œuvre de notre stratégie bas carbone, nous avons également des objectifs internationaux avec les accords de Paris ou la stratégie nationale bas carbone. Donc pour viser ces émissions et contribuer à la neutralité carbone, puisqu'on ne peut pas parler de neutralité carbone à l'échelle d'un seul acteur, quelle que soit sa taille, c'est bien un combat collectif et territorial que nous devons mener.

D'ailleurs j'en profite pour rappeler que nous avons présenté en fin d'année dernière le premier exercice de budget carbone. 2023, c'est la première année où nous mettons en place ce budget carbone avec un véritable travail avec les agents, avec les élus et avec les usagers. Voilà quelque chose qui nous mobilise fortement au niveau de la Ville de Clermont-Ferrand. Et ce budget carbone, je le rappelle, on le travaille également avec certains acteurs du secteur culturel puisque la question de la transition, de la sobriété, ça fait aussi partie du projet plus global de Clermont capitale européenne de la culture. Pour les améliorations que nous attendrons pour l'exercice 2024, ce sera bien entendu d'avoir une meilleure information sur les ratios monétaires. Ce qu'on espère, c'est que les années passant, les ratios monétaires soient de plus en plus précis et nous permettent de nous approcher vraiment au plus près des réalités physiques des émissions de gaz à effet de serre, améliorer la connaissance des données relatives aux déplacements professionnels et au fret, et puis la participation des agents à nos enquêtes Mobilités, et enfin, comme je vous le disais aussi, un peu mieux savoir cerner la question de la séquestration carbone puisque cette année c'était notre premier exercice en la matière et nous espérons pouvoir l'améliorer pour les années à venir.

J'ai fait en sorte de ne pas être trop longue, néanmoins je suis bien entendu disponible pour répondre à vos questions. Et je vais laisser tout de suite la parole à Rémi CHABRILLAT pour qu'il présente un volet un peu plus axé énergie et les résultats du plan de sobriété que nous avons mis en œuvre.

M. CHABRILLAT :

Merci, Madame STANISLAS. Monsieur le Maire, mes chers collègues.

On a souhaité, d'abord parce qu'il y avait vraiment une cohérence et vous le verrez sur les chiffres au final, dire ce que pouvait être l'impact de nos actions en matière d'énergie sur le bilan des émissions de gaz à effet de serre. Mais aussi parce qu'on a eu, dans les semaines passées, les premiers résultats du plan de sobriété qui a été mis en place cet automne, que ces résultats sont encourageants que ça nous paraissait important de pouvoir à la fois les porter à la connaissance de cette assemblée mais aussi les faire connaître et remercier les agents de la collectivité grâce auxquels un certain nombre de choses ont été possibles, les usagers qui ont accepté de jouer le jeu, les Clermontois qui ont accepté de se mobiliser. D'abord parce que c'est juste et logique, et ensuite parce que l'enjeu est évidemment que l'on poursuive, que l'on continue, que l'on amplifie éventuellement certains de ces efforts et certaines de ces actions, et pour ça c'est important que l'on explique à quoi ça sert et ce que ça permet d'atteindre.

Très rapidement, si vous vous en souvenez, le plan de sobriété, il portait sur deux gros blocs. Il y avait un bloc qui était un bloc éclairage public et un bloc qui était les bâtiments municipaux. Et là, pour le coup, on parle notamment d'éclairage, de consommation d'électricité, de consommation de chauffage. Concernant l'éclairage public, ce qui a été mis en place, c'est une extinction… ça a été mis en place la nuit du 29 au 30 octobre. Extinction de minuit à 6 heures sur, en gros, 60% du parc clermontois. Vous avez là une carte qui montre en gros… le bleu, c'est ce qui reste allumé. C'est un centre-ville prolongé jusqu'à la gare grosso modo, plus le long de la ligne de tram. Ça représente quand même 40% de nos points lumineux. Il y en a évidemment moins dans des zones plus diffuses. Et on a été amenés, à la demande à un moment donné de la police municipale, de rallumer Croix-Neyrat. Et puis on a re-éteint et tout s'est bien passé. A la demande des agents de rallumer la Gauthière dans le contexte qu'on connait tous depuis le mois de février. Ce qu'il faut donner, en termes de résultats très simplement, c'est que sachant, souvenons-nous, que la Ville a baissé déjà, a diminué par deux en gros, l'intensité énergétique en milieu de nuit. On avait déjà une action assez significative, moyennant quoi le fait d'éteindre complètement sur 60% du parc nous amène à 18% de baisse de la consommation d'électricité supplémentaire. Pour en moyenne, d'autres communes de la Métro qui se sont mis à éteindre, qui elles n'abaissaient pas préalablement, en gros sur l'ensemble de la Métro, on a eu un gain qui est de l'ordre de 26%.

Tout ça, ça représente, juste pour la Ville, 18% de baisse de nos consommations d'électricité, c'est 100 000 € d'économie. Ces chiffres-là, on les a regardés sur quatre mois. On fera un bilan plus complet en fin d'année, mais ça nous paraissait important maintenant de vous raconter ça pour les raisons que j'évoquais tout à l'heure. Donc sur quatre mois, on a baissé de 18%, c'est 100 000 € d'économie pour le budget métropolitain puisque vous savez que c'est une compétence transférée. C'est important, la question peut se poser, elle a été posée, il y a une statistique de la police nationale avec laquelle mon collègue Jérôme GODARD échange régulièrement, il n'y a pas d'incidence sur les faits de délinquance sur la voie publique. Ce qui correspond par ailleurs à ce que constataient les communes. Il y avait déjà 9 communes de la Métro qui éteignaient depuis 10 ans. C'est un constat qui est bien connu. Les cambriolages, ils se font plutôt dans la journée. Et les cambrioleurs, quand ils se promènent avec une petite lumière pour y voir clair dans la nuit, on les repère plus facilement pour faire très, très, très caricatural. Ça, ça concernait l'éclairage public.

Pour les compétences spécifiquement pour le coup… ah oui ! J'oubliais ! Si on a pu faire ça, c'est aussi parce que depuis 2013, on avait un système de télégestion extrêmement efficace qui avait été mis en place et qui permettait de faire l'abaissement. On a pu faire des choses parce qu'on en avait déjà faites. Il y a vraiment cet effet-là qui joue. Ça vaut aussi pour les bâtiments municipaux. Ce qu'on a mis en place à compter du 1er octobre, c'est une réduction de la durée de chauffe. On a été aidé par la météo mais j'y reviendrai dans un instant, on a allumé le plus tard possible et on a essayé d'éteindre le plus tôt possible ces dernières semaines. Une réduction de la durée journalière de chauffe. En gros, on allume un peu plus tard, on éteint un peu plus tôt. Une réduction surtout des températures de consignes. On est passé à 19°C alors qu'on était à 20°C dans les écoles et les bureaux. On est passé à 14°C alors qu'on était à16°C dans les gymnases, hors salles de gymnastique douce, danse, yoga, etc. On est resté à 21°C dans les locaux Petite enfance. La Maison des Sports a été fermée 10 jours en fin d'année. Enfin il y a eu des actions de sensibilisation qui ont été mises en place dans les écoles. Tout ça, là encore, ça a été possible parce que depuis des années on investit sur de la télégestion et que 70% de nos bâtiments, plus exactement les bâtiments correspondant à 70% de nos conso aujourd'hui sont télégérés. C'est-à-dire qu'on mesure la température à distance, on baisse, on monte à distance.

Et le bilan… Alors pardon pour la petite taille, mais le premier petit tableau, il explique l'effet, le corrigé des variations saisonnières. En fait, les mois, toutes ces mesures-là, c'est d'octobre… du 1er octobre au 31 janvier, et le début d'hiver a été doux. L'hiver globalement a été doux. Mais quand bien même n'aurait-on rien fait, en gros les consommations auraient baissé. C'est un calcul classique qui s'appelle les degrés jour unifiés. Nos consommations auraient baissé de 26,8%. Le fait est qu'elles ont baissé de 44% en consommation de gaz sur la dizaine de bâtiments représentant 40% de nos conso. 42% de nos conso. Elle a baissé de 34% sur le chauffage urbain, de 28,3% sur le fioul. Donc le chiffre qui est important, c'est le chiffre corrigé des variations saisonnières, c'est -17,5% pour le gaz, - 7,5% pour le chauffage urbain, - 1,5% pour le fioul. Pour l'électricité, là pour le coup, on n'a pratiquement pas de chauffage électrique ou très peu, on a baissé de 19% nos consommations d'électricité. Un tout petit focus sur deux-trois bâtiments. Sur la Maison des Sports, où là il y a un léger biais, on a carrément une baisse de consommation électrique qui est dû aussi au fait qu'on a changé les systèmes d'éclairage et heureusement. Mais sur le gaz, Maison des Sports ou Maison de la culture, on n'a pas changé les systèmes. Par contre, nos équipes ont travaillé finement sur la régulation chauffage et la régulation de la ventilation. C'est un sujet extrêmement important. Quand on ventile mal, on a de la vapeur d'eau, et quand on a de la vapeur d'eau, on chauffe de ouf. Donc bien ventiler, ça permet de moins chauffer.

Au bout de tout ça, si on résume très fort : éclairage public -18%. Ça correspond, l'électricité étant légèrement émettrice en CO_2 quand même à cause de la pointe assurée par les ponts thermiques, etc., je le dis pour Anne-Laure STANISLAS, à 22 tonnes de CO_2 économisées. Sur l'électricité dans nos bâtiments publics, -19%, c'est 37 tonnes économisées. Là où ça devient plus significatif, si on ne prend que nos 40% de bâtiments, et si on ne prend que le corrigé des variations saisonnières, donc 17,5, on vient de gagner 173 tonnes d'émissions de CO_2. En fait, avec la douceur de l'hiver, ça a été plus que ça.

Un élément qui nous intéresse tous, je parle notamment en présence de l'adjointe aux Finances, c'est qu'on espère du coup pouvoir tenir un budget initial dont on savait qu'il allait être compliqué à tenir en termes énergétiques, qui est quand même de 7 325 000. Je rappelle que l'an dernier, il était de 4,2 millions. En gros, ça augmente moins plus. On limite les dégâts, mais on les limite quand même de manière assez significative. Alors je le redis, c'était important, je pense, pour nous tous aujourd'hui de dire merci aux agents, aux usagers et aux Clermontois, et de leur dire, excusez mon côté années 70 mais je suis né en 57, ce n'est qu'un début, continuons le combat. Fin des années 60 plutôt. Donc il va falloir continuer ces efforts de sobriété sur les usages mais aussi notre patrimoine, et nos collègues y travaillent, notamment avec les équipes de la vie associative. Continuons aussi, rappelons-le… Une politique énergétique en gros, c'est de la sobriété, de l'efficacité et du changement d'énergie, des énergies renouvelables. Donc sobriété, on vient d'en parler. Continuons sur l'efficacité. Continuons à mettre en œuvre notre programme de rénovation énergétique. Construisons des bâtiments neufs performants, ce que nous faisons. De l'entretien, maintenance très orientée énergie tout le temps. Et sur les énergies renouvelables, donc le développement des chaufferies bois, le raccordement au réseau de chaleur, etc.

Pour terminer par une chose qui est extrêmement importante. Ce que vous voyez ici, c'est en bleu la répartition de nos consommations énergétiques en 2022, et en vert ce que ça devrait être en 2025 en intégrant l'effet sobriété. On a un effet sobriété en plus où on n'a pas été trop ambitieux, on a dit 15%. On va peut-être arriver à faire mieux. Un effet sobriété. L'isolation… donc la rénovation énergétique, sous la houlette de mon éminent camarade Christophe BERTUCAT, de 14 bâtiments… ça, c'est uniquement ce qui est aujourd'hui programmé, et le raccordement prévu de nouveaux bâtiments au réseau de chaleur, tout ça va nous amener, c'est ce qui est vraiment important… Je ne sais plus si j'ai un petit point lumineux. Ça marche là-haut mais ça ne marche pas dessus. Bon, pas grave. La consommation de gaz devrait passer de 19 000 MWh à 12 000 MWh, la consommation de fioul de 2 400 à pratiquement rien. Tout ça, rappelons-nous le chiffre de tout à l'heure de 17 000 tonnes, nos émissions globales de gaz à effet de serre, rien que la baisse de la consommation de gaz et de fioul, c'est 2 200 tCO2e que nous devrions pouvoir gagner uniquement sur l'énergie à horizon 3 ans. Ça nous semblait mériter et justifier ce focus sur l'aspect énergétique dans la présentation du BEGES.

Merci.

M. le Maire :

Merci à tous les deux pour cette présentation.

J'ai des demandes de parole. Je ne sais pas, je n'ai pas encore l'ordre, mais je vois… Monsieur BONY, allez-y.

M. BONY :

Oui, Monsieur le Maire. Bonjour. Chers collègues.

Moi, je voudrais d'abord faire, si je peux me permettre, une remarque sur la forme parce que nous venons d'avoir la présentation du bilan des émissions de gaz à effet de serre, et conjointement le rapport des résultats du Plan de Sobriété Energétique. Enfin j'attire quand même votre attention sur le fait que ce rapport n'a pas été présenté en commission. Donc sur la forme, je trouve ça quand même assez limite. Vous nous aviez habitué aux rapports remis le jour même de la commission, c'était déjà limite, mais là maintenant nous avons des rapports présentés en Conseil, mis à l'ordre du jour du Conseil sans même que nous en ayons eu un exemplaire entre les mains ou qui nous soit présenté en commission. Donc permettez-moi quand même de le souligner parce que je trouve d'un point de vue démocratique cette pratique assez limite.

Alors je comprends que ce rapport soit lié, ça n'empêche pas qu'il aurait pu être présenté aux membres de la commission.

Pour revenir, du coup, je ne pourrai pas commenter ce que nous a présenté Monsieur CHABRILLAT, c'était fort intéressant, mais je me contenterai de revenir sur le rapport qui a fait l'objet d'une présentation en commission et qui nous a été remis, qui nous permet donc de pouvoir porter un regard.

Donc sur le rapport qui a été présenté par Madame STANISLAS, j'ai bien entendu le satisfecit de la municipalité avec cette baisse de 5% des émissions de gaz à effet de serre mais je voudrais quand même rappeler, parce que la tendance sur le long terme est importante, que sur l'exercice précédent, le bilan était une hausse de 14%. Sur la durée, le compte n'y est pas d'autant qu'en 2021, vous n'en avez pas beaucoup parlé Madame STANISLAS, la municipalité a adopté un plan de transition avec des objectifs chiffrés à l'échéance 2024 et 2030. Donc là, je n'ai pas vu le rapport avec les objectifs de 2024. Je vois que vous vous projetez uniquement à 2030 voire 2050, c'est bien, mais vous aviez pris des engagements d'objectifs pour 2024. Pour rappel, vous vous étiez engagés à baisser nos émissions de gaz à effet de serre de 14% pour atterrir et en tout cas ne pas dépasser les 15 642 tCO2e. Pour l'année 2021, les émissions de gaz à effet de serre de la Ville ont été estimées, vous l'avez dit, à un petit peu plus de 17 000 tCO2e, ce qui me laisse dire qu'à mi-parcours nous n'avons réalisé que 35% de l'objectif programmé pour 2024. Nous sommes donc en retard et il ne reste plus qu'un an pour tenter de corriger le tir.

Il faudrait aussi rappeler finalement l'esprit de ce bilan des émissions de gaz à effet de serre qui a été mis en place par le Grenelle de l'Environnement. Il a été rendu obligatoire pour les collectivités de plus 50 000 habitants pour en faire finalement un outil de pilotage afin de maîtriser l'impact des politiques publiques et du patrimoine de la collectivité en matière d'émissions de gaz à effet de serre. Ce rapport porte sur les données de 2021, ce qui veut dire qu'il s'est déjà passé deux ans depuis la photographie et qu'il ne reste qu'un an avant l'échéance de 2024 pour éventuellement corriger le tir. Cette forme d'inertie rend donc la prise de décision peu réactive quand la trajectoire n'est pas bonne parce que malgré la baisse annoncée sur cet exercice, la trajectoire n'est pas bonne, mais encore une fois vous avez occulté l'objectif fixé à 2024. Comment donc rendre applicables au plus vite les mesures correctives qui s'imposent avec une telle lenteur ? Je vais prendre un exemple. Sur les consommations énergétiques, en 2018, elles représentaient 34% des émissions de gaz à effet de serre quand elles représentent maintenant 36%. Alors vous nous l'avez expliqué en le justifiant par une augmentation du patrimoine de la Ville. Mais il aurait pu en être autrement parce que vous auriez pu mettre en place des mesures pour compenser cette hausse qui, effectivement, si elle est vraiment une traduction d'une augmentation du patrimoine de la Ville, vous auriez pu dans le même temps accélérer sur le mix énergétique et notamment le remplacement des chaudières à fioul, le développement du photovoltaïque.

Au lieu de ça, moi j'ai l'impression que vous attendez patiemment le raccordement au réseau de chaleur, et vous l'avez signalé, Monsieur CHABRILLAT aussi. Alors bien sûr que ça produira des effets, mais je pense que nous pourrions aller encore plus vite pour améliorer le mix énergétique et réellement baisser parce que, encore une fois, c'est l'esprit de ce bilan des émissions de gaz à effet de serre, c'est vraiment de prendre les mesures correctives qui s'imposent pour limiter nos émissions. Je constate que vous pilotez avec des mesures qui sont prises souvent trop tardivement, souvent dans la précipitation pour tenter de rattraper le retard accumulé, nous le constatons dans bien des domaines, mais dans celui-ci en particulier, dans celui des émissions de gaz à effet de serre, si vous mettez systématiquement deux ans à prendre des décisions suite à la collecte et à l'analyse des données, il n'est pas surprenant que vous ne soyez pas dans les clous à l'arrivée et c'est pour ça que vous avez peut-être tendance à repousser l'arrivée mais les objectifs fixés par le plan de transition voté en 2021, l'échéance était bien 2024.

M. le Maire :

Merci. Je ne rentrerai pas dans le débat de fond, tout à l'heure vous y répondrez, je voudrais juste un correctif sur la forme pour pas qu'il y ait de malentendu entre nous. Vous n'allez délibérer que sur le rapport de Madame STANISLAS qui est le seul rapport qui est passé par les commissions, etc. L'intervention de Monsieur CHABRILLAT, c'est une information complémentaire. On a le droit. Il aurait pu d'ailleurs le faire dans une intervention, vous y auriez vu que du feu et personne n'aurait rien dit. Donc c'est bien sur la délibération de Madame STANISLAS, l'information de Monsieur CHABRILLAT est venue en complément. Ça s'appelle une information. Et d'ailleurs… Madame MAXIMI s'il vous plaît !

[intervention inaudible]

Oh là là ! Quel viol ! De la démocratie, j'entends. Par contre, ce que je veux vous dire c'est que simplement dans la commission, mais je ne sais pas lesquels d'entre vous y sont, il vous a été informé qu'il y aurait un complément d'information porté par Monsieur CHABRILLAT qui n'était pas de l'ordre de la délibération mais qui serait une intervention. Ça a été dit en commission. Donc vous pouvez sur-jouer pour tous les gens qui nous regardent si nombreux, et pour la presse, la découverte qui n'en est pas une puisque vous aviez été informés en préalable. Il n'y a pas de passage en force, détendons-nous un petit peu et concentrons-nous sur le fond, et là sur le fond je laisserai les uns les autres intervenir.

Monsieur FAIDY.

M. FAIDY :

Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Je voudrais d'abord vous remercier Madame STANISLAS et puis Monsieur CHABRILLAT également pour la qualité de la présentation et en particulier sur le bilan des émissions de gaz à effet de serre. On observe un vrai progrès par rapport au bilan qui nous avait été présenté il y a deux ans. On commence à avoir des données solides et on ne peut que s'en féliciter parce que piloter, c'est d'abord mesurer. Donc moi je veux quand même souligner le progrès qui est fait en matière de mesure. Je pourrais faire un bémol sur les déplacements domicile-travail où en fait les données que vous nous avez montrées sont issues d'une enquête à laquelle ont répondu seulement 22% des agents de la Ville, mais globalement je vous dis franchement bravo pour le travail qui a été réalisé.

Le deuxième point pour souligner qu'en effet entre 2018 et 2021 on observe une baisse de 5%, mais si l'on prend une période plus longue, 2015-2021, qui est mentionnée dans le rapport, là on est toujours en augmentation. Une augmentation de près de 9% des émissions. Donc l'heure n'est pas aux applaudissements, il y a quand même beaucoup de travail à faire et le progrès est quand même extrêmement lent. On revient d'un pic et on va progressivement baisser.

Un troisième commentaire, que j'avais déjà fait d'ailleurs, sur la consommation de fioul. Moi, je m'étonne encore qu'on ait autant de chaudières au fioul. Je pensais qu'on en avait remplacé quelques-unes mais dans le rapport j'ai appris qu'on en avait supprimé depuis 2018 une seule, celle de la crèche Sully. Je pensais qu'on avait fait un peu plus de transformation. Et j'ai été ravi d'observer qu'on en ferait 12 en 2024. Donc cette année, on voit qu'on passe à une vitesse supérieure. Maintenant, de manière générale sur les objectifs que nous voulons présenter, on atteindra les objectifs 2024, manifestement le rapport le souligne, mais ces objectifs 2024 sont finalement très peu ambitieux par rapport à ce qui nous attend d'ici à 2030. Et moi j'ai quand même une inquiétude, et j'aimerais vous entendre sur ce point-là, sur notre capacité au-delà de 2024, à accélérer encore pour atteindre les objectifs 2030 qui seront beaucoup plus ambitieux.

Pour illustrer ce point-là, j'ai déjà évoqué, je le fais à nouveau, la Maison des Sports. Alors vous m'aviez dit au dernier Conseil Municipal, je crois que c'est Madame CANALES qui m'avait dit : « Mais on ne peut rien faire parce qu'il y a les enfants, il y a les sportifs, il y a les associations ». On a quand même un vrai problème de passoire thermique et peut-être même d'amiante parce que les bâtiments qui ont été construits au début des années 70 sont tous amiantés. On ne peut pas simplement se dire « on verra plus tard ». J'ai regardé ce que représentaient les émissions de la Maison des Sports. En fait, le nombre de kilowattheures consommés par la Maison des Sports, c'est la somme de ce que consomment le complexe sportif des Cézeaux, la Maison du Peuple, le gymnase Thévenet, l'Opéra et la Mairie. C'est le plus gros consommateur et donc le plus gros émetteur de gaz à effet de serre. Dans le rapport de 2017, parmi les recommandations, il était indiqué : engager une rénovation complète de la Maison des Sports pour réduire la consommation énergétique de 30%. Alors le rapport 2021, je cite : un projet de réhabilitation de la Maison des Sports est à l'étude, et donc la question que j'aurais pour vous Madame STANISLAS, c'est quand est-ce qu'on va s'attaquer à cette question de la Maison des Sports qui encore une fois est la principale passoire thermique, la plus importante passoire thermique de la Ville, sans doute de la Métropole même, et peut-être même un bâtiment dans lequel on a encore aujourd'hui de l'amiante parce que, encore une fois, les bâtiments construits à cette époque, en général, contiennent de l'amiante.

Un sixième point pour souligner que là aussi il y a un autre sujet qui a été évoqué dans les deux rapports précédents qui est la question de la rationalisation du parc immobilier de la Ville et de la modernisation des bâtiments. Je pense que c'est un autre sujet très important à la fois pour faire des économies d'énergie mais également pour améliorer la qualité de vie au travail des agents. On a tous en tête un certain nombre de bâtiments et on se dit que ce n'est peut-être pas l'environnement de travail le plus merveilleux qui soit, donc il y a un vrai sujet de rationalisation de ce parc de bureaux en particulier.

Et puis mon dernier point pour dire, mais ça a été évoqué, mais en tout cas en préparant cette séance, je me disais que j'émettrai le souhait qu'on ait un bilan du plan de sobriété. En effet il n'a pas été discuté en commission mais, Monsieur CHABRILLAT, vous venez de le faire.

Donc on mesure, et c'est bien. On a un rythme d'avancement qui nous permettra d'atteindre les objectifs 2024 sans beaucoup de suspense. L'inquiétude que je peux avoir, elle est pour la suite, d'ici à 2030.

Je vous remercie.

M. le Maire :

Merci.

Madame CANALES, et ensuite Monsieur LANDIVAR.

Mme CANALES :

Je mesure l'inquiétude qui est celle de Monsieur FAIDY. Moi, simplement pour parler au nom du groupe des élus Socialiste et apparentés, l'inquiétude pour 2030, je voudrais vous rassurer, les bons résultats que vous soulignez Monsieur FAIDY, qui sont ceux soulignés par Madame STANISLAS, ceux soulignés par Monsieur CHABRILLAT, ils procèdent d'une démarche bien antérieure. C'était hier, aujourd'hui et demain. C'est ça une politique publique de long cours sur une politique publique complexe. C'est comment on modifie les usages, les manières de fonctionner, de venir travailler, etc.

Donc pourquoi je parle d'hier, ben parce que quand en 2009, nous n'étions pas collectivement ici, mais à l'époque, quand il y a eu la télégestion de l'éclairage public, je rappelle qu'on est la seule ville je crois, peut-être qu'on a été depuis rattrapé, à avoir mis en place ce système extrêmement performant et à l'époque très inédit, et toujours, de télégestion de l'éclairage public. Ça nous a fait faire déjà des économies non seulement financières mais aussi en matière de consommation énergétique et donc de bilan carbone. Donc les efforts d'hier portent leurs fruits aujourd'hui, les efforts d'aujourd'hui que l'on mène, on n'est pas toujours extrêmement soutenu. Je me rappelle juste que quand il y a énormément de tirades contre InspiRe, InspiRe qui a vocation à permettre justement des transports et des trajets domicile-travail décarbonés et que, régulièrement, dans nos Conseils Municipaux, dans nos Conseils à la Métropole, on entend de votre part, Monsieur BONY, de votre part notamment, des sorties, des ruades, on se dit : demain, ça se construit aujourd'hui, et que les bons résultats qu'on pourra attendre des actions qu'on mettra en place demain, il faut bien à un moment les initier aujourd'hui. Donc je trouve que ce que vous mettez en avant, c'est qu'on ne serait pas suffisamment visionnaire, en avance, qu'on ne ferait pas assez de choses, moi je suis désolée mais aujourd'hui on est capable de sortir un BEGES, donc un bilan des gaz à effet de serre, qui prouve une trajectoire, vous l'avez dit Monsieur BONY, Monsieur FAIDY, une trajectoire vertueuse. Alors oui, la Maison des Sports n'est pas dans la PPI actuelle, oui elle est consommatrice et elle aggrave le BEGES, oui, comme par exemple des constructions d'écoles, etc. On a fait des choix budgétaires parce que, vous nous le rappelez suffisamment, gouverner c'est choisir, choisir c'est piloter, donc on a fait ce choix budgétaire.

Ça ne veut pas dire qu'on ne le fera jamais, mais ce sont des phases. Donc, hier, c'était la télégestion bien avant qu'on se pose la question. Aujourd'hui c'est la mise en place du réseau de chaleur. Là aussi on entend… parce que tout ceci, ce sont des travaux, InspiRe, le réseau de chaleur, et pourtant c'est ce qui nous permettra de construire à l'horizon 2030 un BEGES qui répondra aux objectifs qu'on s'est fixés. Et puis le bilan de gaz à effet de serre, il n'est pas tout seul, Madame STANISLAS l'a dit, il y a le schéma de promotion des achats socialement responsables, il y a comment on met en place le STEE, enfin il y a beaucoup d'autres… le plan de mobilité de nos agents qui est au cœur, Madame STANISLAS l'a dit, les mobilités de nos agents sont au cœur aussi des gaz à effet de serre qui sont mis en œuvre, qui sont émis par notre collectivité. Donc aujourd'hui, on n'a pas à rougir de toutes les actions qu'on a eu prises il y a 10 ans, 15 ans, pour pouvoir nous emmener à avoir des résultats aujourd'hui opportuns, de pouvoir tenir des objectifs qui effectivement nous ont été fixés qu'il faut quand même mettre en place sur une cadence assez resserrée, modifier des comportements que ce soit nos usagers, les agents ou même nous-mêmes les élus, évidemment, on est dans ce lot-là, ce n'est pas forcément évident, et en plus on met en place des actions extrêmement concrètes pour construire demain et les outils qui nous permettront de faire baisser le bilan de gaz à effet de serre de la collectivité. Donc, pour cela, je trouve que c'est extrêmement bien d'avoir eu cette présentation, que c'est extrêmement positif d'avoir les éléments qui sont projetés, et puis qu'en plus on construit ensemble, avec Madame STANISLAS, le budget carbone qui sera un des outils supplémentaires qui n'a pas vocation à supprimer tous les autres mais qui sera bien un des outils supplémentaires d'un pilotage resserré des émissions de gaz à effet de serre et de CO_2 de notre collectivité.

M. le Maire :

Merci. Monsieur LANDIVAR.

M. LANDIVAR :

Merci. Merci pour cette présentation, effectivement c'est un peu surprenant de… vous dites que c'est une information complémentaire mais il y a quand même des éléments très structurants dans cette présentation supplémentaire qui méritent en fait d'avoir l'information en amont pour pouvoir préparer une intervention à la hauteur de ce qui a été présenté.

Surtout qu'en plus, ce que vous avez présenté, Monsieur CHABRILLAT, il va être très intéressant quand même. Il y a des choses, des données tangibles sur le débat fondamental : est-ce que tout ça on va pouvoir le résoudre à coup de sauts technologiques ou est-ce qu'on va le résoudre à coup de plans politiques de sobriété ? Et vous avez un petit peu donné une suggestion de voie à cette réflexion.

Donc je voudrais revenir au-delà de ça sur le rapport en lui-même. En fait, je pense qu'on n'a pas trop la même lecture de ce rapport. Parce que si on reprend les éléments factuels de ce rapport, on se rend compte de plusieurs éléments qui sont extrêmement préoccupants.

D'abord les émissions de CO_2 par habitant sont en fait plus élevées aujourd'hui qu'en 2015. Et c'est ça qui est le plus important. Ce n'est pas savoir si en 3 ans on a réussi à faire des micro-avancées, etc., c'est sur la longue durée que les émissions de CO_2 se mesurent véritablement. Les émissions dues aux consommations d'énergie ont augmenté entre 2018 et 2015. De même pour les entrants, c'est-à-dire les achats et tout ce qui va avec l'achat de services également. L'administration générale, c'est plus 43% d'émissions entre 2018 et 2021.

Il y a ensuite une prédominance totale des énergies fossiles qui représentent à elles seules 75% des émissions de CO_2 par source d'énergie, gaz et fioul.

Bref, je ne vais pas noyer tout le monde sur les chiffres mais cela démontre clairement que notre municipalité est en train de créer une dette écologique. Parce que ce qui se passe, c'est que plus on met du temps à être à la hauteur des engagements, plus les gens qui vont gérer cette ville plus tard vont avoir en fait un saut quantitatif de réduction des émissions de CO_2 qui est énorme en fait. Et donc vous êtes en train de laisser une dette écologique aux personnes qui administreront cette ville plus tard. D'ailleurs ce qui est extrêmement intéressant, c'est que dans ce rapport, vous laissez entendre que grosso modo il n'y aura pas vraiment de baisse significative avant 2025. Le décret tertiaire, on verra après 2025. La fin du fioul, on verra après 2025.

Pour finir, je voudrais quand même rentrer sur les points très, très simples de l'engagement que nous avons vis-à-vis du climat. La loi énergie climat, la stratégie bas carbone, les accords de Paris, c'est 4% de baisse annuelle. Nous, on a réussi à faire moins 5% sur notre patrimoine avec une pandémie dedans. Et vous pouvez lire tous les avis qui sont aujourd'hui liés en fait à ces types de bilans qui sont aujourd'hui produits dans les municipalités, en fait la baisse des émissions de CO_2 due aux déplacements et due aux immobilisations, dans ce bilan-là, il est dû à quoi selon vous ? C'est parce qu'on n'a pas pu construire comme on a voulu pendant toute la pandémie et parce que les déplacements ont été très compliqués. La vraie source significative de la baisse, elle est là. Et si on prend véritablement en compte l'évolution 2015-2021, Clermont a fait augmenter ses émissions de CO_2. On est à 8,7% de plus qu'en 2015. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est les chiffres du rapport.

Je rappelle que là, ce qu'il nous reste, c'est 2030 : moins 43%. Moins 43% dans les 7 années qu'il nous reste. Donc moi, j'aimerais bien savoir, et je pense que la présentation de Monsieur CHABRILLAT est intéressante dans ce sens-là parce qu'il y a un plan de sobriété qui a été testé, qui a été très peu discuté d'ailleurs politiquement, c'est sur quoi on va mettre l'accent dans ces plans de sobriété. Ça a été quelque chose qu'on a fait en urgence parce qu'on s'est rendu compte que nos gamins se chauffaient au gaz de Poutine, qu'on nageait dans des piscines qui étaient entachées de la guerre en Ukraine, etc. Si ! Au niveau français, je dis ! Au niveau français. On s'est rendu compte de ça quand même. On s'est rendu compte qu'on avait une dépendance géopolitique à quelqu'un qui est notre ennemi. C'est de ça qu'on s'est rendu compte avec cette crise énergétique.

Donc tout ça pour vous dire qu'au final il y a des changements structurels dans la Ville qui peuvent être intéressants à réaliser, mais dans ce cas-là de quelle sobriété on parle ? Est-ce que c'est la publicité électronique qui a été votée dans ce même hémicycle ? Est-ce que c'est par exemple sur des grands projets d'infrastructures ? Est-ce qu'il y a un vrai projet de renaturation à chaque fois ?

Un simple calcul qui n'a effectivement pas vraiment à voir sur le patrimoine en lui-même, mais juste pour vous donner un exemple. Si on renature ne serait-ce que 70% d'un parc industriel comme celui de Cataroux, aujourd'hui ça équivaudrait à moins 9% des émissions de CO_2 de notre Ville. En quantification. Donc voilà des gestes qui pourraient nous donner un peu un avis de l'ampleur de ce qu'on pourrait faire.

Merci.

M. le Maire :

Madame STANISLAS.

Mme STANISLAS :

Merci chers collègues pour toutes vos réponses. Je vais essayer de répondre à certaines choses.

Monsieur BONY, je dois avouer que je n'ai pas compris pourquoi vous disiez que dans le plan de transition il y avait pas les objectifs pour 2024 parce qu'ils sont bien dans l'annexe. Dans le plan de transition, vous avez les objectifs pour 2024 et pour 2030, on n'a pas éludé cette question-là. Donc je n'ai pas dû comprendre.

La question du saut technologique de ce qu'on fait en 2024 de ce qu'on fait en 2030, là, effectivement, c'est une question que je trouve très intéressante. J'ai déjà eu l'occasion de parler, alors je ne suis pas sûre d'en avoir beaucoup parlé en Conseil Municipal, mais effectivement des différents scénarios de l'ADEME avec nos objectifs de neutralité carbone à l'échelle nationale qui indiquent différents comportements, différents scénarios avec soit du scénario 1 de l'extrême frugalité au scénario 4 du bond technologique et de la technologie verte. Clairement, je ne crois pas au scénario 4, loin de là, contrairement à ce qu'on pourrait laisser entendre ici, et je pense que personne d'entre nous ici ne le pense. Je crois que tous, collectivement, et mes collègues en font la preuve, quand on travaille avec eux, avec leurs agents sur la question du budget carbone, du pilotage de notre action, oui, c'est un travail de longue haleine. C'est un travail de longue haleine qui en plus est extrêmement fastidieux. Je tiens d'ailleurs à remercier le travail des agents de la Direction Développement Durable et Energie qui se coltinent effectivement des tableaux Excel avec des rations monétaires ou des ratios en tCO2e qui augmentent effectivement d'année en année. Je vous l'ai dit, et je n'ai peut-être pas été assez précise là-dessus et je m'en excuse.

Entre les données 2018 et les données 2021, on a augmenté le nombre de choses qu'on évalue, pas parce qu'avant on ne voulait pas le faire, mais tout simplement parce qu'on ne savait pas le faire non plus. Et on précise, donc on élargit le périmètre, on précise les données, et plus on précise les données, et ça c'est une vérité qu'il ne faut pas se cacher, c'est que, oui, en fait l'heure est grave en termes d'émissions carbone. L'heure est grave parce que ce qu'on se dit, effectivement, c'est qu'on sous-estime encore certainement nos émissions carbone. Et je préfère vous le dire, on va voter au mois de décembre le budget pour l'année 2024, et un budget carbone pour l'année 2024, et en 2025 je pense que nous réussirons à avoir les données complètes du bilan des émissions de gaz à effet de serre de 2024 et, oui, il y a des chances pour que les données et les précisions, elles fassent que ce ne soit pas forcément porté à notre crédit.

Donc on a pris un risque, c'est sûr, en faisant un budget carbone, en sachant que nos données elles changent tous les ans, que la précision elle change tous les ans, mais ce qui est important, c'est la question de la trajectoire. Et cette trajectoire, on la voit effectivement… la déclivité au début, elle n'est pas hyper importante, et j'en suis ici je pense la première contrariée mais il n'y a pas que moi. En revanche, plus on progresse dans le temps et plus cette déclivité elle est importante. Ce n'est pas qu'on dit « on va repousser », « on va faire après », c'est qu'en fait nos gains ils seront de plus en plus intéressants sur les années à venir. Donc s'entendre dire qu'on augmente la tCO2e par habitant, je trouve que ce n'est pas très honnête dans le sens où clairement, nous, ce qu'on sait, c'est qu'on augmente la précision et que, oui, on fournit du service public, que ce service public, il a un coût.

Et par contre, et c'est pareil, je me dis quand même que là-dessus j'aurais aimé que certains et certaines d'entre vous relèvent les efforts que ça a pu demander et l'abnégation de mon groupe notamment en faveur des repas végétariens. Quand on dit qu'un repas végétarien et que notre alimentation à toutes et tous, ça vient changer énormément les choses, eh bien on le voit quand on produit un bilan des émissions de gaz à effet de serre, on a beau augmenter énormément le périmètre de ce qu'on estime, on arrive quand même à une baisse de 11% juste imputable à notre part alimentation.

Donc je vous remercie pour votre intérêt. Bien entendu, je pense que nous aurons à en re-débattre et en 2024, et dès le prochain budget carbone. Et encore une fois je remercie, et je voudrais dire par rapport à la sobriété, je pense effectivement qu'il ne faut pas confondre sobriété et austérité. Peut-être que certaines personnes ont découvert que c'était la fin de l'abondance en fin d'année dernière, je pense qu'ici on travaille depuis des années à mettre en œuvre une sobriété d'usage et un travail avec les habitants et qu'on peut les remercier d'y travailler avec nous.

M. le Maire :

Merci Madame.

On va passer au vote électronique.

Vous vous abstenez ? Non, mais vous pouvez corriger le truc. Vous votez le rapport. Ce n'est pas la délibération sur la reconnaissance de l'Holodomor par exemple, vous voyez, donc vous pouvez le voter. La LFI. Non, je vous donne comme ça… non, mais on en parlera tous les deux, ça m'intéresse historiquement que vous m'expliquiez pourquoi vous êtes sortie de l'Assemblée nationale. Donc là, juste entre nous, détendez-vous. Vous pouvez voter.

[intervention inaudible]

On en reparlera ! Bah oui ! Mais moi, je vous regarde Madame. Mais oui. Comme vous me donnez des leçons de morale en permanence, je vous regarde à l'Assemblée, je vois ce que vous votez, ce que vous ne votez pas.

[intervention inaudible]

Oui, bien sûr. Oui, oui, c'est juste un petit moment important de l'histoire du monde. Vous avez raison. Oui, oui, bien sûr. Personne ne s'intéresse à ce que vous y faites à Paris mais moi, je regarde. Je ne me suis pas levé… Alors, bon ! Puisque vous voulez le savoir, vous votez ou vous ne votez pas, vous faites ce que vous voulez. Ce n'est pas la première fois que vous ne votez pas des choses absolument importantes.

[intervention inaudible]

Non ! Mais j'ai répondu, vous votez le rapport.

[intervention inaudible]

Oui ! Non, mais moi, je m'intéresse à l'histoire du monde, je regarde ce que vous faites. Comme vous me donnez des leçons de morale en permanence, je regarde. Chacun son truc. On est le 5 mai aujourd'hui, c'est une date importante. C'est la mort de Napoléon et la naissance de Karl Marx. Et c'est le lendemain de l'anniversaire de Didier MULLER. Chacun peut choisir ses références.

Je clos le vote. Merci. 52 pour, 0… Attendez…

Mme DULAC ROUGERIE :

Ils n'ont pas voté.

M. le Maire :

Ben oui, NPPV.

Ça fait 5 minutes qu'on discute, c'est bon ! 52 pour, 0 abstention, 0 contre, 3 NPPV. Ce n'est pas très grave. Ecoutez, la prochaine fois vous lirez…

Mme MAXIMI :

Je demande une suspension de séance.

M. le Maire :

Madame ! Laissez-moi finir. Je clos le vote, je donne le résultat du vote. 52 pour, 3 NPPV, pas d'abstention, pas de contre. Vous me demandez une interruption de séance, elle est de droit, je vous l'accorde.

Merci. A tout de suite.

[Interruption de séance]

M. le Maire :

Si vous le voulez bien, on va pouvoir recommencer cette séance. Mes chers collègues, si vous voulez bien regagner vos bancs. Mais arrêtez. S'il vous plaît, on va réattaquer et je vais donner la parole…

Mes chers collègues, si vous voulez bien regagner…

Mes chers collègues, si vous voulez bien regagner vos places…

Mes chers collègues, allez, la séance reprend. Et je donne la parole à Monsieur GODARD pour le point numéro 3, la mise à disposition du Centre de Supervision Urbain de la Ville de Clermont-Ferrand en faveur de Clermont Auvergne Métropole.

Merci.

COMMISSION 2 : Urbanisme – Aménagement et architecture – Politique foncière – Mobilité durable – Cadre de vie – Espace public – Logement – Habitat – Rénovation urbaine – Tranquillité publique et prévention – Commerce et artisanat – Politique mémorielle – Environnement – Nature en ville

3. Mise à disposition du Centre de Supervision Urbain de la Ville de Clermont-Ferrand en faveur de Clermont Auvergne Métropole

Les commentaires suivants se rapportent à la projection simultanée d'un diaporama.

M. GODARD :

Après ce petit moment de calme. Je vais peut-être attendre que tout le monde revienne quand même.

Ça par contre, je ne sais pas du tout comment ça marche. J'appuie là, ici ? D'accord. Ok.

Je fais avancer les images.

On va commencer par un petit point de contexte actuel et antérieur.

Concernant la Ville de Clermont-Ferrand, le CSU a été créé en 2014 quand sont arrivées les 15 premières caméras installées sur notre territoire, qui correspondaient à 15 caméras qui étaient sur le trajet du tramway. Aujourd'hui, avec le développement auquel on a procédé, nous arrivons en 2023 à 104 caméras avec un développement encore à venir d'une quinzaine de caméras que vous avez pu voir et d'ailleurs voter. Le CSU à l'heure actuelle est composé d'un responsable et de quatre agents. Le visionnage se fait en direct et a posteriori notamment quand il y a des réquisitions judiciaires, et notre CSU à Clermont-Ferrand est ouvert de 6h30 à 19h30.

Si on prend la Métropole. La Métropole, elle, a commencé l'installation de ses caméras en 2016 avec 22 caméras, en attaquant par le Pôle Technologique. Aujourd'hui, elle dispose de 130 caméras qu'elle a disposées essentiellement dans les Zones d'Activités Economiques. Le système d'exploitation au niveau de la Métropole, ils n'ont pas de CSU mais ils ont un système de regard a posteriori où ils font également les réquisitions judiciaires, mais ils n'ont aucun visionnage en direct, uniquement quand il y a des plaintes ou des choses comme ça où ils viennent sur réquisition judiciaire.

Les attentes de la Métropole. Il faut que je change de slide. Les attentes de la Métropole, c'est de répondre… ça a changé ? Oui, pardon. C'est de répondre aux sollicitations des services, notamment de justice, avec un personnel qui est à la fois formé et un personnel qui serait dédié, c'est-à-dire uniquement à ça. Ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Assurer une surveillance et un accompagnement des services d'intervention lorsqu'il y a des interventions sur le terrain, évidemment à l'aide des caméras, et notamment dans les Zones d'Activités Economiques qui sont sujettes à pas mal de délits, notamment de vols. Enfin… je n'arrive pas à lire, excusez-moi. Vous le lirez mieux que moi parce que là, je n'arrive pas à lire. Excusez-moi.

Au niveau de la Ville de Clermont, l'idée, c'est d'accroître notamment l'efficacité opérationnelle du CSU, c'est-à-dire d'être présent évidemment, notamment sur une plage horaire beaucoup plus large, et d'accompagner entre autres ce qu'on avait dit quand on a mis en place la Brigade de Sécurité et de Proximité, c'est-à-dire notre brigade de soirée pour l'accompagner de façon nocturne… vous savez qu'on l'a lancée depuis juillet 2022, donc aujourd'hui elle est accompagnée mais pas complètement forcément jusqu'à 1 heure du matin, et l'idée c'est vraiment qu'elle soit accompagnée tout au long de ces soirées. Notamment en fin de semaine puisque vous savez qu'elle est active du mercredi au dimanche.

Donc l'idée, ce qui vous est proposé sur le fonctionnement du CSU, c'est de passer aujourd'hui à 7j/7, 365j/an, d'avoir une activité qui serait non plus de 6h30 du matin mais de le décaler à partir de 9h00, mais par contre de le prolonger jusqu'à 1h du matin. De compléter en nombre d'opérateurs, d'agents opérateurs, de deux de plus, ce qui les monterait à six, et de le compléter par un responsable, notamment un responsable pour les caméras des Zones d'Activités Economiques. Du coup, dans un premier temps, ce qui est proposé, c'est que ce soit l'intégration des caméras des Zones d'Activités Economiques qui rentrent dans un premier temps, puisque pour intégrer les autres il nous faut les accords des communes, ce qui ferait intégrer 65 des 130 caméras dans un premier temps. L'exploitation des caméras des ZAE sera essentiellement faite de façon de façon a posteriori, et également le fait de faire ça, c'est quelque chose qui permettra… parce qu'aujourd'hui comme il n'y a personne qui regarde les caméras en mode permanent, quand il y a des pannes, on ne s'en aperçoit pas forcément, c'est au moment des réquisitions d'images qu'on peut s'apercevoir que sur les zones, enfin sur les différentes caméras qu'il y a, où il peut y avoir une panne.

Donc l'idée, c'est de bien vérifier que ces caméras soient en bon fonctionnement. Ce dont je viens de vous parler, c'est pour les caméras hors lecture de plaque. Parce qu'il y a également dans les Zones d'Activités Economiques, la Métropole a installé des zones à lecture de plaque. Donc là aussi ces caméras… je ne sais pas s'il faut que je change encore. Non, je crois que c'est qu'après qu'il faut que je change. Ces caméras seront vues a posteriori, et notamment avec les histoires de réquisition judiciaire. On mettrait en place ce système-là via les agents du CSU dès la mise en place de la mutualisation qui serait prévue en gros à partir de début juillet, mi-juillet 2023. Et là aussi, donc pareil, c'est ce qui nous permettrait de voir, j'allais dire de façon quotidienne, les éventuelles pannes qu'il peut y avoir sur ce type de dispositif.

Dernier slide. Après, je serai là pour répondre à vos questions.

Donc, du coup, le CSU deviendrait l'unique centre de pilotage et de relecture des images de cette Zone d'Activités Economiques de la Métropole, et également donc, du coup, des caméras de vidéosurveillance de la Ville de Clermont-Ferrand, ce qui pour le coup simplifie le travail de la police et de la justice en termes de réquisitions où ça évite qu'ils aillent un coup à la Métropole, un coup au CSU, ou même éventuellement sur d'autres communes aujourd'hui qui peuvent avoir ces choses-là.

Les faits constatés seront évidemment portés à la connaissance de la police municipale, et au fur et à mesure des intégrations aux autres polices municipales de la Métropole, les polices municipales qui seront concernées par rapport à leur territoire, et évidemment aussi et/ou à la police nationale ou à la gendarmerie en fonction de savoir si on est en zone gendarmerie ou en zone police, et évidemment en fonction des heures, des lieux des différents faits qui auront pu avoir lieu. Parce qu'évidemment vous comprenez bien que si un évènement se passe, je ne sais pas, sur la commune de Saint-Genès-Champanelle, quand le garde champêtre ou le policier municipal est en congé ou est en dehors de ses horaires, à ce moment-là on préviendra la zone gendarmerie. Quant aux instances, évidemment, elles seront prévenues de façon immédiate lorsqu'il s'agira de faits importants et sinon un rapport... alors on ne sait pas encore si ce sera quotidien, hebdomadaire ou mensuel mais en tout cas de façon très récurrente un rapport sera fait avec l'intégralité des faits remarqués au niveau du CSU.

Je vous remercie.

M. le Maire :

Merci.

Monsieur RENIÉ.

M. RENIÉ :

Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Tout d'abord, la mise à disposition de ce Centre de Supervision Urbain appelé CSU au bénéfice de Clermont Auvergne Métropole, notamment concernant les Zones d'Activités Economiques est plutôt une bonne nouvelle pour nos territoires, pour nos installations et la sécurité de nos administrés.

Après avoir dit cela, je ferai deux remarques qui me semblent importantes et je vous poserai une question, Monsieur l'Adjoint.

Première remarque sur la forme de cette délibération. L'évolution de notre CSU n'est pas banale, c'est pour cette raison qu'il m'a semblé essentiel de demander lors de notre commission d'avoir une présentation plus exhaustive du CSU lors du Conseil de ce soir. Je remercie les services d'avoir entendu ma demande et Jérôme GODARD d'avoir assuré la présentation. Il était pour moi impératif d'en avoir une pour la transparence envers les élus, pour informer les Clermontoises et les Clermontois qui nous regardent, et c'était aussi une manière de mettre en avant les policiers municipaux qui sont derrière les écrans.

Aussi les réponses que nous avons eues lors de la commission manquaient de précision et de préparation, ce qui m'invite à formuler une deuxième remarque concernant le fond de la délibération. Dans les faits, la création du Centre de Supervision Urbain date de 2014 avec 15 caméras, à la fin de l'année 2023 nous aurons 126 caméras rattachées au CSU auxquelles on ajoutera dorénavant les caméras métropolitaines. Je m'interroge donc sur la capacité de nos services : avec dix fois plus de caméras qu'en 2014, l'effectif de nos agents derrière les écrans a-t-il évolué dans des proportions identiques ? Avoir des caméras, cela peut être bien, mais avoir des agents pour les regarder, c'est encore mieux. Je vous pose la question puisque cette délibération, il est précisé que 6 agents et un responsable seront chargés d'assurer le bon fonctionnement du CSU de 9h00 à 1h00 du matin, et cela 7j/7, 365 jours de l'année. Compte tenu de l'amplitude horaire, du nombre de caméras qui augmente et l'effectif du CSU qui reste faible, peut-on réellement imaginer aujourd'hui que nos policiers municipaux pourront travailler dans de bonnes conditions tout en assurant efficacement la sécurité de nos administrés ?

Et puis j'ai une question à l'Adjoint : est-ce que toutes les communes de la Métropole aujourd'hui ont accepté de signer cette mutualisation, on va dire, du CSU et que les agents soient reliés justement à ce CSU métropolitain ? Je vous remercie.

M. le Maire :

Monsieur BONY. On fera les réponses globales puisqu'il y aura plusieurs interventions.

M. BONY :

Oui, merci Monsieur le Maire.

Ecoutez, moi aussi je me félicite de cette délibération de cette mutualisation avec la Métropole, ça va forcément dans le bon sens, mais on part de tellement loin… bon, je viens d'entendre encore que personne n'était devant les écrans et, du coup, personne ne savait quand les caméras étaient en panne. Donc tout ça va forcément dans le bon sens mais il y a encore tellement de chemin à parcourir avant que la question de la sécurité dans cette Ville et au niveau de la Métropole soit réellement prise en compte.

On a beaucoup d'effets d'annonce parce que finalement, vous l'avez dit Monsieur l'Adjoint, les caméras qui sont installées le sont essentiellement ces derniers temps dans les Zones d'Activités Economiques, certainement sous la pression des Maires des communes concernées, et puis vous avez signé un contrat de sécurité intégrée avec l'Etat donc cela vous oblige à agir ou en tout cas de donner l'impression que vous agissez, mais en réalité, et mon collègue vient de le signaler, moi j'ai peur que ce CSU reste une coquille vide car les moyens n'y sont pas. Vous annoncez l'embauche de 6 équivalents temps plein, c'est effectivement très insuffisant pour assurer un fonctionnement sur la plage horaire annoncée à savoir de 9h00 à 1h00 7j/7, et si on se compare avec les métropoles puisque vous aimez bien jouer dans la cour des grands, eh bien jouons dans la cour des grands. La plupart des métropoles aujourd'hui ont des CSU qui fonctionnent 24h/24 et non pas de 9h00 à 1h00 du matin parce que ça c'est quand même beaucoup d'angélisme, ce qui représenterait environ 50 agents sur trois plages horaires. Donc vous voyez que nous sommes très, très, très loin du compte. Et sur ces 6 équivalents temps plein, je précise qu'il y a 2 embauches qui viennent tout juste compenser 2 postes d'ASVP.

Sur le nombre de caméras cette-fois ci, vous l'avez dit, une centaine, là aussi très insuffisant, il en faudrait le triple en tenant compte des préconisations de la Direction Départementale de la Tranquillité Publique, ce n'est pas nous qui le disons, et là aussi si on se compare avec les autres métropoles, le maillage est très, très insuffisant.

Mais tout ça finalement ressort du contexte, du contexte politique de cette Ville dans lequel la sécurité, la question de la sécurité est prise en compte. En fait, il n'y a aucune priorité qui est donnée à cette question alors que l'insécurité est pourtant galopante. J'ai souvent tendance à dénoncer l'échec de votre politique en faveur de la tranquillité publique mais en fait que crois qu'on devrait plutôt parler de l'absence de politique en faveur de la tranquillité publique. Je le disais, beaucoup d'effets d'annonce, beaucoup de communication et au final pas grand-chose. Je crois que vous avez fait à grand renfort de communication le bilan de votre mi-mandat, écoutez, sur cette question, faisons aussi le bilan. Depuis 2014, depuis votre élection, et rien ne s'est arrangé depuis 2020, nous voyons les zones de non-droit se développer partout. Je citerai l'exemple de la Gauthière où il ne se passe plus une semaine sans qu'il y ait des coups de feu. Les habitants en paient directement les pots cassés puisque les services publics en sont impactés. Les ordures ne sont plus toujours ramassées, la crèche est fermée, j'en passe. Le nombre d'agressions est en forte hausse dans cette ville, y compris dans l'hyper centre. Les points de deal se multiplient jusque sous vos fenêtres sans que ça ait l'air de beaucoup vous déranger. La Ville est gangrenée de toutes parts par les trafics, et aujourd'hui tous les quartiers sont concernés. Vous avez fait beaucoup de promesses, donc encore une fois de la communication, mais aussi beaucoup de renoncements dans ce domaine.

Et je voudrais vous rappeler vos promesses électorales et celles que vous aviez déjà revu à la baisse en 2021. Pour rappel, vous aviez promis l'embauche de 30 agents. C'était dans votre programme pour les élections municipales de 2020. 2021, vous revoyez cette promesse à 12 agents. Aujourd'hui… parce que c'est vrai, vous communiquez sur les embauches mais, à ce jour, la police municipale, c'est 53 agents. Et je rejoins Monsieur RENIÉ, le CSU c'est bien, encore faut-il qu'il y ait des moyens et qu'il y ait aussi des effectifs de police municipale. En 1 an, quatre embauches. Bon. Mais ce que vous oubliez de dire, c'est que dans le même temps vous avez eu trois fois plus de départs. Alors vous nous dites « ce n'est pas de ma faute », mais enfin, il faut quand même se rappeler des propos désastreux et dévastateurs que vous avez tenus à l'égard de la police municipale dans ce Conseil. Et aujourd'hui, vous en payez effectivement les fruits, les conséquences, parce que notre police municipale n'a pas bonne presse, elle n'attire pas car elle n'est pas soutenue par la majorité municipale et elle manque de moyens. Vous avez mis en place à grands renforts d'annonces là aussi la brigade de soirée. Aujourd'hui, c'est 5 agents qui font un travail extraordinaire et on ne peut que saluer leur engagement mais ils n'ont pas les moyens de leur action ni l'autorisation d'intervenir en dehors du centre-ville.

Aujourd'hui, quand un de nos concitoyens appelle la brigade de soirée, pour un peu qu'il habite aux Carmes ou à Montferrand, on lui répond : « Nous ne sommes pas habilités à venir vous porter assistance ». C'est quand même assez dommageable. Je le disais, cette brigade n'a pas les moyens, elle n'a pas le droit de verbaliser la consommation d'alcool sur la voie publique, elle n'a pas le droit de verbaliser les comportements excessifs comme celui des livreurs par exemple qui des fois mettent en danger la vie des piétons sur l'espace public. Les agents sont exposés quotidiennement et mettent leur vie en danger sans protection à la hauteur du degré de violence à laquelle ils sont exposés, et tout ça ne semble pas avoir atteint le niveau de responsabilité qui est la vôtre dans ce domaine. L'idéologie NUPES a pris le pas très clairement, mais oui, mais ça vous amuse, mais elle vous empêche d'agir, il faut dire les choses franchement. Et aujourd'hui, votre politique dans cette métropole, dans cette capitale métropolitaine, je crois qu'elle est l'une des pires que l'on puisse constater dans les autres métropoles de France. Je vais prendre un exemple. Les Verts, eh oui la NUPES, souvenez-vous, avant les élections municipales, ouh là là, il y avait des grands effets d'annonce, elle voulait désarmer la police, bah aujourd'hui face à la réalité, là aussi ils ont renoncé parce qu'ils se sont rendu compte que c'était quand même un peu plus compliqué que ça, et aujourd'hui ils donnent des primes pour garder leurs agents, c'est pour vous dire.

Alors si vous ne voulez pas prendre à bras le corps la question de la sécurité des Clermontois, en tant que Maire, je vous rappelle qu'à l'article 17 du Code de Procédure Pénale, vous êtes officier de police judiciaire, protégez au moins les agents en tant qu'employeur. Leur engagement est total, je le disais, au service des Clermontois, ils assurent une mission rendue toujours plus difficile et eux ils ne demandent que de pouvoir exercer leur métier pour lequel ils sont dévoués mais ils veulent des conditions à la hauteur. Et je salue vraiment et très sincèrement leur courage à exercer leur mission dans un pareil contexte. Ils ont besoin de soutien, de renfort, de moyens d'équipement et ils n'ont rien de tout ça. Alors si vous n'êtes pas capable de leur apporter tout ça, pour eux, pour les Clermontois, faites comme à Brest j'ai envie de vous dire, supprimez la police municipale, au moins vous les protégerez, au moins, les agents. Ainsi vous vous reposerez sur les forces étatiques, mais c'est déjà ce que vous faites, vous nous dites régulièrement à longueur de Conseil, ce n'est pas de ma responsabilité, c'est l'Etat, donc finalement ça ne changera pas grand-chose, mais au moins vous épargnerez ces hommes et ces femmes qui exposent leur intégrité physique. Alors bien entendu, je vous invite à faire l'exact inverse, de mettre enfin les moyens nécessaires à la fois sur ce CSU et sur la police municipale en termes d'effectifs, en termes de moyens, et cela dans un but qui est celui d'assurer enfin et de prendre enfin en considération la sécurité de nos concitoyens.

Je vous remercie.

M. le Maire :

Merci.

Juste un truc. Je ne suis pas sûr que vos amis de la police municipale soient contents que la proposition que vous ayez faite, c'est la suppression de la police municipale. Ah non, non ! Vous venez de proposer qu'on supprime la police municipale, je trouve ça… c'est passionnant.

Monsieur FAIDY.

M. FAIDY :

Monsieur le Maire, je serai plus bref que mes collègues qui ont pris la parole précédemment.

D'abord, bien sûr, nous voterons cette délibération.

Moi, j'ai sous les yeux le tableau des effectifs. J'ai le directeur, les chefs de service, les stagiaires, les policiers municipaux, les chiffres au 31-12-2019 et au 31-12-2022. Et ça appelle trois observations, trois questions de ma part pour l'adjoint en charge de la tranquillité publique.

Premier commentaire, il y a moins de policiers municipaux aujourd'hui à Clermont-Ferrand qu'il y a deux ans. Il y en avait 40 fin 2019, il y en a 36 fin 2022. J'aimerais sur ce point vous entendre.

Le deuxième commentaire, encore hier sur Facebook je lisais « la Ville poursuit ses efforts avec la création de la brigade de soirée pour la tranquillité publique, etc. », en fait la Ville supprime des policiers municipaux en journée pour créer la brigade de soirée dans le cadre d'un effectif qui est plus faible aujourd'hui qu'il ne l'était il y a deux ans. Donc j'aimerais aussi sur ce point que vous puissiez nous éclairer.

Le troisième commentaire pour dire qu'il y a une autre chose qui m'étonne dans les chiffres qui m'ont été communiqués, c'est que le nombre de policiers municipaux sur le terrain baisse mais il y a de plus en plus de chefs dans les bureaux. Puisqu'en 2019 il y avait 5 directeurs chefs de service, en 2022 il y en a 8. Donc moins de policiers municipaux sur le terrain, plus de chefs dans les bureaux.

Et puis un dernier point sur lequel je serais très intéressé d'entendre les commentaires des représentants de la NUPES et de la CGT. Lorsqu'on est policier municipal et qu'on travaille en brigade de nuit, à partir de 22h00, on est indemnisé. C'est normal quand on travaille la nuit ou quand on travaille le week-end partout en France, on est indemnisé. Le policier municipal à partir de 22h00, il gagne 0,98 € de plus par heure que lorsqu'il travaille pendant la journée. Alors j'avoue que je suis un peu tombé de ma chaise en lisant ces chiffres. Ce qui fait que lorsqu'on travaille en soirée, pour chaque soirée, on va gagner 2,94 € de plus. Alors vous allez me répondre que l'IAT a été revue. En effet, l'IAT pour les gens de la brigade de soirée, c'est 60 € de plus par mois. Mais je dois dire que 0,98 € par heure de nuit, j'avoue que c'est un chiffre auquel je ne m'attendais pas.

Voilà Monsieur l'Adjoint quelques questions et quelques remarques pour vous.

M. le Maire :

Monsieur CINEUX.

M. CINEUX :

Merci Monsieur le Maire.

La mutualisation des moyens entre la Ville et la Métropole avec la mise à disposition du Centre de Supervision Urbain de la Ville de Clermont en faveur de la Métropole est l'occasion de souligner que notre Ville agit fortement dans des domaines qui ne relèvent pas principalement de ses compétences. On le verra tout à l'heure avec le projet éducatif de la Ville ou encore avec la convention de partenariat pour l'accompagnement des élèves en situation de handicap. Avec ce CSU, nous développerons des coopérations qui démultiplient nos efforts en matière de sécurité. Dans des quartiers de la Ville, effectivement, les faits de violence liés aux trafics de drogue sont nombreux et font vivre un enfer aux habitantes et aux habitants. En 2007, Nicolas SARKOZY a supprimé la police de proximité mais il a aussi fusionné les services de renseignement au détriment de l'implantation sur le terrain et des effectifs. La situation aurait pu s'arranger entretemps mais ça ne s'est pas passé, faisant au contraire toujours plus peser l'effort de ces missions pourtant régaliennes sur les collectivités territoriales. Sans moyens supplémentaires pour la police nationale, sans moyens supplémentaires pour les renseignements, comment lutter partout sérieusement et efficacement contre les trafics de drogue ?

La Ville de Clermont, contrairement à ce que vous dites Monsieur BONY, fait sa part de travail, et même beaucoup plus que sa part en dépensant pour la sécurité, notamment avec l'étoffement de sa police municipale mais aussi avec le déploiement des caméras. Nous avons souvent des débats sur la question du déploiement des caméras parce que, nous, nous sommes quelquefois réticents parce que justement ça entraine de la part de l'Etat la suppression d'un certain nombre de moyens. Mais c'est une demande très forte des habitantes et des habitants des quartiers qu'il faut écouter. Concernant le trafic de drogue, il faut évidemment sévir et arrêter les vendeurs, ceux qui surveillent et ceux qui achètent. C'est un impératif pour les habitantes et les habitants pour qu'ils puissent retrouver tranquillité et sérénité. Mais il faut aussi s'attaquer plus largement aux trafics, les tarir en remontant à la source et, pardon Monsieur BONY, ce n'est pas la police municipale qui peut faire ça, ce sont les services de la police nationale avec le fisc, la douane, qui doivent mener ce patient travail de fourmis pour démanteler des réseaux qui vont de l'Amérique du Sud à la Suisse, en passant par le Luxembourg.

Il faut s'attaquer au grand banditisme, aux mafias et aux cols blancs des banques qui blanchissent l'argent de la drogue, de la prostitution, dans la grande lessiveuse de la finance internationale. En septembre 2018 s'ouvrait le procès d'un vaste système de blanchiment d'argent. C'est en suivant l'argent remis par les trafiquants à des collecteurs de fonds que la police française a mis au jour le fonctionnement très perfectionné d'un réseau dont profitaient des évadés fiscaux, des entrepreneurs, des dirigeants de société, des traders, des assureurs, des avocats d'affaires, ceux qui, protégés par le secret bancaire des paradis fiscaux, s'enrichissent à l'abri, prospérant sur la précarité, le chômage de masse et les discriminations qui mettent au banc de la république les populations des quartiers prioritaires. Les premières victimes de ces trafics, ce sont les habitantes et les habitants de nos quartiers.

Il faut que le gouvernement se donne les moyens de lutter contre la fraude fiscale et le grand banditisme en col blanc. Des élus comme Éric BOCQUET, sénateur communiste, font des propositions depuis des années dans ce sens. En 2018, Gérald DARMANIN avait annoncé la création d'un observatoire de la fraude fiscale. Il n'a jamais vu le jour. Le 2 mai dernier, il y a 3 jours, Gabriel ATTAL s'est déclaré favorable à la création d'un tel observatoire et même à la tenue d'une COP fiscale. Nous espérons que nous nous acheminons vers un commencement de quelque chose mais nous doutons, avec un gouvernement qui n'en a que pour les grandes entreprises et les hauts patrimoines.

Il faut donc tout mettre en œuvre pour faire reculer les trafics et c'est le cas avec cette mutualisation et avec l'installation de nouvelles caméras. Mais c'est bien en s'en prenant aussi au nerf de ces trafics, le blanchiment d'argent, que l'on pourra aussi assécher ces trafics-là.

Merci.

M. le Maire :

Madame AUDET.

Mme AUDET :

Mes chers collègues.

Assez rapidement parce qu'il y a quelques approximations qui ont été dites. Déjà la crèche a rouvert depuis 10 jours à la Gauthière, il n'y a pas eu une désertion du service public dans ce quartier. D'ailleurs c'est un des quartiers où il y a le plus de service public, que ce soit la maison médicale qui n'en est pas, c'est une structure privée mais qui a été accompagnée dans sa construction, que ce soit la crèche, les écoles, le centre social ou le point d'aide aux droits dans le quartier.

Donc, non, il n'y a pas de désertion du service public dans ce quartier, encore une fois la crèche a rouvert, il faudrait remettre vos fiches à jour. En plus ce ne sont pas les éboueurs qui ne sont pas venus dans le quartier mais ce sont des agents de la Métropole qui ont été agressés et qui ont fait valoir aussi leur droit de réserve. Et puisque vous souhaitez, comment dirais-je, préserver les policiers, ce qui est bien légitime, du moins leur sécurité, je pense qu'il est important aussi que nous puissions préserver la sécurité de nos agents qui interviennent sur ces quartiers, et la Métropole a immédiatement mis en place un système pour pouvoir nettoyer le quartier. Pour y être allée encore cet après-midi, je vous assure que le quartier est tout à fait propre.

Mais moi, j'ai envie de vous dire aussi, on en parlait avec mon collègue Grégory BERNARD, mais où est Monsieur DARMANIN ? Il me semble que c'est un de vos amis, Monsieur BONY. Et que c'est aussi le Ministre de l'Intérieur de ce pays. Et que Monsieur DARMANIN aujourd'hui, il est beaucoup plus, comment dirais-je, actif pour envoyer des renforts absolument excessifs de policiers contre des militants par exemple qui se battent contre les bassines d'eau que contre les trafiquants de drogue qui pourrissent, qui pourrissent, la vie des quartiers. Et la question du trafic de drogue, Monsieur BONY, ce n'est pas qu'à Clermont-Ferrand. Toutes les villes de notre département, y compris des petites, sont concernées par ce sujet, y compris dans des communes gérées par vos amis. Et à quel moment nous utilisons ces arguments contre les Maires.

Nous savons que ce ne sont pas les Maires qui sont responsables de cela. Nous savons très bien que c'est le manque d'effectif, une libéralisation à outrance de la question des trafics de drogue, les réseaux sociaux aussi qui ont amplifié ces phénomènes de façon assez conséquente. Ne peut-on rien faire contre les groupes sur les réseaux sociaux qui font du recrutement pour pouvoir être devant l'école, par exemple de Jean de La Fontaine, pour pouvoir embaucher des jeunes venus partout de France pour pouvoir repérer ce trafic ? Donc je crois que si vous nous expliquez que nous avons été, comment dirais-je, moi je suis fière de la NUPES, mais si vous nous expliquez que nous avons été envahis par les pensées de la NUPES, parfois je me demande, vous, si vous n'avez pas été envahis par les pensées du Front National. Enfin du Rassemblement National.

Vous ne parlez que de sécurité dans ce Conseil Municipal. Oui, c'est un élément extrêmement important pour les concitoyens qui vivent, parce qu'on n'est pas en effet dans un sentiment d'insécurité à la Gauthière par exemple. Voilà. Les gens sont parfois même un peu… comment dirais-je ? Ils se sont habitués presque parfois à ces situations. Donc encore une fois Monsieur BONY, vous enlevez Monsieur le Maire à votre belle intervention, et vous écrivez à Monsieur le Ministre DARMANIN pour qu'il envoie des renforts de policiers sur ce secteur pour pouvoir juguler ces trafics. Et la question de la sécurité, mon collègue l'a dit, Cyril CINEUX, ce n'est pas qu'une question sécuritaire, c'est aussi une question d'éducation et je suis ravie de présenter ensuite le Projet Educatif de la Ville, mais ça, par contre, je crains, hélas, qu'il y ait beaucoup moins de verve sur ce sujet que sur celui de la sécurité.

<u>M. le Maire</u> :

Merci Madame. Madame MAXIMI.

<u>Mme MAXIMI</u> :

Je ne voulais pas forcément intervenir mais, effectivement, quand j'entends… j'entends toujours les mêmes rengaines du côté de la droite extrême sur cette question-là. Je vais rejoindre ce que vient de dire Cyril CINEUX sur le grand banditisme, et je suis en désaccord sur la question des renforts. Il y a un moment, il faut aussi reprendre la question du rôle de la police. Par exemple on a une réforme de la police judiciaire qui est en train de faire beaucoup de mal à la police judiciaire.

Et ce qu'on aurait besoin aujourd'hui, ce n'est pas que le versant répression avec des fourgons de CRS qui viennent très ponctuellement et qui partent pour voir à la Gauthière des fois à 18h quand il y a un déploiement, que la procureure appelle à grands coups de renforts de conférence de presse et qu'en fait à 18h00 il n'y a plus personne dans le quartier, on a besoin surtout d'investigations, de démanteler des réseaux, donc d'une police judiciaire qui est efficace, avec des vrais moyens. Et aujourd'hui, nous avons une réforme en cours initiée par DARMANIN. La police judiciaire s'est d'ailleurs mobilisée fortement, ce qui est assez inédit dans ce milieu-là de manifester et de dire à quel point ils sont en désaccord avec cette réforme. On a besoin d'investigation, on a besoin évidemment de démanteler ces trafics et de s'en prendre à ceux qui s'enrichissent pour de vrai dans ces trafics, évidemment par le biais aussi de l'évasion fiscale, je suis tout à fait d'accord.

Le vieux débat, et on en a une délibération après, mais sur la question de la vidéoprotection, pour ne pas dire surveillance évidemment, cela ne règle pas le problème. D'ailleurs vous citez souvent des villes où ça serait vraiment mieux, mais moi je vous ramène par exemple à l'exemple de Nice où nous avons un dispositif de vidéosurveillance délirant, avec des policiers municipaux surarmés, et je crois, je peux le dire sans me tromper, vous dire que les questions de délinquance, d'insécurité à Nice sont aussi présentes que dans les autres villes de France.

Donc je ne crois pas que ce soit si facile avec vos recettes répressives habituelles qui n'ont fait que jamais réussir, avec un double discours. Et effectivement Nicolas SARKOZY a été un des fossoyeurs de la police de proximité et de la police en tout cas du quotidien. Aujourd'hui, on se retrouve dans une situation qui est catastrophique au niveau des forces de l'ordre. C'est un débat qui prend beaucoup de place aujourd'hui dans le pays.

Et ensuite, moi, sur la question du service public, moi je vais quand même être en désaccord. Effectivement il n'a pas reculé ces derniers mois, la crèche a rouvert, mais ça fait des décennies aujourd'hui que dans les quartiers populaires le service public recule. Le service public, il a reculé sur les accueils des adolescents dans les maisons de quartier. Il a reculé sur la présence humaine, sur le nombre d'éducateurs, sur le nombre de préventions spécialisées. Il recule dans l'accompagnement quotidien dans le lien social. Et ça, c'est indéniable à Clermont-Ferrand. Il y a des choix politiques qui ont été faits dans les mandats précédents, et notamment le dernier, et moi je l'ai dénoncé plusieurs fois, non pas pour dire que ce n'était pas les bons, mais quand on déshabille d'un côté pour habiller l'autre, eh bien on a un problème. Et le problème aujourd'hui, on l'a.

La réalité, c'est qu'effectivement ce n'est pas satisfaisant du tout la vie dans les quartiers aujourd'hui. Le fait qu'il y ait des tirs, ça ne met personne en train de dire que c'est normal et que tout va bien. Par contre, les vraies réponses, elles doivent être du côté de la prévention, du lien humain, de remettre des gens en face à face, de reconstruire ce qui a été complètement déconstruit avec des politiques austéritaires et libérales. Et le problème, c'est qu'aujourd'hui, moi, je suis très inquiète. Je suis très inquiète pour cet été sur les accueils de loisirs. Moi, j'ai l'impression que ce n'est pas satisfaisant. Les retours que j'ai, c'est qu'il y a plein d'enfants qui ne vont pas réussir à bénéficier de places. Qu'on a aujourd'hui des moyens pour la DDSU qui ne sont pas à la hauteur des enjeux. On a aujourd'hui des mutualisations de postes qui sont très contraintes. On a des budgets qui sont trop faibles pour assurer aujourd'hui la question du lien social dans les quartiers, l'accompagnement éducatif. C'est quand même la mission justement de la tranquillité publique. Laissons le Ministère de l'Intérieur faire des grandes opérations de communication, être complètement inefficace et s'en prendre de manière très dangereuse à ces mauvais ennemis, à vouloir stigmatiser celles et ceux qui luttent pour le bien commun ou pour la défense des droits de l'homme comme la LDH et laisser tranquille justement la grande délinquance parce que c'est exactement ce qu'est en train de faire Gérard DARMANIN.

Mais nous, à l'échelle municipale et métropolitaine, je pense que nous avons des choix politiques à faire qui sont urgents, indispensables, partir des besoins de la population. Cette population elle a besoin de vivre normalement, avec des êtres humains en face d'eux, avec des endroits pour se retrouver, des endroits pour échanger, pour pouvoir vivre tranquillement dans leur quartier.

M. le Maire :

Monsieur VIGIGNOL.

M. VIGIGNOL :

Monsieur le Maire, chers collègues.

Pareil, on n'avait pas l'intention d'intervenir particulièrement mais comme Monsieur BONY a envie d'entendre toute la NUPES, qu'il nous appelle à intervenir, on le fait collégialement.

Je ne vais pas revenir sur les arguments qui ont été déployés par les collègues, auxquels on souscrit largement. Je voudrais juste revenir sur le fait qu'on ne peut pas tolérer ce procès en angélisme que nous attente la droite extrême. On prend sérieusement en question les problématiques de sécurité urbaine, ce qui a été présenté par le collègue est là pour le montrer. Il y avait cette délibération, il y en a d'autres sur les questions de sécurité. Et dans un souci d'efficacité et de moyens déployés par la Ville, et en réponse aux besoins de nos concitoyens, notamment la vidéosurveillance dont le déploiement doit être réfléchi et pas seulement encensé me semble-t-il.

Mais je voulais revenir spécifiquement sur la question du niveau d'inquiétude de nos concitoyens. Nous estimons que chaque élu responsable politique devrait aborder cette question de la sécurité en général avec mesure et humilité. Ça a été un petit peu dit par Cyril CINEUX. Et uniquement dans le sens de l'amélioration de la condition de nos concitoyens, non pas dans celui de l'exploitation de leur exaspération légitime. Toute proposition concrète et réaliste est nécessaire, tout le reste, nous semble-t-il, n'est que gesticulation et opportunisme politique.

Merci.

M. le Maire :

Merci.

Madame AUDET.

Mme AUDET :

Simplement je ne peux pas laisser dire que le service public régresse dans les quartiers, Marianne. Je veux dire il y a 1 200 places en accueil de loisirs par semaine. Dans les accueils de loisirs, il n'y a pas de baisse du nombre d'accueils de loisirs. Il y a des activités qui sont proposées en pied de tour ou dans le quartier, que ce soit par les missions sport, de la DDSU, par même y compris des associations. Je veux dire que nous, on a repris les effectifs du département sur la question des éducateurs spécialisés. Voilà. Ce n'est pas de notre fait s'il y a moins d'éducateurs spécialisés. La Ville ne se désengage pas dans ces quartiers. Nous avons recruté des animateurs permanents, nous les formons, nous avons titularisé des responsables d'accueils de loisirs. J'étais encore la semaine dernière à la fin des vacances à la Gauthière justement sur un accueil de loisirs avec 35 jeunes adolescents qui ont monté d'ailleurs un projet formidable autour de la question de l'alimentation et de la restauration, donc il y a beaucoup de choses.

Je ne sais pas qu'est-ce que c'est que cette espèce de discours qui fait que c'était vachement mieux avant. Alors, oui, nous ne pouvons pas répondre à toutes les demandes des Clermontois et des Clermontoises. C'est clair. Mais par rapport à… il y a aussi d'autres systèmes, je le dis. Il y a aussi les Comités d'entreprises qui proposent des accueils de loisirs et des colonies de vacances. C'est quand même aussi extrêmement important. Il y a aussi les associations d'éducation populaire en dehors de la Ville. D'ailleurs nous en finançons quelques-unes par ce biais-là, je pense notamment à la ligue de l'enseignement ou même Jeunesse et Horizons sur la Gauthière que nous finançons pour mettre en place des loisirs. Et par rapport justement à la crèche, nous avons augmenté le nombre de places dans la crèche de la Gauthière par exemple sur le précédent mandat puisque nous l'avons reconstruite. Nous lançons un grand projet autour de l'insertion des jeunes notamment dans ce quartier où nous allons réserver des places dans cette crèche pour permettre un retour à l'emploi de jeunes femmes du quartier notamment qui sont accueillies par la Mission Locale.

Et je pourrais faire une liste comme ça… on en parlait avec Monsieur le Maire, il le dira peut-être, mais le nombre de fonctionnaires, d'agents territoriaux qui travaillent dans ces quartiers est quand même relativement… alors après, oui, il y en a d'autres qui se désengagent. Ça, c'est clair. Je ne les citerai pas ce soir, mais oui. Et de précédents mandats aussi. Donc il y a en effet du service public qui disparait mais pas du côté de la Ville. Je ne dis pas que tout est parfait, mais en tous les cas, 1 200 places à l'échelle de la ville par semaine dans les accueils de loisirs… il suffit de comparer avec d'autres villes. Alors je sais bien que ce n'est pas forcément… mais je vous assure qu'on n'a pas du tout à rougir sur ce type de choses, et encore il n'y a pas que la Ville qui propose des vacances.

M. le Maire :

Madame EL HAFIDHI.

Mme EL HAFIDHI :

Merci Cécile de ces précisions. Je vais aller dans le même sens et apporter des réponses sur la DDSU, que Marianne a citée, Marianne MAXIMI. Et pour répondre aussi à Monsieur BONY. Sur le territoire de la Gauthière notamment, il y a un service qui n'a jamais fermé, qui est resté ouvert et qui a continué à aller vers les habitants, qui est le centre social Nelson Mandela. Je tiens ici, puisque vous citez la DDSU, à rendre hommage au dévouement de nos agents. Comme d'autres. Il y a aussi des services invisibles, qu'on ne voit pas, mais qui ont continué à travailler sur les territoires. Et pour abonder aussi sur la question de la désertion des services publics, là, oui, mais c'est du côté de l'Etat. Je ne prends qu'un exemple, c'est la question de la fermeture des services publics et des guichets, notamment des impôts, des grands services publics à la population, et nous avons, nous, été obligés quand même, dans le contexte du COVID notamment, de structurer une politique pour l'accompagnement à l'accès aux droits parce que les gens sont complètement désarmés, désemparés, devant ces formalités administratives extrêmement compliquées, rendues encore plus complexes par la dématérialisation galopante, et ça aussi c'est quelque chose que nous avons, puisqu'on est l'échelon de proximité, de prendre à notre charge, en embauchant de nouvelles personnes, pour pallier au désengagement et au retrait des services publics dans toute la ville d'ailleurs, pas que sur les quartiers mais d'une manière assez alarmante sur les quartiers que vous citiez.

Pour répondre là aussi à cette question qu'on ne ferait pas bien, qu'avant, etc., il y a un service jeunesse qui s'est structuré, il y a donc aujourd'hui dans les centres sociaux, dans les trois centres sociaux, il y a une équipe qui est rattachée à la DDSU qui propose des choses extrêmement importantes à l'attention des jeunes et des adolescents pour qu'il y ait de l'activité, pour qu'il y ait de l'accompagnement et aussi à la constitution d'associations de jeunes qui sont en mesure aussi de répondre à l'attente de leurs pairs.

Et nous avons quand même voté il y a pas plus longtemps qu'au dernier Conseil et surtout celui d'avant, l'appel à projet contrat de Ville qui maintient quand même des subventions au tissu associatif qui sont extrêmement importantes. D'autant plus qu'ils sont doublés par l'effort de la Métropole. Donc on ne peut pas dire, on ne peut pas nous accuser… évidemment on peut faire plus, et on souhaiterait faire plus. Personne ne dit que c'est parfait, mais dans le contexte budgétaire qu'on connaît, ce secteur a été non seulement épargné mais il a été renforcé. Voilà.

M. le Maire :

Il n'y a pas d'autres inscrits ?

Monsieur GODARD. Et je dirai un mot aussi.

M. GODARD :

Bien sûr. Je vais essayer de répondre. Je vais commencer par la question posée Stanislas RENIÉ, qui est la seule question réelle qui a été posée sur le CSU. Parce que toutes les autres interventions ont été en gros… enfin je parle des interventions de l'opposition, ont été en dehors complètement de la délibération. Je suis désolé de vous le dire, mais voilà.

Concernant la création de ce CSU métropolitain qui est évidemment aujourd'hui, j'allais dire de l'ordre de l'embryon. Pourquoi ? Parce qu'il y a plein de questions juridiques à régler entre les communes, c'est pour ça que dans un premier temps on parle bien… parce qu'il faut distinguer en fait en gros trois sortes de caméras entre guillemets. Il y a les caméras de la Ville de Clermont-Ferrand actuellement, de vidéo-protection, qui sont raccordées au CSU. Là, on parle des caméras de la Métropole, je dis bien de la Métropole, donc propriété de la Métropole, qui sont sur le territoire clermontois, qui vont être rapatriées a priori sur le CSU. Ensuite, il y a les autres caméras de la Métropole qui sont dans les autres Zones d'Activités Economiques des autres villes de la Métropole, et enfin chaque commune ou presque, peut-être pas toutes, je ne sais plus exactement, ont elles-mêmes des caméras de vidéo-protection. Ce qui veut dire que dans un premier temps, ce dont on parle là, c'est l'intégration des caméras des Zones d'Activités de Clermont-Ferrand puisque, avant de pouvoir intégrer les différentes caméras des autres collectivités… non, pardon, je vais essayer d'être précis, de reprendre au CSU de Clermont-Ferrand les caméras métropolitaines sur les territoires des autres communes de la métropole, il faut que cela passe dans chaque Conseil Municipal. Voilà.

Et ensuite, peut-être un jour, se posera la question éventuellement de l'intégration dans le même CSU métropolitain des caméras de vidéo-protection de chaque commune, ce qui passera encore par une autre délibération. Voilà pourquoi aujourd'hui… je veux dire qu'au niveau de la politique Tranquillité publique de la Ville de Clermont-Ferrand, on a toujours fait ça. J'ai entendu la droite dire « il faut embaucher des policiers », « il faut en mettre 100, il faut en mettre 200, il faut en mettre 300 », qui ont été des politiques, pourquoi pas. Nous, on commence par dire : on fait telle mission, on invente telle mission et on prend les employés, et on prend les agents en fonction de ces missions-là. Il nous semble raisonnable aujourd'hui de commencer par prendre ce responsable supplémentaire pour les caméras de la ZAE plus les deux agents. Cela nous semble suffisant. Peut-être que dans 6 mois/1 an, on va intégrer les autres caméras des Zones d'Activités Economiques, c'est même comme ça que ça va se passer puisqu'elles vont y venir petit à petit, et à ce moment-là on sera très probablement dans l'obligation d'augmenter le nombre d'effectifs autour du CSU, et peut-être même que d'ici là se posera peut-être même la question peut-être du déplacement du CSU pour une question de taille. Enfin je pense qu'il se posera bien d'autres questions d'ici là. Mais à un moment donné, il faut bien commencer, notamment dans les zones économiques où il y a eu pas mal de problèmes, sans les citer, mais notamment à Aubière, et sous l'impulsion du Maire d'Aubière qui a demandé, via la Métropole, à intégrer ces Zones d'Activités Economiques.

Sur les autres questions qui ont été posées, juste une précision à l'attention aussi de Monsieur RENIÉ. Derrière les caméras aujourd'hui, étant donné que nous ne faisons pas de vidéo verbalisation, il n'y a pas de policiers. Ce sont des agents administratifs. Et là aussi pour répondre partiellement à Monsieur FAIDY, je ne sais pas où est-ce qu'il a pris ses chiffres, déjà il n'y a pas 8 chefs de service, la police municipale n'est pas organisée de cette façon-là aujourd'hui. D'abord, j'allais dire à sa tête, le directeur de la tranquillité publique est un administratif, ce n'est pas un policier non plus. Donc je ne sais pas où vous avez trouvé vos effectifs de police municipale mais ils ne correspondent pas aux chiffres que j'ai, moi, du tout. Pour moi, on était en gros, à la fin du mandat dernier, à 39, avec je crois effectivement une quarantaine de postes ouverts, on est aujourd'hui aux alentours de 50, mais effectivement avec des postes… enfin ça n'arrête pas de bouger, ça par contre je ne vous le cache pas. Il y en a qui partent, il y en a qui arrivent. C'est très compliqué de savoir au jour le jour si on a 38, 39, 41… enfin c'est plutôt 50. C'est 48, 49, 51… Voilà. Donc là, c'est un peu plus compliqué, à mon sens, à savoir.

Il y avait une autre question à laquelle je voulais répondre dont j'ai oublié le sujet, mais bon, j'y reviendrai peut-être. Et je vais essayer de répondre un tout petit peu à Monsieur BONY. Là aussi Monsieur BONY, la politique de foutre des caméras partout sans savoir pour quoi faire… Moi, je veux bien qu'on fasse la politique de Nice, on en met partout. Pourquoi d'ailleurs on a mis en place, enfin qu'on est en train de mettre en place un comité éthique de déplacement des caméras ? Comment on fonctionne quand on met des caméras ? On consulte tous nos partenaires, on regarde les choses cohérentes et, en fonction de ça et des budgets qu'on a, on pose telle ou telle caméra. Ce qui est un peu différent de ce qui s'est passé à Nice où, en gros, chaque élu ou personne ayant du pouvoir dans la ville demandait des caméras pour surveiller son pas de porte, éventuellement celui de sa compagne, voire celui de sa maîtresse. Parce que c'est un peu comme ça que ça s'est passé. Alors effectivement, en faisant comme ça, on peut vite monter à 6 ou 700 caméras, je vous le dis.

Voilà à peu près ce que j'avais à vous dire. Merci.

<u>M. le Maire</u> :

Merci.

Moi aussi, pour tout vous dire Monsieur BONY, je ne comptais pas vraiment intervenir sur ce sujet parce que j'ai l'impression que nous rejouons un peu éternellement les mêmes arguments les uns et les autres, et que du coup vous n'essayez pas au moins d'entendre les éléments qu'on vous donne. Et donc je me demande si au fond votre intervention a pour objet réellement de faire avancer la discussion autour d'un sujet éminemment sérieux et éminemment réel, j'y reviendrai, ou si au fond c'est une posture politicienne, certains l'ont dit, pour espérer séduire un électorat qui pourrait être intéressé par la question. En réalité d'ailleurs, comme c'est un argumentaire que vous usez depuis maintenant une décennie, je voudrais appeler à votre analyse, parce que j'ai l'impression que ça va vous intéresser pour la suite, que ça n'a pas eu l'air de marcher, et que vous devriez donc y réfléchir à deux fois avant de vous cantonner à une sorte de répétition permanente sur la question sécuritaire.

Je voudrais d'ailleurs dire qu'il faut la prendre au sérieux. Par exemple, moi, j'ai un sentiment que la majorité municipale, y compris sur le CSU, y compris par les interventions de certains collègues, y compris par les propos que j'ai pu tenir, on a montré qu'on avait pris la mesure des choses. Moi, je ne dis pas aujourd'hui que l'insécurité, c'est un sentiment. Je ne dis pas que les statistiques ne sont pas vraies. C'est une réalité sur le territoire clermontois. C'est même une réalité dans le territoire métropolitain. Parce que quand on regarde les statistiques, il y a des choses différentes. Il y a par exemple les cambriolages qui sont des vraies questions. Il y a un sujet qui semble d'ailleurs vous passer par-dessus la jambe, c'est les violences intrafamiliales qui sont une des grosses statistiques d'augmentation de la violence sur notre territoire. C'est marrant que cela ne vous semble pas particulièrement, comment dirais-je, digne de votre curiosité.

De même que, vous le savez, j'ai déjà eu des positions diverses et variées sur la question de l'armement de la police. J'ai dit que tant que je serai Maire, il n'y aurait pas d'armement d'armes létales. Mais en même temps j'ai accepté… Oui, mais j'assume Madame. J'ai accepté, pour la sécurité de mes agents, vu la violence exponentielle qu'ils subissent dans leurs interventions, de les doter de pistolets à impulsion électrique. Et donc, nous-mêmes, nous évoluons. Et ce que j'aimerais de temps en temps, c'est que vous acceptiez de vous poser sereinement un certain nombre de questions et que vous acceptiez d'évoluer.

Parmi les choses que je veux dire ici, c'est que la violence, elle est aujourd'hui dans toute notre société. Quand je discute… j'étais tout à l'heure à l'état civil pour des papiers personnels, quand je discute avec mes agents et qu'on me raconte la relation que peuvent entretenir un grand nombre d'agents d'accueil de nos institutions, et pas simplement que celles de la Ville ou de la Métropole, avec le public, quand je vois et j'observe les vidéos ou même des choses auxquelles j'assiste dans l'espace public, en matière de circulation, de comportements d'automobilistes ou d'autres, on voit bien qu'il y a une tension absolument invraisemblable qui certainement a plusieurs raisons : la misère sociale en est une, la baisse du regard sur les détenteurs d'autorité, peut-être aussi parce que ces détenteurs eux-mêmes n'ont pas toujours été exemplaires. Ou ne le sont-ils pas actuellement dans les manifestations. Mais je pense aussi aux élus. On peut difficilement demander à nos concitoyens d'être exemplaires vis-à-vis de l'autorité quand une partie de la classe politique elle-même se comporte comme on le sait, et semble échapper d'ailleurs à toute poursuite quels que soient les sujets, même sur des rapports de violence faite aux femmes. Enfin je ne vais pas vous faire l'injure de faire la liste de tous ceux qui, soit dans votre parti, soit dans le mien, vous voyez, j'essaye d'être… portent des bracelets électroniques, ou au contraire ont échappé à toutes les formes de punitions pénales auxquelles ils auraient dû répondre s'ils étaient des citoyens normaux. Je le dis parce qu'il faut mettre un peu de… pourquoi je voudrais mettre un peu de sérénité sur ce débat, parce qu'en fait je pense que nous faisons le lit de l'extrême droite. Et si vous continuez les uns et les autres à jouer à ce jeu-là, vous vous en repentirez, nous nous en repentirons collectivement quand vous aurez donné les moyens à l'extrême droite de proposer des solutions qui pour le coup ne sont pas si efficaces que ça, j'ai cru comprendre que certains l'avaient remarqué sur l'Italie. Donc le y'a qu'à faut qu'on, si vous voulez, ça ne marche pas de façon automatique.

Donc il y a la misère, il y a des choses, il y a la drogue qui devient un phénomène qui n'est pas propre à Clermont-Ferrand. Enfin soyez honnête, même les villes moyennes, etc. D'ailleurs, tiens, puisque je vais égrainer quelques formules, moi je suis favorable à l'application de la loi, et avec la procureure je crois que nous sommes en ligne, et le préfet, moi, je veux qu'on pénalise les consommateurs. La loi l'autorise, je ne vois pas… vous connaissez mon antienne, je le répète régulièrement : s'il y a de l'offre, c'est qu'il y a de la demande. Moi je suis pour qu'on pénalise. On ne peut pas tous les quatre matins nous parler de sécurité puis accepter qu'il y ait un petit joint qui tourne dans les soirées. Donc moi je suis pour ça. Ce n'est pas un hasard si Clermont-Ferrand est une plaque tournante. 50 000 habitants de cette ville ont moins de 25 ans, il y a 40 000 étudiants. Il y a un beau marché potentiel. Mais oui, vous pouvez dire que je raconte des trucs mais je dis… le problème dans ce pays, c'est qu'on ne dit pas les choses et qu'on n'essaye pas de trouver des solutions. Donc il y a un problème de la drogue. D'ailleurs pas un mot sur la Gauthière. Après je reviendrai sur la police municipale et tout ça, et sur la politique que nous menons. Un mot sur la Gauthière. Moi, je suis un peu… je vous le dis, je suis même un peu peiné par la Gauthière en fait, pour tout vous dire. Parce que la Gauthière, c'est un quartier contre-intuitif. C'est un quartier ANRU. ANRU 1. C'est un quartier où il y a deux parcs. C'est un quartier où il y a une salle de spectacle, et pas une salle de spectacle locale. Moi, je me rappelle qu'on avait arbitré le fait qu'à un moment donné une partie de la programmation Jeune public s'y déroulait. Moi, mon fils, il est allé à la Gauthière pendant des années comme spectateur et je pense que c'était très important pour constituer chez lui un regard, comment dirais-je, de non-discrimination sur ce quartier.

Enfin il n'a pas un imaginaire comme étant une sorte d'ouest américain infranchissable sur lequel on ne pourrait pas aller. C'est un ANRU 2. La Gauthière, il y a au moins, je pense, si on additionne les fonctionnaires de la Ville, les fonctionnaires de la Métropole, une petite centaine de fonctionnaires qui y travaillent. Il n'y en a pas autant à la Glacière ! Il n'y en a pas autant à la Glacière ! Je l'ai dit, il y a une crèche toute nouvelle, il y a un centre médical, et je redis que je pense, nous sommes en train d'avancer, qu'en 2025 nous inaugurerons le centre médical Alain LAFFONT aux Vergnes. Donc il y a à peu près tout ce qu'on peut imaginer aujourd'hui. Toutes les aménités. Tous les services publics : culturels, sportifs, scolaires… avec d'ailleurs, puisqu'on parlait des fonctionnaires d'Etat. Moi, je suis prudent, les fonctionnaires de l'Education Nationale dans ce quartier, ils ont tenu la rampe. Je les salue aussi. Parce qu'ils ont été courageux. Et c'est peut-être un des derniers services publics qui a fonctionné pendant un moment. Donc je le dis pour qu'on n'ait pas une vision manichéenne, Monsieur BONY. Là, maintenant, vous ne m'écoutez plus. C'est compliqué quand ça met un peu en interrogation une vision, comment dirais-je, un peu théorique.

Les coups de feu, soyons concrets, qu'est-ce qui s'est passé ? Je l'avais dit d'ailleurs quand on a commencé à dire qu'on allait mettre la pression sur la Gauthière. Qu'est-ce que j'ai dit ? Je l'ai dit aux habitants, des élus y sont allés, je reviendrai sur tout ça aussi. On a dit : vous allez voir, ça va swinguer. Qu'est-ce qui se passe en fait d'ailleurs ? Les coups de feu, la longue liste ? À part l'extrême droite effectivement qui fait ses choux gras. Soyons sérieux. En fait, vous avez compris que ce sont des règlements de comptes intra-trafics. Alors ça ne veut pas dire qu'il n'y ait pas le risque d'une balle perdue qui touche un jour quelqu'un. Mais globalement, c'est ça. Et je ne vais pas rentrer dans les détails parce que j'ai des informations que je n'ai pas à divulguer en public, mais en réalité tout ça c'est des règlements de comptes entre chefs de réseau. Donc vous pouvez bien dire : « Oh là là ! Olivier BIANCHI ! Machin !» ?. Mais c'est dans toutes les villes de France cette situation. Et elle s'aggrave. Ça ne veut pas dire qu'il faut la minimiser. Il faut par contre dire une première chose, Monsieur BONY, que même si vous étiez en situation, vous ne claqueriez pas du doigt et vous ne régleriez pas le problème par un effet magique.

Qu'est-ce que nous devons faire ? La première chose que nous faisons depuis 2014 et mon arrivée, c'est la coopération avec l'ensemble des acteurs de la question. C'est-à-dire qu'en fait, si je dis que ce n'est pas que la Mairie, nous ne sommes pas les seuls à agir. Quand je suis arrivé Monsieur BONY, puisqu'il faut faire… j'ai découvert avec stupeur qu'il n'y avait pas d'interopérabilité entre la police nationale et la police municipale. Non, mais parce que vous pouvez faire croire à tout le monde, et aux observateurs intermittents, que nous n'avons rien fait, il n'y avait même pas l'interopérabilité. Pardon, je vais traduire. C'est qu'ils n'étaient même pas capables d'être sur les mêmes fréquences et ils ne pouvaient pas communiquer par radio entre la PM et la PN. C'est une des premières mesures que j'ai prise. Quand je suis arrivé, il n'y avait pas de caméra. Zéro ! Zéro. Nous allons finir ce deuxième mandat avec environ 200 à 300 caméras sur l'ensemble du territoire. D'où le CSU, d'où la délibération. Je suis la deuxième ville de France, après Toulouse et un peu avant Nantes si je ne dis pas de bêtises, ou la troisième, allez ne soyons pas égotique, à avoir signé un Contrat Local de Sécurité avec le Ministre qui permettait d'avoir des renforcements, en tout cas d'éviter le déshabillage progressif des forces de police nationale. On peut ricaner, on peut dire que ça ne sert à rien, je vois bien les uns les autres. Mais c'est marrant parce qu'il y a ceux qui disent qu'on fait rien, il y a ceux qui ricanent quand on fait un peu, quand on essaye. Moi, en fait, c'est pour ça que je suis le Maire, en fait. Je suis entre ceux qui ricanent et ceux qui ergotent en permanence et répètent sans arrêt qu'il ne se passe rien. Sur les effectifs, j'y reviendrai.

La deuxième chose après avoir travaillé avec le procureur, les procureurs puisque depuis que je suis en fonction ce n'est pas le premier, il y en a eu plusieurs, avec la police nationale, avec les DDSP successifs, avec le préfet, et je continuerai parce que je crois qu'il n'y a pas de solutions d'un seul acteur. Mais, Monsieur BONY, pour vous rappeler, mettez-nous à notre crédit quelques réussites.

Le boulevard Claude BERNARD, vous vous souvenez des débuts du mandat ? Aujourd'hui, il y a un lieu de sport, il y a un commerce qu'on a retrouvé, il y a une maison du droit, il y a une maison du projet. Moi, j'y suis encore allé hier pour me rendre au conseil de surveillance de l'hôpital. Pardon, mais on n'est pas au début du mandat en 2014. Non, mais vous pouvez hausser les épaules, mais la réalité, elle est là. S'il vous plaît ! Le marché Saint-Pierre, vous vous souvenez combien de fois on en a parlé dans ce Conseil Municipal ? Et on a travaillé, ça a été long, c'est un travail d'orfèvre. Mais aujourd'hui, le sujet n'est plus là. Alors ça se déplace. Aujourd'hui, il est à la gare, on a bossé sur Charras, il faut continuer. Ça se déplace. C'est compliqué. Comment on procède ? Là aussi quand je suis arrivé, il n'y avait jamais eu de GLTD dans cette Ville. C'était un concept qu'on ne connaissait même pas. Et on a décidé d'en mettre en place. On doit en être, je parle sous le contrôle de Jérôme GODARD particulièrement qui les suit, peut-être au moins au cinquième si je ne dis pas de bêtises. Puisque le premier a été fait sur Saint-Pierre, et il y en a deux en permanence. Mais si on regarde depuis 2014, je pense qu'on avait commencé avec Saint-Pierre et Saint-Jacques, ensuite il y a eu Saint-Jacques et la gare, ensuite il y a eu… bon, donc on continue et on avance.

Sur les effectifs de police. Bon, moi, j'ai bien compris et c'est bien que vous écoutiez vos contacts dans la police les uns et les autres, j'ai bien compris que vous en aviez, ça ne me choque pas, c'est la vie normale démocratique, donc continuez à écouter vos contacts à la police municipale, mais pour faire taire un peu tout ça, ce que je vous propose, en grande transparence, parce que la question a été posée, je pense qu'elle doit être posée, je vais vous répondre sur les effectifs globaux dans lequel je vous donnerai le nombre d'ASVP, le nombre de policiers municipaux, le nombre de postes vacants. Je vais être dans la grande transparence. La direction de la tranquillité publique. Parce que la police, ce n'est pas les seuls acteurs de la tranquillité publique. Il y a plein d'autres gens qui y travaillent. Je vais vous donner tout ça. La réalité quand même sur la question des effectifs, c'est que, oui, vous avez raison, on en avait très très peu. Bon. J'ai décidé depuis 2014, dans cette politique d'interopérabilité, puis ensuite de caméras supplémentaires, donc de l'arrivée du CSU, donc de l'agrandissement aujourd'hui puisqu'on a mis des caméras dans les Zones Economiques puisque c'est quand même ça le sujet à la Métropole parce qu'il y avait beaucoup de cambriolages, beaucoup de choses, donc on est sur tous les terrains, on essaye de répondre à toutes les questions, nous avons recruté des personnels en plus. La réalité aujourd'hui sur les polices municipales, Monsieur BONY, mais vous pouvez appeler vos amis politiques des villes LR, ils vous diront la même chose.

La première chose, c'est qu'il y a eu, parce que la violence a augmenté, des demandes exponentielles. Et aujourd'hui, il y a plus de postes créés que de gens qui répondent à ces postes. Première chose. Et là encore je vais essayer d'être sincère. Quand il y a pénurie, quand il y a moins de demandes et plus d'offres, les gens regardent effectivement les régimes indemnitaires, les réputations des villes. Vous savez, moi, je suis très tranquille avec ça. Et donc je constate qu'effectivement il y en a qui ont envie de vivre dans d'autres villes, il y a des gens qui… bon. Est-ce que pour autant, Madame MAXIMI a parlé de Nice, je voudrais rajouter, comme ça, pour rester dans la région… elle a raison sur Nice d'ailleurs. Les grandes villes, parce que nous on est dans la commission sécurité, Monsieur GODARD s'y rend à chaque fois, on a les statistiques, on a les chiffres. Prenez Saint-Etienne, au hasard, ville régionale, prenez le nombre de policiers, bon, l'insécurité… elle n'est pas toujours au même niveau mais enfin, en tout cas, l'insécurité, enfin vous êtes d'accord… lisez les faits divers. Moi, je me suis abonné… j'adore La Montagne, je vais continuer à être abonné évidemment, je ne voudrais pas m'engueuler avec eux, mais je lis Le Progrès maintenant puisqu'on a une capitale régionale. Donc je regarde évidemment les faits divers à Saint-Etienne. C'est à peu près les mêmes, et je ne fais pas insultes à mes collègues. On a à peu près les mêmes histoires qu'ici. Dans toutes les villes de France, qu'elles soient de droite ou de gauche, on a les mêmes situations. Et la réalité, c'est que ce n'est pas parce que vous avez 40 policiers ou que vous en avez 150 que vous avez un ratio d'efficacité par rapport à la réalité. Je me souviens qu'il y a quelques années, il y avait eu une grande bagarre généralisée, généralisée ! 200 personnes de quartiers qui avaient réglé leurs comptes sur la place centrale de Saint-Etienne.

Bon, pour l'instant, je n'appelle pas, c'est bien qu'on est peu regardé en fait, mais je n'appelle pas, mais pour l'instant on n'a pas encore connu une bataille rangée de 200 à 300 personnes qui viennent régler des comptes sur la place de Jaude un samedi après-midi. Pourtant ça s'était passé à Saint-Etienne, pourtant les effectifs de police sont trois fois plus nombreux que les nôtres. Donc je veux dire : ne totemisez pas, ne soyez pas fétichiste en fait. Ne pensez pas que parce que vous aurez 10, 20, 30, 40, 50 policiers municipaux en plus demain que tout va se résoudre. Ce n'est pas une réalité. Et je le dis d'autant plus qu'imaginez que vous ayez un jour la possibilité de gouverner cette ville ou une autre institution, on ne sait jamais, tout est possible, même le pire, je vous assure Monsieur BONY qu'à force d'avoir fait des promesses et d'avoir raconté n'importe quoi, la douche froide sera brutale. Parce que ce n'est pas parce que vous serez passé à 50 policiers, à 150, que vous aurez réglé tous les problèmes. Donc premier problème. Et donc je reviendrai sur les solutions.

Deuxièmement. Je continue sur le recrutement. Je continue sur le recrutement. Eh oui ! il y a aujourd'hui, et ce n'est pas que dans la police, c'est dans beaucoup de postes dans nos collectivités, j'ose même le dire en lisant la presse que c'est dans beaucoup d'entreprises privées et dans beaucoup de secteurs économiques, des difficultés pour recruter. C'est une réalité. Les métiers difficiles, les métiers en tension, ça existe, et la police, ça en est un. Même dans le privé, oui.

Intervenant non identifié :

Souvent mal payé.

M. le Maire :

Oui, j'allais le dire. Métiers difficiles, avec des mauvais statuts, mal payés, etc. La restauration en est un très bon exemple. Je ferme la parenthèse. Et moi, je vais vous dire, même en dehors de la police, je le dis ici parce que je ne relate pas les histoires municipales en permanence, mais moi quand j'ai des collaborateurs de tout service qu'on choisit, qu'on recrute, ça dure trois mois, et qui repartent au bout de trois mois parce qu'ils ont une autre proposition, parce que la compétition est plus compliquée, parce que les gens ils veulent être rapprochés de leur famille, parce que leur situation familiale a changé, parce que leurs parents sont plus âgés ils doivent se rapprocher… ça n'arrête pas ! J'ai l'impression d'avoir une raquette dans laquelle il y a toujours des trous dans le tamis. Je ne suis jamais à jour d'un effectif plein et entier. Donc la police, pas moins que les autres, pas plus, subit les mêmes choses. C'est-à-dire que j'ai des agents, et parce que les métiers sont difficiles, Madame MAXIMI l'a rappelé, on se retrouve dans des situations où il y a des gens qui s'en vont. Et donc on a en permanence des circulations. C'est pour ça que je ferai un courrier pour être très exhaustif et très précis pour qu'on arrête d'être dans le n'importe quoi. Il y a plus de policiers municipaux aujourd'hui en fonction que quand je suis arrivé en 2014, ça c'est une réalité évidente. J'ai des turn-over, j'ai de la gestion RH, j'ai des gens qui changent, des gens qui arrivent. Pareil, je vous donnerai l'organigramme. Tout ça c'est public, il faut que vous arrêtiez de raconter qu'il y a … Ce n'est pas parce que vous allez doubler les policiers municipaux… ils ont des grades, ils ont des fonctions. C'est un métier un peu difficile, ils n'ont pas l'adéquation entre les…

Donc s'il y en a qui voudraient que ce soit un policier qui soit à la tête… on peut discuter de tout ça, mais ne vous faites pas les porte-voix en permanence d'un certain nombre de choses qui sont pas vraies. Il n'y a pas une armée mexicaine de chefs. Et d'ailleurs les chefs dont vous parlez, y compris le directeur, qui n'est pas un policier municipal, il est sur le terrain, ils sont sur le terrain. La situation de la délibération sur le CSU, son responsable, qui est quelqu'un de très compétent, c'est lui qui va faire une partie de la jonction. Donc il n'y a pas chez nous des gens qui seraient dans les bureaux, planqués, qui ne feraient rien. Tout ça, il y a des porosités. Les chefs, ils sont sur le terrain. Parce que justement, c'est comme à l'armée, les chefs ils sont bien sûr sur le terrain sinon ça ne marche pas. Donc il faut que vous arrêtiez de raconter n'importe quoi. Il faut que vous compreniez qu'on fait des choses.

C'est parfait, je n'en sais rien. Mais par contre, il y a des réalités, et des réalités qui ne sont pas celles de notre action en matière de sécurité. Je ne veux pas vous raconter les brigades de soirée et tout ce qu'on a fait, etc.

Par contre, ce qui peut-être nous différencie avec vous Monsieur, et ça je m'en réjouis d'ailleurs pour tout vous dire, c'est que nous, nous considérons qu'une partie de la réponse n'est pas qu'une réponse sécuritaire. Et donc il doit y avoir une réponse d'éducation populaire. Il doit y avoir une réponse scolaire. Il doit y avoir une réponse sociale. Il doit y avoir une réponse d'animation. C'est pour ça d'ailleurs que je suis un peu malheureux quand je vois qu'à la Gauthière on coche toutes les cases, et donc ça prouve que c'est plus compliqué que ça. Et effectivement le plan jeunesse que vous allez tout à l'heure adopter est une des premières, pas la seule, mais une des premières réponses de cette prise en compte, Madame, puisque vous l'évoquiez, de la question de l'éducation populaire et de l'animation sur nos territoires. Et là-dessus on fait un travail de fou, c'est pour ça que ce n'est pas bien de dire… je croyais que Madame Sondès EL HAFIDHI allait le dire parce qu'elle nous a envoyé de belles photos ce week-end, mais la Gauthière ce n'est pas que les tirs. Et faites attention aux habitants parce que vous les insultez tout autant. C'est toujours la même chose, en croyant dire du mal de Clermont, vous croyez dire du mal de BIANCHI, en fait vous dites du mal des Clermontois. Ils ne supportent pas ça, Monsieur BONY. Ça explique en partie pourquoi vous êtes dans l'opposition depuis 50 ans. Mais la question, c'est que vraiment… ben oui ! Mais c'est important, ça, de l'avoir en tête. Mais l'important c'était qu'il y avait le, comment on appelle ça, le carnaval. J'ai vu des photos, il y avait plein de gens dans l'espace public, c'était joyeux, c'était sympathique. Il y a des gens formidables. Et c'est lié à des associations, c'est lié à des animateurs socio-culturels et des fonctionnaires de la collectivité. C'est ça la réalité. Donc tout n'est pas blanc ou noir. D'ailleurs une partie de l'insécurité, elle est aussi sur le centre-ville pour plein de raisons, donc arrêtons de stigmatiser.

Et la troisième, quatrième chose plutôt, je ne sais pas à combien j'en suis, mais la quatrième chose qu'on fait, c'est qu'on reçoit les gens. Vous, vous faites un tweet, vous faites une intervention au Conseil Municipal et vous considérez que vous avez agi. Mais moi en fait, Monsieur BONY, je suis allé à la Gauthière déjà deux fois depuis ces aventures. J'ai rencontré… moi, je parle. Je vais additionner les autres. J'y suis allé deux fois personnellement. J'y suis resté plus de 4 heures. J'ai rencontré l'ensemble des agents, des métiers. J'ai passé du temps pour discuter. J'ai vu avec eux ce qu'il fallait qu'on change. Ce matin, j'ai fait 3 heures de réunion sur la Gauthière. Où on a décidé d'un certain nombre de propositions d'aménagement qui vous nous permettre d'assumer les questions de sécurité qui seront les bienvenues. Il y a 3 semaines ou 15 jours, j'oublie parce que je… j'ai reçu avec certains de mes élus l'ensemble des associations et des commerçants de la Gauthière, et j'ai eu une discussion avec eux. Et d'ailleurs si je m'autorisais à faire une remarque, c'est que ce qui était ressenti, c'était ni de l'agacement, ni de la remise en cause de la Ville. Si je dois oser dire l'ambiance que j'ai ressentie vraiment intimement, c'est que tout le monde est désœuvré. Tout le monde est mal à l'aise face à notre difficulté collective à apporter des réponses à une partie de la jeunesse, à une partie des gens qui sont dans des situations de deal, etc. et à ceux qui souffrent de tout ça.

Donc tout le monde ne trouve pas obligatoirement les solutions. Et je reverrai au mois de juin l'ensemble de ces associations, c'est une des décisions que j'ai prises ce matin, pour leur présenter les propositions d'organisation qu'on va faire. Donc on essaye de travailler, on fait du travail de dentelle, on essaye d'apporter des réponses. Et je ne voulais pas vexer mes collègues, mais Jérôme GODARD s'y est rendu à titre personnel, enfin comme adjoint, Cécile AUDET y est allée je crois au moins deux ou trois fois. Je crois qu'elle y était aussi avant-hier. Et pardon pour les collègues que je ne cite pas tous, mais certains, dans leur compétence, y sont allés. Donc en fait, si vous voulez, c'est ça qui est la différence entre vous et nous, c'est que vous êtes un peu idéologue sur cette question, vous pensez qu'il suffit d'aligner des chiffres et de faire de l'extrême droitisation pour vous en sortir et, du coup, ça ne marchera pas et vous répétez sans cesse.

Et malheureusement, je vais conclure là parce que je vois bien que tout le monde se lasse, mais je suis sûr que tout ce que je viens de vous dire vous est passé par-dessus la tête et que dès le prochain coup, vous continuerez à dire qu'on n'a rien fait, qu'on ne fait rien et qu'on ne pense pas. Si je pouvais donner un dernier conseil, écoutez donc le podcast sur Jean-Marie LE PEN sur France Inter, vous verrez que vous n'avez rien à gagner, Monsieur BONY, vraiment rien, à vous mettre dans les pas de l'extrême-droite.

Alors on va passer au vote.

J'ai 50 pour, 4 abstentions, 0 contre.

Je vous remercie. La délibération est adoptée.

Je ferai le courrier. Je l'enverrai à tous les présidents de groupe, pas seulement…

COMMISSION 4 : Petite enfance – Enfance – Jeunesse – Education – Vie associative – Politique de la ville et centres sociaux – Economie sociale et solidaire – Egalité des droits et lutte contre les discriminations – Accueil des nouvelles populations – Politique sociale – Solidarité – Inclusion – Santé publique

4. Projet Educatif de la Ville 2022-2025

M. le Maire :

Projet Educatif de la Ville, Madame AUDET, voilà quelque chose de positif. Je vous laisse la parole.

Mme AUDET :

Re-bonjour Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Juste d'abord en préambule peut-être vous dire qu'en fait le PEV s'inscrit dans une stratégie globale éducative de la Ville qui est déclinée sous différentes formes. On parlait tout à l'heure des quartiers prioritaires mais je rappelle aussi que la Ville a été labellisée Cité éducative pour la Gauthière – Les Vergnes avec des moyens conséquents à la fois de la Ville et de l'Etat. Nous avons aussi le Programme de réussite éducative qui permet le financement de bon nombre d'associations sur les territoires Politique de la Ville. Nous avons bien sûr les centres sociaux, Sondès EL HAFIDHI en a parlé tout à l'heure, qui sont aussi des acteurs importants de la question éducative. Et puis aussi ça s'inscrit dans une continuité avec à la fois la petite enfance, puisqu'il y a quelques années nous avons travaillé sur le projet éducatif pour les tout-petits dans les crèches, et puis le Plan local de la jeunesse qui vous a été présenté pour les 11-15 ans, et nous sommes en ce moment même en train de travailler sur le Plan local de la jeunesse mais cette fois-ci pour les plus anciens, les 16-25.

Mais revenons à ce PEV 3.

Je rappelle qu'il s'inscrit aussi dans une démarche que nous avons initiée en 2014 à travers une concertation importante puisqu'elle a réuni environ 1 500 personnes. Nous avons déterminé un certain nombre d'objectifs autour du bien-être des enfants, de la réussite éducative, de l'apprentissage à la citoyenneté et à la démocratie, ou encore de l'accès à la culture et au sport. Et donc, depuis 2015, ce projet éducatif de la Ville permet de donner du sens et de la cohérence aux actions que nous menons à la fois sur les temps scolaires, périscolaires ou extrascolaires puisqu'il concerne les enfants qui sont à l'école primaire. Donc nous avons eu plusieurs phases dans la mise en place de ce projet éducatif.

Une première phase, je vous l'ai dit, en 2015 avec plus de 90 propositions qui ont été discutées et mises en place dans les écoles et sur les temps dont je vous ai parlé, Ville. Nous avons eu par exemple des propositions autour des parcours culturels que vous connaissez certainement. Le Pass Culture aussi qui permet l'accès gratuit aux musées de la Métropole. Vous avez aussi la refondation bien sûr de l'accueil périscolaire avec la création du SMAP ou alors bien sûr tout ce qui concerne les relations que nous avons aux parents avec la création du guichet unique et puis le Tout' En 1.

Ce projet, ce premier projet éducatif, je comprends que ça vous intéresse beaucoup moins que la sécurité… ce projet éducatif, eh bien, il a été évalué 3 ans après sa mise en place en 2018 par l'Institut Français de l'Education avec lequel nous avons travaillé, qui a permis de pointer un certain nombre de manquements que nous avions dans ce premier projet éducatif, notamment autour de la question des devoirs, de la question de l'accueil… enfin de la relation aux familles, mais aussi de l'accueil des tout-petits en maternelle parce que notre premier PEV était vraiment tourné beaucoup plus vers l'école élémentaire. Donc là encore nous avons organisé une concertation, un travail avec à la fois les équipes enseignantes, les équipes de la Ville, les associations d'éducation populaire, les représentants de parents d'élèves. Et donc ce second projet éducatif a abouti là encore sur un certain nombre de propositions et d'actions qui sont mises en place. Sachant qu'il a été un peu, comment dirais-je, gâché par la pandémie et que nous n'avons pas pu hélas mettre en place toutes les actions que nous aurions dû mettre. Mais en tous les cas, voilà, il y avait ce souhait de travail. Donc ça s'est traduit par exemple par la formation des ATSEM et des enseignants, notamment sur l'accueil des plus jeunes enfants en maternelle. Ça s'est traduit aussi par un travail avec l'INSPE qui est l'établissement qui forme les enseignants notamment pour tout ce qui concerne les devoirs. Et donc tout un tas de mesures aussi qui ont été mises en place dans nos écoles. Je rappelle qu'ils sont mis en place par l'intermédiaire des animateurs et de leurs responsables, à la fois encore une fois sur le temps des vacances et sur les temps périscolaires.

Ces projets éducatifs, nous ne cessons de les discuter, de les amender, de voir un peu quelle peut être l'évolution aussi des souhaits sur les territoires, et nous avons changé un petit peu de méthode ce coup-ci puisque nous voulions le faire évaluer par l'IFE encore, mais l'IFE ne fait plus d'évaluation de projets éducatifs, de PEDT. Puisque les choses sont très liées. Nous avons déposé un document régulièrement de PEDT pour pouvoir bénéficier d'un certain nombre d'aides, et le PEV vient approfondir en fait ce PEDT par des propositions et des actions très concrètes. Donc l'IFE ne pouvant pas faire l'évaluation de ce deuxième projet éducatif, nous nous sommes appuyés sur deux associations locales, deux associations d'éducation populaire que sont les CEMEA et les FRANCAS, et qui ont donc pendant un an interrogé à la fois les enfants sur les différentes actions qui sont menées dans les écoles, les enseignants aussi à travers un questionnaire, mais aussi les animateurs de la Ville pour voir quels étaient un peu leurs sentiments sur ces projets éducatifs et donc sur les actions à mettre en place.

Donc nous avons vraiment cette fois-ci travaillé moins visiblement, puisque nous n'avons pas fait de grandes concertations avec 4, 5 réunions regroupant un certain nombre de territoires mais nous avons été vraiment au plus près en fait des personnes dans les écoles. Nous avons organisé à peu près 24 réunions dans les territoires, dans les écoles. Il y a eu à peu près 400 personnes qui ont participé. Et, en fait, ont émergé à ce moment-là deux nouveaux sujets qu'on souhaitait aborder et voir si on pouvait mettre aussi des actions en œuvre sur des sujets qui cette fois remontaient plus du terrain. Puisque c'est vrai que le premier PEV, c'était plus au départ un projet politique, ensuite on l'a approfondi avec l'évaluation, et là ça remontait plus du terrain. Et donc pour continuer ce travail autour de la Ville à Hauteur d'enfant, je rappelle que c'était un des slogans de 2014, qui a été d'ailleurs repris par bien d'autres villes depuis, y compris dans le cadre de France Urbaine. Eh bien nous continuons cet engagement à travers ce PEV 3.

Alors les sujets qui ont été soulevés pendant ces discussions ont été plus autour de la question des loisirs et des vacances, de la réussite scolaire éducative, de l'école inclusive – on en parlera ensuite pour la prochaine délibération – de l'éducation à l'environnement, les principes de laïcité, lutte contre les discriminations, l'éducation, la participation, la place des familles, l'éducation aux médias et l'accompagnement culturel. Alors c'est vrai que ça peut paraître très ambitieux, et ça l'est, ça n'empêche qu'il y a toujours bien sûr les propositions qui étaient dans les précédents qui sont mises en œuvre, mais il y avait vraiment un souhait sur le terrain de pouvoir aborder ces sujets et ces 9 axes.

Donc, je le disais, elle s'est construite avec la participation des parents, des enseignants et des partenaires internes, externes, et bien sûr des enfants.

Alors par exemple, je ne vais pas vous citer, vous l'avez certainement lu, je l'espère, je ne vais pas vous citer l'ensemble des propositions qui ont émergé, mais sur la question des loisirs et des vacances par exemple, on donne une fiche de route en fait aux animateurs qui vont mettre en place les choses. Donc par exemple, pour nous, l'important est d'associer les enfants à la construction de leurs loisirs, et puis donc de mettre en place des réunions avec les enfants pour discuter avec eux de ce qu'ils souhaitent faire à la fois sur le temps de vacances mais aussi sur les temps périscolaires, en proposant la programmation des vacances aussi en discutant avec les enfants, puisqu'aujourd'hui la programmation elle se fait par les animateurs et par la direction.

Il y a aussi la question du développement des séjours « maternelles ». Sur la question des maternelles toujours, l'idée, c'est de faire en sorte que des enfants puissent vivre des expériences en dehors de leur famille et en dehors de l'accueil de loisirs proprement dit sans hébergement.

Si je prends par exemple sur la réussite éducative, donc c'est à la fois de permettre aux parents d'exercer pleinement leur fonction en sensibilisant les parents sur les rythmes de vie des enfants, sur les passerelles scolaires et périscolaires, toujours continuer ce travail avec l'Education Nationale sur des actions qui peuvent être à la fois en place… par exemple l'éducation à l'environnement sur le temps scolaire, une mise en application sur les temps périscolaires avec les jardins pédagogiques et tout ce qui peut y avoir.

Et puis aussi, si je prends encore cet exemple, accompagner les parents dans la compréhension aussi de ce que peut être l'école. Parce que c'est parfois pour certains parents un peu compliqué de s'y retrouver.

Sur l'école inclusive, j'en parlerai tout à l'heure donc je ne vais pas forcément détailler plus que ça.

Et puis aussi il y a la question de l'éducation à l'environnement sur laquelle Estelle BRUANT travaille beaucoup puisqu'elle est en train de mettre en place… on a eu un bel article d'ailleurs dans La Montagne sur les parcours Clermontois en herbe. Mais c'est aussi la question de visiter son quartier, voir ce qu'il y a autour, découvrir les plantes qu'il peut y avoir, s'éduquer à la compréhension pratique pour préserver l'environnement, enfin toutes ces questions-là aussi peuvent être abordées. Et nous allons donner aussi des outils puisque nous avons formé 58 animateurs, un par école, sur ce sujet de la question de l'éducation à l'environnement pour qu'ils puissent mener des actions.

Sur la question par exemple des principes de laïcité et de lutte contre les discriminations, il y a un gros travail qui se fait aussi avec la mission égalité de la Ville. On a travaillé aussi, là je regarde plus mes collègues Thomas et puis Christophe, sur la question des aménagements notamment dans les cours d'école et comment on permet mieux l'appropriation notamment par les petites filles de ces espaces puisque souvent les garçons sont assez consommateurs des espaces dans les cours d'école. Et aussi travailler sur la mixité dans les équipes… sur la mixité dans les équipes. Voilà.

Et puis après, on a aussi l'éducation à la participation avec comment on s'approprie les codes sociaux institutionnels et quotidiens, donc c'est peut-être aussi recevoir les enfants en Mairie ou mettre en place des actions qui favorisent les postures citoyennes et l'autonomie citoyenne.

Et enfin, il y a la question aussi de la culture. Alors on a déjà mis en place des choses mais il y a d'autres propositions qui ont émergé de cette concertation.

La particularité aussi que nous souhaitons donner à cette nouvelle concertation, c'est son évaluation annuelle. Donc, là, on va travailler, continuer de travailler avec les associations et puis les territoires, et nous allons nous calquer sur les instances, les forums de territoire plutôt que d'en recréer une pour pouvoir faire en sorte que ces forums aussi puissent échanger, discuter sur la question éducative et faire aussi un peu le bilan de tout ce qui est fait dans le cadre du projet éducatif de la Ville.

Voilà. Je ne vais pas être plus longue. Je vous remercie pour votre attention.

Mme DULAC ROUGERIE :

Madame AUDET. Moi, je vais prendre le relais si ça ne vous dérange pas trop, Monsieur BRENAS. Allez-y Madame AUDET.

Mme AUDET :

Je n'ai pas fait de PowerPoint, par contre je vous propose… j'adore PowerPoint. Je vous propose une petite vidéo qui va illustrer ce que la Ville peut faire notamment sur le temps de vacances avec l'école d'archi. Voilà.

Mme DULAC ROUGERIE :

Ah ben voilà ! Allons-y.

[Diffusion d'une vidéo]

M. le Maire :

Madame CHENNOUF-TERRASSE.

Mme CHENNOUF-TERRASSE :

C'était peut-être Madame JALICON avant moi. Je vais laisser la place à Madame JALICON. Non, ce n'était pas Madame JALICON avant ?

M. le Maire :

[inaudible] *Si vous vous arrangez entre vous, vous savez que je ne veux pas faire de choix entre vous deux. Même si Madame JALICON a des préférences maintenant largement affirmées pour mon collègue DUBREUIL, et que donc je pourrais y avoir quelque jalousie… mais bon… Alors qui parle ?*

Mme CHENNOUF-TERRASSE :

Vas-y Christiane.

M. le Maire :

Allez-y Madame.

Mme JALICON :

Alors c'est qui ? C'est moi. Bah écoutez Monsieur le Maire, je vais vous prouver que le projet éducatif nous intéresse et que je vais être loquace mais quand même pas trop longue parce que je n'aime pas faire des interventions trop longues.

Alors le projet éducatif, c'est un projet politique, donc forcément il nous intéresse et forcément nous ne pouvons pas être d'accord avec tout. Et même si nous le sommes sur bien des points évoqués par Cécile, nous pouvons faire quelques remarques.

Permettez-moi d'abord de faire une remarque concernant la hiérarchisation des 9 axes de travail que Cécile a cités. Alors je ne sais pas si cette liste est le fruit du hasard, parce qu'elle se présente un peu comme un inventaire, je pense que c'est plutôt par ordre de priorités qu'elle a été faite, et dans ce cas, je trouve que mettre en premier les loisirs et les vacances m'interpelle car il me semble que cela peut donner une fausse idée des enjeux et une mauvaise image du PEV. Alors, certes, la Ville n'est pas chargée d'enseigner, mais la réussite scolaire et éducative me paraît fondamentale et à placer en 1 car pour y parvenir c'est bien la Ville qui déploie les moyens en bâtiments, personnels, matériel, etc. et il existe de fortes preuves qu'une infrastructure scolaire de qualité facilite un meilleur enseignement et le consolide.

Dans le précédent PEV, j'ai retrouvé que cet axe était désigné de façon un peu péremptoire par une appellation qui était « garantir la réussite scolaire ». Bon, c'était un peu présomptueux. Donc cette fois on a enlevé la garantie et on a ajouté la réussite éducative. C'est pour cela que, en 6, il y a l'éducation à la participation pour associer aux élèves bien sûr les parents mais aussi les équipes éducatives voire des personnes extérieures comme par exemple les bénévoles associatifs qui font de l'aide aux devoirs.

En 7, il y a la place des familles, ce qui rejoint la participation dont le but est bien d'améliorer la communication entre les familles et les différents acteurs du parcours éducatif de l'enfant.

Sur le 6, je voulais revenir sur un projet qui est rappelé dans un paragraphe de ce chapitre 6, c'est le Conseil Municipal des jeunes que nous avons voté l'année dernière. Je crois que c'est notre collègue, Monsieur le Maire m'a dit Lucas PEYRE, qui s'en occupe. Est-ce qu'on peut savoir où on en est ? Donc je pense qu'il me répondra après.

En 9, il y a l'accompagnement culturel. Alors concernant les structures à vocation culturelle, nous disposons du centre mille formes, Cécile l'a rappelé, qui est un centre d'initiation à l'art pour les 0-6 ans. Alors je crois que le centre mille formes se déplace dans les crèches, mais je voudrais savoir s'il fait aussi de la sensibilisation à la musique comme le fait la Coopé de Mai avec la programmation jeune public P'tit Serge en partenariat avec l'Orchestre National d'Auvergne qui organise des babies concerts destinés aux 0 à 2 ans dont les places sont toujours prises d'assaut par les parents. Et c'est la même chose pour les 2-5 ans. Donc l'idée, c'est que dès le plus jeune âge, tous les enfants puissent apprendre la musique quels que soient les dispositifs. Alors il y a eu, c'est pour ça que je me retournais vers mon collègue Jean-Pierre BRENAS, il y a eu quelques petites… pas discussions mais débats concernant le dispositif Démos. Alors il y a une chose qu'il convient de rappeler, c'est que l'Orchestre d'Auvergne n'est plus le porteur du projet, c'est le Conservatoire qui a pris le relais.

Et depuis le transfert de la compétence enseignement musical à la Métropole, c'est donc le conservatoire qui est chargé de mettre en œuvre le cursus Passerelle qui est un parcours soit d'une nouvelle cohorte Démos, soit de tout autre projet social et culturel, et nous l'avons voté à l'unanimité ici même le 7 mai 2021 en approuvant la convention portant création d'une entente pour la mise en œuvre des classes Passerelle Démos avec Clermont Auvergne Métropole, avec l'attribution d'un financement dédié de 100 000 € pour l'année 2021. Donc le but, c'est de préparer progressivement l'intégration des jeunes au cursus de formation traditionnelle. Et je voudrais quand même parler de la nouvelle directrice du Conservatoire, Françoise CAUSIN, c'est ça ? qui est l'ancienne directrice du Conservatoire de Vichy Communauté. Elle a beaucoup d'idées de projets pédagogiques qu'elle a déjà mis en œuvre à Vichy et qu'elle va reprendre et développer à Clermont, comme un autre dispositif d'Etat très intéressant qui est l'orchestre à l'école. C'est un cursus de deux ans qui permet aux élèves d'apprendre la pratique instrumentale et orchestrale, et avec la territorialisation… alors je m'adresse là à Monsieur DUBREUIL s'il veut bien me regarder…

M. le Maire :

Vous commencez. Quand vous avez parlé à Monsieur Lucas PEYRE avec ce petit sourire, j'ai vu dans les yeux de Monsieur DUBREUIL une sorte… non, pas une jalousie, une faille, une perte de repères, une inquiétude, celle que j'ai vécue moi-même il y a quelques semaines quand vous aviez déclaré votre flamme. Parce qu'avant, c'était moi quand même.

Mme JALICON :

N'exagérons rien quand même !

M. le Maire :

Qui sera le prochain, Madame ? Qui sera le prochain ? Que Monsieur PEYRE ne s'habitue pas trop vite.

Mme JALICON :

Bon, écoutez… Monsieur DUBREUIL, pour se rattraper. Parce qu'avec ce dispositif Orchestre à l'école… non, mais c'est vrai. Sérieusement. On pourra créer un orchestre d'école dans chacun des cinq grands quartiers et les réunir en tout type pour former un orchestre des enfants de Clermont. Voilà.

M. DUBREUIL :

[inaudible]

M. le Maire :

Non, mais c'est vrai, Charles, il faut vous renseigner sur ce dispositif Orchestre à l'école. Ça existe. Tu es d'accord avec moi, Isabelle ?

Alors j'ai gardé l'éducation à l'environnement pour la fin. Vous allez certainement me voir venir. Donc, pour ce faire, il faut recenser les lieux naturels facilement accessibles, à pied… ou à cheval, non. Ou en transport en commun, à vélo c'est un petit peu plus difficile, en organisant des journées nature, en éduquant dans des espaces réellement naturels pour pratiquer l'école de dehors en s'initiant aux randonnées et aux balades découverte de l'environnement. Eh bien moi j'en connais un, un endroit qui réunit tous ces critères, qui est aux portes des écoles…

Intervenant non identifié :

On va faire un quiz.

Mme JALICON :

Voilà. Non, mais sérieusement. Là, c'est un lieu vraiment privilégié aux portes des écoles, de beaucoup d'écoles, où les enfants peuvent faire connaissance avec la biodiversité à travers l'observation de la faune et de la flore, apprendre à respecter la nature sous l'égide du Conservatoire des espaces naturels, et là c'est bien une action sociale car on est dans les quartiers nord/nord-ouest, et sont concernés beaucoup d'enfants qui n'ont pas toujours la possibilité d'aller se promener ailleurs que dans leur quartier ou en… je ne sais pas comment Cécile a dit, ou en pied de tour. Voilà. Donc vous avez compris de quel site je voulais parler, qui est quand même…

Mme CHENNOUF-TERRASSE :

Tu peux nous le dire, Christiane.

Mme JALICON :

Bien sûr, je voulais parler du site des Côtes de Clermont Chanturgue qui est quand même un lieu de découverte de la nature exceptionnel dans l'agglomération clermontoise. Merci.

Mme CHENNOUF-TERRASSE :

C'est pour ça que tu disais qu'en vélo, ce n'était pas facile.

Mme JALICON :

Mais vous pouvez. Je ne sais pas. Jean-Pierre, tu y vas à vélo ? Cyril peut-être, avec son vélo électrique…

M. le Maire :

Charles DUBREUIL, voilà, s'il n'y a pas les trois mots ce n'est pas une bonne… Madame CHENNOUF-TERRASSE, à vous.

Mme CHENNOUF-TERRASSE :

Bonsoir. Tout d'abord merci pour cette présentation et pour le travail effectué sur ce document. Vous le savez, nous sommes très attachés à la politique éducative, Madame AUDET, et il est toujours plaisant de voir autant de bonne volonté dans ce sens.

Donc je me permets d'insister sur l'importance de la place des familles dans nos actions à destination des enfants. Il s'agit d'un des axes d'amélioration préconisé par l'évaluation de la période précédente, et j'encourage effectivement la municipalité à continuer dans ce sens-là pour toutes les actions qu'ils vont pouvoir développer. On ne saurait dire à quel point l'enjeu de l'intégration des familles dans les activités quotidiennes des enfants est important dans leur développement. Il est également primordial de souligner à quel point la tâche peut être rendue difficile par des situations complexes au sein de la famille qui créent des barrières entre parents et l'école. C'est une réalité, nous avons les constats régulièrement, malheureusement. La municipalité ne peut pas supporter tous les moyens, les possibilités financières pour pallier à ces difficultés, et l'Etat s'est désengagé complètement.

Donc ces obstacles ont été décrits dans le détail par les travaux sociologiques récents. Je ne sais pas si vous en avez pris connaissance mais en tout cas, nous, le groupe Clermont en commun - France insoumise, on s'y est penché et c'est malheureusement une catastrophe.

Alors je ne vais pas vous dresser effectivement le menu parce que ce serait un peu trop long. Donc ce PEV prend en compte les difficultés liées à la langue qu'on sait déterminante dans la possibilité de s'investir dans la scolarité des élèves. Il faut aussi garder à l'esprit les conditions d'emploi de beaucoup de parents qui subissent souvent les horaires contraignants, même des fois très contraignants, avec des tâches épuisantes qui sont trop peu prises en compte quand on propose un investissement aux familles, malheureusement. Cela doit passer également dans la sensibilisation des professionnels à tous les niveaux de la hiérarchie accompagnée des moyens nécessaires pour adapter les pratiques. Donc nous le savons, il n'y a pas de méthode miracle d'autant que la famille est un cas particulier d'une famille à une autre. Donc ce PEV propose des actions encourageantes et nous les suivrons avec attention pour proposer des améliorations chaque fois que cela sera possible.

Cependant, même si les bonnes intentions sont légion dans ce PEV, nous n'oublions pas qu'il reste des manques concrets sur le terrain, ça a été rappelé par ma collègue Marianne MAXIMI, c'est une réalité puisque nous sommes régulièrement sur les quartiers, nous y étions vendredi dernier sur le quartier Saint-Jacques, il y a effectivement un manque. Donc je pense en particulier à l'accueil des loisirs pendant les vacances qui manque cruellement d'offres par rapport à la demande. Ce document nous parle de développer des nouvelles actions et d'investir de nouvelles infrastructures. A-t-on un objectif chiffré ? Parce que, bon, nous n'avons pas de chiffres réels de ces nouvelles places disponibles pour ces accueils de loisirs. Alors moi, je voudrais rappeler quand même que les nouveaux centres sociaux qui étaient autrefois des maisons de quartier avec une autre dimension, un autre sens de vie. Donc il y avait un accueil qui était pluriel, qui était sans condition particulière, alors qu'aujourd'hui on se retrouve quand même dans des centres sociaux où il faut une inscription, il n'y a pas cette espèce de va-et-vient, cette liberté de circuler, etc., si ce n'est quelques exceptions comme la maison de quartier de Croix-Neyrat. Donc j'aimerais quand même qu'on puisse nous donner des objectifs chiffrés parce qu'il ne suffit pas de nous élaborer un ensemble de choses, de nous mettre un mini film très intéressant qui parle justement sur la question de l'eau puisqu'on est en plein dedans, il y a des restrictions de l'eau qui vont nous être amenées… sur lesquelles on doit réfléchir et donc on doit pouvoir se poser des questions. Mais bon, j'aimerais quand même avoir les objectifs chiffrés, Madame AUDET.

Merci beaucoup.

<u>M. le Maire</u> :

Merci Madame.

Madame BRUANT.

<u>Mme BRUANT</u> :

Monsieur le Maire, mes chers collègues.Le groupe Ecologiste tient dans ce débat à souligner combien la globalité de notre politique éducative municipale constitue une part fondamentale à nos engagements, à celle de notre majorité en complémentarité avec nos objectifs de transition.Au niveau budgétaire, la démonstration n'est plus à faire avec la première place occupée dans nos budgets de fonctionnement. A titre d'exemple, dans le budget prévisionnel 2023, ce sont pas moins de 34 millions d'euros sur la seule thématique Enfance éducation. Sur le fond, il nous faut rappeler la continuité de notre engagement, notamment autour de l'ambition de la Ville à Hauteur d'Enfant. Cela a commencé dès 2013-2014 avec la mise en place de la réforme des rythmes scolaires dans les écoles de Clermont-Ferrand.

Nous nous y sommes tenus et surtout en 2017 quand le Président nouvellement élu permettait aux municipalités de se dégager de cette obligation. A nos yeux, il était essentiel à la fois de pérenniser des dispositifs périscolaires riches et construits et essentiel également de maintenir et développer notre ambition pour une offre éducative et scolaire, périscolaire et extrascolaire, étalée le plus possible dans le temps hebdomadaire et annuel pour tous les enfants clermontois. Au-delà des périodes scolaires, ce sont notamment des efforts importants en faveur d'une offre d'activités diversifiées et qualitatives pendant les vacances, avec par exemple pas moins de 13 agents qui travaillent dans nos centres extérieurs comme à Theix, à Super-Besse ou à Ker Netra. Une telle ambition répond à un besoin dans une ville aussi marquée par les difficultés sociales et les inégalités. Elle constitue par ailleurs un vrai levier quand près de 9 écoliers, maternelle et élémentaire, sur 10 sont inscrits à l'école publique. Ce qui en fait un lieu et un levier unique de brassage, de mixité et d'accès à la vie sociale aussi bien pour les enfants que pour les familles. Mais en tant que Municipalité, notre ambition n'est pas strictement pédagogique, loin de là, elle vise aussi à la qualité et à l'amélioration de l'environnement de l'enfant et des apprentissages, c'est notamment un engagement ancien et aujourd'hui à peu près unique en France sur la question par exemple de la prévention santé avec la présence de 8 infirmières salariées dans nos écoles.

Ne vous inquiétez pas, j'ai bientôt fini.

Nos politiques à vocation environnementale - et pourtant je garde le meilleur pour la fin – sont grandement porteuses de sens, que ce soit la végétalisation des cours d'école, l'apaisement des rues scolaires, le travail sur la mobilité des écoliers, sans oublier bien évidemment les efforts importants sur l'accès et l'éducation à une alimentation saine et de saison.

Enfin, c'est très net dans ce PEV, notre ambition éducative est aussi le reflet des valeurs dont la transmission nous semble capitale, qu'il s'agisse de vivre ensemble, de citoyenneté, de lutte contre les discriminations mais aussi d'éducation aux médias, de la vie de la cité, comme bien évidemment à l'écologie avec la mise en place récente des parcours environnementaux dans le droit fil de ce que nous avions déjà réalisé lors du précédent mandat avec les parcours culturels.

Je vous remercie.

M. le Maire :

Merci beaucoup Madame.

Madame MIZOULE.

Mme MIZOULE :

Merci.

Dans une France où l'école républicaine peine à tenir ses promesses d'égalité, où un véritable séparatisme social s'exprime dans la fréquentation des établissements et où l'origine sociale demeure un facteur déterminant de la réussite scolaire, cet engagement de la Ville est non seulement salutaire mais hélas il est indispensable. L'école publique est exsangue et ce sont les collectivités comme les nôtres qui sont contraintes de compenser sans l'aide de l'Etat trop occupé sûrement à éponger les baisses d'impôts aux plus aisés, particuliers comme entreprises, par des coupes dans les budgets d'intérêt général comme c'est le cas de celui de l'Education Nationale et de l'école publique. La Ville de Clermont, elle, va bien au-delà de ses compétences pour résister aux inégalités sociales qui croissent au mépris de l'avenir des enfants des familles populaires.

Alors le projet éducatif pour lequel nous délibérons aujourd'hui, il s'est tout d'abord construit démocratiquement avec, comme le rappelait Cécile, une population très, très large de personnes consultées, mais il va aussi être suivi démocratiquement puisqu'il le sera au sein des futurs forums de territoire, et donc les citoyens pourront attester des promesses tenues ou pas. Elle anime, comme le disait ma collègue précédemment, elle anime un important calendrier culturel et éducatif et elle le fait en plus dans des dispositifs récemment rénovés. On pourrait citer le Philippe Marcombes qui est un outil que les écoles s'approprient très largement. Un accès aux vacances avec une tarification solidaire aussi et une restauration scolaire de qualité, ça on ne le dira jamais assez, avec également une tarification solidaire et un prix de repas qui débute à 50 centimes. Les infirmières scolaires également, ma collègue l'a rappelé. Alors 11 infirmières scolaires pour être exact, ce qui amène un ratio d'une infirmière scolaire pour 636 élèves quand nationalement nous sommes à 1300. Ça c'est un exemple chiffré tangible de l'action de notre ville. On pourrait en fait continuer cette liste à la Prévert pendant très longtemps parce qu'elle est très longue mais elle est particulièrement illustrative de l'investissement profond, sincère, de notre Ville en faveur de l'école publique.

Pour tout cela, le groupe Communistes et citoyens votera cette délibération avec fierté. Merci.

M. le Maire :

Merci beaucoup Madame. Madame BISMIR puis après Madame AUBOIS.

Mme BISMIR :

Je tiens tout d'abord à remercier Cécile AUDET pour sa présentation, les services de la Ville, mais également toutes celles et ceux qui ont contribué à ce projet éducatif de la Ville.

Ce document qui se veut être la boussole de notre politique éducative s'articule en 9 axes qui se déclinent eux-mêmes en plusieurs actions. Certes, certaines sont pertinentes et démontrent l'importance de la participation puisque parents, enseignants, associations et enfants ont pu apporter leur pierre à l'édifice. Mais en même temps, d'autres actions sont aussi révélatrices des lacunes de la municipalité. Pour ne citer qu'un exemple, page 35, il est fait mention de la piste d'action suivante, je cite : « redynamiser les maisons de quartier, en faire des lieux de vie, des centres sociaux ». C'est un constat suite à la concertation. Cela doit être perçu comme une alerte pour l'équipe municipale et l'adjointe de compétence, il y a vraiment un sujet, il faut donc agir. Il ne s'agit pas ici de dire que les agents n'effectuent pas leur travail et que rien ne va dans les maisons de quartier mais qu'il faut mettre les moyens suffisants et réfléchir à une approche, une politique différente avec nos agents, les associations, les habitants, tous les usagers pour redynamiser les maisons de quartier, pour qu'elles redeviennent un lieu central des QPV au service des habitants et des usagers. Aussi, sur le Projet Educatif de la Ville, un Comité partenarial va être mis en place pour participer à l'évaluation annuelle du projet. Une place est laissée aux élus municipaux, si vous souhaitez l'ouvrir à l'opposition, je suis bien évidemment volontaire.

Enfin, je profite de cette délibération pour faire une petite parenthèse pour évoquer les conseils d'école. En tant que représentants de la Mairie au sein des conseils, notre rôle est essentiel. Néanmoins, il m'est difficile en tant que conseillère municipale de l'opposition de répondre à toutes les interrogations, surtout à la Gauthière, un quartier qui rencontre malheureusement beaucoup de difficultés. Dès que l'occasion se présente, j'essaie tant bien que mal de faire avancer les dossiers, de saisir les opportunités pour obtenir des informations que j'obtiens très difficilement dans les temps quand elles ne sont pas erronées. Je remercie tout de même Cécile AUDET de m'avoir accompagnée lors d'un conseil pour répondre à des questions auxquelles je n'avais pas de réponse mais le reste du temps je n'ai pas la possibilité d'apporter ces réponses. Nous devrions être plus préparés pour répondre à toutes les questions légitimes de nos interlocuteurs. Je vous remercie.

M. le Maire :

Merci Madame. Madame AUBOIS

Mme AUBOIS :

Monsieur le Maire, chers collègues.

Le mois dernier, le Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Age publiait un rapport sur le mal-être des enfants, rapport suivi de ce que nous avons vécu pour le COVID, et ce mal-être il est plus que perceptible. Il y a quelques jours, un enfant de 10 ans s'est suicidé en France et c'est vrai que c'est épouvantable de penser que des choses comme ça puissent exister. Parallèlement, le pédopsychiatre Thierry DELCOURT alertait sur le nombre croissant de consultations consécutives à un décrochage scolaire, décrochages qui ont augmenté de plus de 10% sur l'année scolaire 2021-2022. 8% des enfants et des adolescents en âge scolaire, soit 800 000 d'entre eux, sont aujourd'hui concernés. Ce préambule, il est important pour contextualiser le troisième Projet Educatif de la Ville que nous allons voter ce soir.

L'ambition première, elle est d'apporter à nos jeunes toutes les conditions d'épanouissement possibles. Ces conditions d'épanouissement conditionnent leur réussite scolaire et réciproquement. C'est parce que la réussite scolaire est elle-même une condition de leur épanouissement. C'est d'ailleurs un des enjeux de ce PEV. Comme expliqué dans ce projet, il ne s'agit pas de se substituer au travail des enseignants mais d'apporter dans notre champ de compétence tous les moyens susceptibles de participer à cette réussite, qu'il s'agisse de créer des passerelles entre les temps scolaires et les temps périscolaires, à la fois pour éviter des ruptures trop brutales, mais surtout pour créer des synergies entre tous les acteurs éducatifs, qu'il s'agisse d'ouvrir les écoles sur le territoire en s'appuyant notamment sur nos associations locales et en favorisant des sorties culturelles, sportives, de loisirs ou encore en ajoutant à cette dynamique tous les dispositifs pérennes de soutien à la parentalité.

Parce que parler de réussite scolaire, c'est aussi comprendre le sentiment d'angoisse voire de culpabilisation des parents lorsque ceux-ci s'avèrent confrontés au décrochage scolaire de leur enfant. Aider les parents, c'est aider les enfants. D'ailleurs, la Caisse Nationale des Allocations Familiales fait du soutien à la parentalité l'un de ses quatre grands objectifs. Notre projet éducatif s'inscrit préalablement dans cette dynamique en s'astreignant notamment à développer un espace parents dans les écoles sur la base de ce qui avait été institué par la loi d'orientation de programmation pour la refondation de l'école qui a 10 ans en juillet. Ainsi, un des axes de ce projet réactualisé concerne spécifiquement les parents, l'objectif étant tout à la fois de décloisonner l'école et d'en désacraliser les contours pour que certains parents, qui peuvent exprimer un sentiment d'illégitimité, mais aussi de favoriser le principe de coéducation auquel nous sommes attachés et qui cherchent donc à mettre tous les acteurs éducatifs et les familles en premier lieu sur un plan d'égalité.

Et parce que nous souhaitons qu'aucun enfant ne soit laissé au bord du chemin, nous apportons une attention spécifique à ceux en situation de handicap, et on pourra le voir aussi avec la délibération suivante, situation de handicap mais aussi besoins éducatifs particuliers. C'est l'objet de l'axe dédié à l'école inclusive. Parce que là aussi, parler des enfants en situation de handicap, c'est malheureusement inéluctablement évoquer la question du harcèlement parce que ces derniers en sont victimes de façon disproportionnée par rapport aux autres, avec toutes les répercussions négatives que cela peut avoir sur leur éducation, leur santé, leur bien-être. Et la disproportion est telle que l'UNESCO avait organisé en 2021 une réunion internationale spécifiquement dédiée à cette question. Cette question, elle est pleinement prise en considération dans ce nouveau Projet Educatif de la Ville, que ce soit avec des objectifs de formation des équipes éducatives ou encore par la mise en place d'actions de prévention contre le cyber-harcèlement auprès des jeunes.

Bien entendu, vous l'avez compris chers collègues, notre groupe votera cette délibération. Je vous remercie.

M. le Maire :

Merci. Monsieur BRENAS.

M. BRENAS :

Monsieur le Maire, mes chers collègues, pour compléter l'intervention, excellente intervention, de ma collègue Christiane JALICON, je voudrais revenir sur la suite à donner au dispositif Démos, le Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale. Alors je voudrais rappeler que c'est un dispositif national avec plusieurs portages : un portage artistique avec dans un premier temps l'orchestre d'Auvergne 2017-2020, Démos 1, puis une suite qui a été donnée à travers l'école passerelle du Conservatoire métropolitain.

Alors c'est un dispositif qui nous semble très intéressant car il permet à des jeunes de trouver leur voie. Et ce type de dispositif, c'est en fait plus qu'un dispositif d'initiation à la musique, c'est en fait une démarche très intéressante pour un jeune pour trouver sa voie dans n'importe quel domaine. Ça peut être le sport, la culture, la danse, le théâtre, ce qu'on veut. Ça permet à un jeune de déceler en lui un potentiel, de déceler un… voire un don, un talent, et tout ça, ça l'amène à valoriser un petit peu ce talent et à prendre confiance en lui. Confiance en lui, se valoriser. C'est aussi un vecteur de réinsertion. Pourquoi ? Parce que lorsqu'on a une passion, on en accepte les contraintes. Et les contraintes, ça peut être la discipline, la ponctualité, l'exigence, le travail, l'effort. Et tout ça, c'est transposable finalement dans la vie personnelle et la vie professionnelle. Et puis l'intérêt de tels dispositifs à l'heure où nous sommes candidats pour la Capitale européenne de la culture, il serait intéressant de l'étendre et pas seulement le limiter comme c'était le cas de Démos, c'est de l'étendre à l'ensemble de la Ville. Je pense que ce serait un plus pour notre candidature. Alors ça peut être la piste évoquée par Christiane JALICON qui s'appelle l'Orchestre à l'école. Ça peut être une piste comme ça. Mais en tout cas la question que nous posons, c'est : quelle est la suite que vous souhaitez donner à ce qu'on appelle aujourd'hui l'école passerelle au niveau du Conservatoire métropolitain ? Je vous remercie.

M. le Maire :

Monsieur PEYRE.

M. PEYRE :

Oui, je n'avais pas prévu d'intervenir en effet. La situation est complexe ce soir en plus parce que j'ai cru comprendre qu'il y avait beaucoup de politique au-delà des dossiers, donc j'ai cru comprendre qu'il fallait que je choisisse au hasard entre Marianne MAXIMI et Madame JALICON qui nous propose, j'espère, non pas une alliance électorale mais une simple précision de dossier. En fait j'avais eu l'occasion, je crois que c'était Alexis BLONDEAU qui m'avait posé la question à l'époque, vous pouvez reprendre l'intervention, on est absolument dans la feuille de route qu'on avait fixée sur le dossier. C'était de mémoire, je crois, au Conseil Municipal qui avait eu lieu sur l'automne, sur la rentrée. Donc on avait dit à ce moment-là qu'en effet on allait… on avait bien pris le temps de la convention citoyenne bien sûr parce qu'il faut comprendre que, vous avez raison Madame JALICON, ça s'inscrit dans le cadre de la délibération que nous avons aujourd'hui puisque c'est remonté des concertations, et dans les deux cas on est à cheval sur deux politiques : à la fois enfants/jeunesse et démocratie participative, et dans les deux cas, bien que c'était un engagement de campagne et qu'il n'aurait de toute façon pas été remis en cause, nous souhaitions quand même que les concertations dans les deux cas remontent pour nous donner en quelque sorte cette confirmation pour mettre en œuvre ce projet.

C'est particulièrement le cas sur les questions de démocratie participative où on a un ensemble d'outils qui sont à déployer sur ce mandat. Et donc nous voulions vraiment prendre le temps de cette convention citoyenne, et effectivement elle a été mise en œuvre comme vous le savez. Et à partir de là, nous avons pu nous appuyer sur ses conclusions tout comme celles effectivement de la concertation jeunesse. A partir de là, comme je vous l'ai dit, vous pouvez reprendre l'intervention que j'ai faite à l'automne dernier. Nous avons, sur les questions qui restaient à trancher, qui sont des questions qui peuvent paraître anodines mais qui ne le sont pas tant que ça parce qu'il faut bien définir le paramètre des compétences de ces jeunes, il faut définir les tranches d'âge, il faut définir l'articulation. Il y a aussi quelques moyens à mettre en œuvre et puis des questions d'animation et d'encadrement également. Et donc tout ça a été très largement traité depuis, y compris, sans rentrer dans le détail des réunions techniques qui nous animent mais avec une grosse réunion notamment de travail qui a eu lieu pour faire le point au mois de décembre, nous en avons une tout prochainement qui doit cette fois-ci définitivement arrêter tous ces arbitrages et permettre – je m'en arrêterai là, juste pour l'annonce – une mise en œuvre sur cette instance à l'automne 2023.

Voilà. Donc juste pour répondre à la question de Madame JALICON et dire quand même juste d'un mot que, évidemment, c'est important, c'est un engagement, mais moi je tiens à saluer à la fois le travail de Cécile mais également de Charles en disant que de toute façon ces politiques ne peuvent s'incarner dans un seul outil et je crois que c'est la bonne approche véritablement d'avoir cette approche en transversalité. Et je pense que, évidemment, les politiques d'inclusion des jeunes dans notre démocratie, c'est un sujet vraiment essentiel. Evidemment, et on y croit, ça se traduit par les Conseils Municipaux jeunesse, mais je crois que ça se traduit également quand ma collègue Marion BARRAUD par exemple essaye d'ancrer le dispositif des jeunes sur la participation au budget participatif par exemple. Je crois que c'est un ensemble de choses qui font sens, et je rappelle que c'est un objectif quand même de mandat, donc ce n'est pas pour procrastiner bien sûr, je vous annonce son déploiement sur l'automne, mais pour bien recadrer les choses parce qu'il a été question d'un vote annuel. Là, on est vraiment sur une politique de transversalité à l'échelle du mandat et avec donc le lancement de cette instance à l'automne. Et je rajoute, puisque dans la réponse précédente je vous avais évoqué le rôle clé de l'ANACEJ, parce qu'en fait c'est un réseau qui regroupe l'ensemble des Conseils Municipaux Jeunesse de France. Alors nous, on est dans un cas un petit peu particulier, et c'est pour ça qu'on le traite, il est vrai qu'à Clermont-Ferrand nous n'avons pas encore cette instance-là mais nous y siégeons quand même du coup pour effectivement obtenir de l'expertise, de la mise en réseau, etc. Et je vous annonce que du coup j'aurais l'occasion de me rendre à Poitiers le 17 juin puisque le Conseil d'administration de l'ANACEJ sera renouvelé, et donc pour remarquer à nouveau notre volontarisme sur ces politiques publiques-là et sur la mise en place de cet outil en particulier, nous aurons donc à ce moment-là l'occasion de reproposer notre candidature bien sûr dans ce but-là notamment au Conseil d'administration.

Et je suis très soulagé puisque je n'aurai pas à choisir davantage entre les différentes familles politiques puisque ma Présidente de groupe est revenue, donc je vous rends la parole Monsieur le Maire.

M. le Maire :

Merci.

Madame LAVEST.

Mme LAVEST :

Je vais vous donner quelques précisions sur Démos puisque je porte effectivement ce dispositif en ma qualité d'adjointe et de VP en portage du Conservatoire à Clermont-Ferrand.

On ne relance pas pour l'instant une cohorte Démos, vous savez que c'est une cohorte extrêmement longue avec une centaine d'enfants issus des quartiers prioritaires. On ne peut pas l'élargir puisque c'est un peu le deal avec la Philharmonie de Paris, et on est encore en observation de l'évaluation de ces Démos puisqu'on a eu effectivement un vrai succès avec Démos. Cette centaine d'enfants, cette cohorte de 100 enfants a suivi jusqu'au bout les 3 ans plus une année supplémentaire puisque, souvenez-vous, on était en plein COVID, donc ils ont fait 4 ans de pratique avec leurs instruments. Et on avait un souhait énorme de ces enfants de pouvoir intégrer le Conservatoire. La pédagogie de Démos qui n'est pas sur l'éducation de l'instrument et notamment la pédagogie du solfège très traditionnelle posait problème pour pouvoir accéder au Conservatoire et pas rentrer en débutant, et on a donc créé cette classe passerelle. C'est assez unique puisque la classe passerelle est toujours en place et permet, là plus largement, à tous les enfants de pouvoir tester un peu l'apprentissage du Conservatoire. Donc ces enfants sont allés à plus de 50% suivre la classe passerelle. Pour certains aujourd'hui, ils sont en deuxième année puisque ça fait un moment qu'on suit ce parcours. Et on était encore avec des collègues il y a 15 jours/3 semaines, Cécile AUDET et Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL et Sondès EL HAFIDHI, justement à l'invitation de l'association de parents Démos qui s'est créée à Champratel pour encore les voir jouer. Ce qui est intéressant, c'est que cette association des parents des enfants Démos crée la passerelle et le relais pour que d'autres enfants puissent accéder aujourd'hui au Conservatoire. Donc on va aller au bout un petit peu de l'évaluation et de l'expérimentation. On est en grand suivi en expérimentation là-dessus pour voir comment on relance plus tard une cohorte. Les parents et les enfants sont informés. Et en tout cas ce qui est intéressant, c'est qu'effectivement cette classe existe aujourd'hui et ça c'est une révolution dans les conservatoires d'avoir cette chance de pouvoir accéder au conservatoire sans rentrer dans un cursus diplômant mais avoir cette année un petit peu de test pour évaluer les compétences et notamment l'endroit de la formation musicale qui était le hic, en tout cas au départ, de l'expérience.

Merci.

<u>M. le Maire</u> :

Merci.

Et pour une conclusion Madame AUDET, une réponse générale.

<u>Mme AUDET</u> :

Merci aux collègues pour leurs réponses sur les deux sujets, à la fois le Conseil Jeunes et puis Démos puisque la politique enfance de la Ville est une politique extrêmement transversale. L'ensemble des adjoints aujourd'hui, l'ensemble des services est concerné, c'est ce qui fait aussi qu'on est une Ville à Hauteur d'Enfant.

Quelques réponses rapides pour Madame JALICON. En fait, oui, les enfants vont sur les Côtes de Clermont. Voilà. Ce n'est pas nouveau.

Alors non, il n'y a pas de priorité dans les 9 axes qui sont décrits dans le PEV 3. Donc voilà.

Pour Madame CHENNOUF-TERRASSE, je ne vais pas lui donner des objectifs chiffrés aujourd'hui. C'est un travail… en fait sur la question des maternelles, ces accueils de loisirs existent par exemple, mais c'est de voir comment on peut aussi les faire évoluer notamment sur ce que je disais tout à l'heure la question des séjours courts pour les enfants puisqu'on sait bien des fois que c'est compliqué aussi pour les familles de laisser leurs enfants aller passer une nuit voire plusieurs nuits à l'extérieur. Donc voilà, on souhaite mener ce travail.

Démos, Isabelle a répondu.

Merci Monsieur BRENAS parce que sinon j'ai cru que l'éducation était une affaire de femmes puisqu'il n'y a que des femmes de tous les groupes qui ont parlé. Eh non ! Vous avez montré le contraire.

Je vous remercie.

M. le Maire :

Merci.

Allez, on passe au vote.

Mme AUDET :

Juste quand même… excusez-moi. C'est trop tard ? Ben je le dirai après. J'ai oublié Madame BISMIR. Ce serait dommage.

M. le Maire :

De toute façon, je vous redonne la parole pour le prochain, vous commencerez dessus.

Allez, s'il vous plaît Madame CHENNOUF-TERRASSE vous n'avez pas voté, Madame JALICON non plus. C'est ce que dit mon tableau.

Merci.

Je clos le vote. 55 votes, 55 pour. Félicitations.

Délibération suivante, mais vous pouvez commencer.

Mme AUDET :

Oui, je veux juste répondre à Madame BISMIR puisque j'ai vu son interview dans une revue complètement indépendante et associative dont le directeur de publication est Monsieur BLONDEAU.

Sur la question… je le disais juste parce que ça m'a… quand je l'ai lu le soir sur mon canapé, j'étais un peu chagrinée en fait par cette interview. En fait, les élus ont mon numéro de téléphone, et vous aussi vous l'avez. J'ai d'ailleurs répondu plusieurs fois sur les questions que vous pouviez avoir concernant la Gauthière et l'école. J'ai notamment, vous l'avez dit, assisté à un conseil d'école pour être à vos côtés puisque je sais que c'est compliqué, le contexte est compliqué, il fallait pouvoir aussi répondre aux parents sur la situation autour de l'école. Donc j'ai trouvé cette interview, pour tout vous dire, qui est un peu la reprise, je ne pensais pas que vous alliez en parler, la reprise de votre intervention, assez injuste.

Oui, il y a la question en effet du passage devant l'école pour empêcher la circulation mais ça, ça se travaille aujourd'hui à un autre niveau que le nôtre puisque c'est toute la discussion aussi dans le cadre de la sécurité autour de l'école avec la police nationale. Puisque pour avoir fait des réunions dans l'école, la question de savoir si on fermait, si on ne fermait pas, si on laissait un accès limité devant le parvis de l'école est un sujet qui dépasse aujourd'hui la Ville et c'est aussi une question de sécurité. Donc voilà, j'en finis. J'ai répondu sur la crèche aussi, il n'y a pas eu de désertion de la crèche.

Je rappelle aussi que sa fermeture était actée pour pouvoir faire les travaux autour de la crèche, pour faire cette zone tampon entre les fenêtres et puis l'espace public. Voilà. Avec aussi bien évidemment le fait de pouvoir mettre en sécurité nos agents. Voilà, j'en ai terminé.

Alors je vais attaquer maintenant sur la prochaine délibération. C'est ma soirée. On parle éducation ce soir, c'est bien.

5. Convention de partenariat relative à l'accompagnement des élèves en situation de handicap

Mme AUDET :

Non, en fait, j'ai proposé que cette délibération soit en débat parce qu'en fait on y parle de personnes, de personnels sur lesquels on ne parle pas souvent, que sont les AESH dans les écoles. Les AESH qui accompagnent les enfants en situation de handicap sur les temps scolaires notamment, mais sur tous les temps d'apprentissage.

Cette délibération, elle rappelle aussi l'engagement de la Ville sur ce sujet puisque nous déployons des moyens conséquents pour permettre l'accompagnement et la scolarisation, et même la présence sur les temps périscolaires de ces enfants dans ces écoles.

Aujourd'hui, la Ville de Clermont, ce sont 12 dispositifs ULIS. Nous sommes en contact avec l'Education Nationale pour en ouvrir deux autres à la rentrée. Donc la note est en cours pour validation auprès de Monsieur le Maire. Nous avons des ULIS renforcés. Nous avons aussi à Chanteranne la seule école du département spécialisée pour les élèves atteints de handicap moteur et polyhandicapés, et une autre qui a ouvert sur le précédent mandat à l'école Victor Hugo.

Des unités d'enseignement externalisé aussi qui sont gérées par l'Institut Départemental des Jeunes Sourds les Gravouses, par l'IME l'Institut Médico-Educatif Farandole ou l'ITEP l'Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique de Montferrand, donc qui peuvent avoir des temps de scolarisation dans les écoles de la Ville.

Nous avons aussi sur le précédent mandat ouvert une Unité d'enseignement maternelle, tout ceci bien évidemment en lien avec l'Education Nationale autisme et à l'école maternelle Daniel Fousson.

Nous répondons aussi aux besoins des enfants qui arrivent, qui sont nouvellement arrivés en France, des enfants allophones notamment, et nous mettons à disposition des écoles des moyens pour pouvoir les accueillir au mieux.

Les Unités d'enseignement externalisé dont je vous parlais ont intégré aussi les parcours culturels avec bien évidemment une offre adaptée, et tout cela se fait… cette offre se fait bien sûr de façon concertée avec le service de la direction de l'enfance et de la culture avant une mise en relation avec les opérateurs culturels pour permettre à ces enfants de pouvoir aussi accéder à la culture.

Nous travaillons en collaboration avec les enseignants, les équipes périscolaires, techniques, pour installer aussi au mieux les enfants. Nous équipons les écoles pour les besoins spécifiques. Et nous avons aussi, sur le précédent mandat, pour les familles qui n'habitent pas à Clermont-Ferrand, elles peuvent bénéficier d'un tarif solidaire pour toutes les activités périscolaires et de restauration scolaire, et nous travaillons aussi avec le service de l'école inclusive et le laboratoire ACTé sur la formation des agents de la collectivité pour les sensibiliser à la question du handicap.

Et donc, j'en viens à la délibération proprement dite puisqu'en fait, suite à une décision du Conseil d'Etat de 2020, eh bien nous avons dû prendre à notre charge les AESH à la fois sur les temps de restauration scolaire et sur les temps périscolaires, ce qui est assez nouveau puisque si on regarde un peu les textes de loi, normalement, c'est l'Etat qui doit aussi permettre la scolarisation de ces enfants, et donc qui doit prendre en charge l'ensemble des temps de l'enfant dans l'école, ce qui est un vrai changement de paradigme. Et donc tout ceci a été laissé à la discrétion des DASEN et de l'Education Nationale pour une mise en place, puisque nous, je vous dis, le Conseil d'Etat a décidé en 2020, et donc nous avons été sollicités par l'Education Nationale pour une mise en place en janvier 2023.

Ce qui a des conséquences sur la Ville, ce qui a des conséquences sur les AESH. Sur la Ville parce qu'il a fallu que nous coordonnions l'ensemble de tout cela au moins sur les temps périscolaires et les temps de restauration, et puis des conséquences financières aussi puisque ça représente un budget d'à peu près 250 000 euros à charge de la Ville sans aide de l'Etat. Donc nous avons travaillé pour que les choses se passent le mieux possible. Ça représente environ, sur les temps de restauration, je ne veux pas dire de bêtises mais je crois que c'est 45 personnes qui sont concernées dans le cadre de cette… ce qui n'est pas une réforme non plus. Et ce qui peut paraître surprenant aussi, c'est qu'en fait les communes ont été sollicitées mais je ne crois pas, alors que la décision du Conseil d'Etat ne le précise pas, que ni les départements, ni les régions ne l'ont été pour une prise en charge de ces AESH. Enfin à ma connaissance. Ce qui n'est aussi pas très égalitaire en direction des collectivités territoriales. Je reçois une petite pompe, donc c'est 45 AESH et 10 animateurs spécialisés sur l'accueil des enfants en situation de handicap.

Donc la délibération en fait, c'est en fait dans l'attente d'une convention, puisqu'il y a quand même des discussions au niveau national, les associations aussi des communes, que ce soit France Urbaine ou l'AMF aussi qui sont intervenues très fortement auprès de l'Etat sur cette question parce que ça crée encore plus de disparités au niveau des territoires, puisqu'il y a des territoires qui ont pu le mettre en œuvre, mais sur des plus petites communes ça a été quand même extrêmement compliqué, il a fallu aussi à la fois trouver les personnes mais aussi les finances pour pouvoir le faire. Et puis surtout pour les AESH parce que ça les précarise encore plus puisque maintenant elles ont deux employeurs avec des contrats quand même assez précaires. Et donc nous sommes dans l'attente. On nous laisse envisager qu'il y aurait une reprise par l'Education Nationale de la gestion de ces personnels. Alors pas une reprise financière. Ça, ça ne réglera pas la question financière pour les collectivités, mais par contre il y aurait une reprise de gestion de ces personnels par l'Education Nationale. On n'a pas trop de visibilité pour être très clair. On nous dit peut-être pour Clermont ce serait en janvier 2024 ou en septembre 2024, enfin pour l'instant on n'a pas encore d'éléments très précis. Je pense que même y compris ici au niveau de la direction économique, il n'y a pas d'éléments… enfin ils n'ont pas forcément d'éléments aussi à nous donner plus précis que cela. Mais nous avons souhaité quand même conventionner avec l'Education Nationale pour un peu voir comment nous pouvons travailler ensemble avec la MDPH sur ça pour faire en sorte que les enfants, leur famille, soient le mieux accompagnés. Voilà.

Je remercie sincèrement les services de la Ville, que ce soit les RH, parce que 45… c'est 45 contrats en plus. Je remercie aussi les services des finances puisque ce n'était pas trop, trop, trop, comment dirais-je, dans notre schéma. Quand on nous dit qu'il faut limiter les dépenses de fonctionnement, voilà, on nous en rajoute. 250 000 euros, ce n'est pas une paille. Parce que comme le dit notre Maire, un point d'impôt, c'est 900 000 euros sur la Ville de Clermont, donc voilà. En tous les cas, nous ne pouvons pas nous soustraire à cette obligation et nous le faisons bien évidemment avec enthousiasme pour bien sûr ces enfants et leurs familles, mais on souhaiterait que la situation, au moins en termes organisationnel, ne dure pas très longtemps et que l'Etat prenne ses responsabilités vis-à-vis de ce dossier. Nous aurions préféré que la convention arrive avec l'Education Nationale avant la mise en place quand même de cette chose-là. Voilà. Et ça crée des inégalités puisqu'il y a des territoires qui y sont passés en 2020, d'autres en 2022, en 2023. Enfin tout ça est laissé à la discrétion des DASEN ou des rectorats sur le secteur.

Voilà, et je salue bien évidemment l'ensemble des AESH qui travaillent dans des conditions parfois, en termes de salaire ou de statut, extrêmement compliquées. Et j'espère qu'il y aura des actions vraiment concrètes parce que, pour l'instant, il y a beaucoup d'annonces, beaucoup de choses sur le papier, mais ça ne se concrétise pas beaucoup sur les territoires.

Je le dis aussi, le fait que les villes reprennent le temps des pauses méridiennes, ça a permis de dégager du temps d'AESH sur le temps scolaire, donc il n'y a pas de création, on est bien d'accord, de postes ou quoi que ce soit, c'est juste une répartition différente des heures des AESH, mais ça ne suffit encore pas au niveau des demandes qu'il peut y avoir au niveau notamment de l'académie sur l'accompagnement des enfants en situation de handicap.

Donc je remercie les responsables de l'Education nationale avec qui nous avons travaillé sur le sujet, la Ville aussi je l'ai dit, les RH, les services qui gèrent ça que ce soit au niveau de la direction de l'enfance et de la jeunesse, et puis… et puis voilà.

M. le Maire :

Merci.

Monsieur Pierre MIQUEL, ensuite Madame LAFAYE, et ensuite Madame CHENNOUF-TERRASSE. Et Monsieur BLONDEAU, pardon.

M. MIQUEL :

Mesdames et messieurs les conseillers, Monsieur le Maire.

Cette délibération portant sur une convention de partenariat est aujourd'hui incontournable pour garantir dans de bonnes conditions au sein de nos écoles l'accompagnement des élèves en situation de handicap, en particulier dans le cadre de la pause méridienne. Face aux conséquences de la décision du Conseil d'Etat du 20 novembre 2020 qui affecte les finances des collectivités, et singulièrement celles des communes déjà fragilisées par l'explosion des prix de l'énergie et la libéralisation du secteur, notre ville prend toutes ses responsabilités en assurant le déploiement des AESH. Une fois encore, au contraire du gouvernement qui se paie de bons mots tout en continuant de se défausser sur les collectivités sans jamais prendre en compte leur étranglement financier dû au gel des dotations, notre Ville agit et mobilise plusieurs centaines de milliers d'euros. L'ambition d'une école inclusive ne peut dépendre de la bonne volonté de telle ou telle collectivité. C'est un objectif national qui appelle du gouvernement et de l'Etat des moyens concrets et conséquents dans une démarche volontariste et fédératrice avec tous les acteurs concernés, la communauté éducative bien sûr, les parents d'élèves, les associations, les élus locaux et j'en passe. A l'heure actuelle, ce sont environ 430 000 enfants en situation de handicap qui sont scolarisés au niveau national dans le primaire et le secondaire, et l'on compte un peu plus de 130 000 AESH dont l'essentiel ne bénéficient pas de temps pleins et souffrent de contrats précaires avec des rémunérations faibles voire très faibles. Conscient des efforts déjà entrepris sur les temps périscolaires avec l'embauche statutaire des responsables d'accueils de loisirs ainsi que le processus de déprécarisation des agents du périscolaire qui doit se poursuivre et s'amplifier, notre groupe Communistes et citoyens estime qu'il est possible d'ouvrir des perspectives aux AESH, de bénéficier de contrats de travail à temps plein, par exemple en leur proposant d'intervenir également sur d'autres temps de la journée. Il est clair que cela reste insatisfaisant. Quant à la revalorisation du métier d'AESH dont les missions risquent d'être diluées par la décision du gouvernement récente de regrouper le cadre d'emploi avec celui des assistants d'éducation autour du métier d'accompagnement à la réussite éducative.

C'est pourquoi les élus Communistes et citoyens rejoignent les revendications exprimées par les personnels qui exigent des réponses beaucoup plus concrètes et ambitieuses de la part du gouvernement et du Ministre de l'Education Nationale. Convaincu que les AESH restent le maillon essentiel de l'école inclusive et que des orientations fortes font défaut pour revaloriser ce métier pas comme les autres, qui est souvent aussi une vocation, notre groupe votera cette délibération visant à préserver l'existant et à garantir l'accueil dans de bonnes conditions des enfants en situation de handicap.

M. le Maire :

Merci.

Madame LAFAYE.

Mme LAFAYE :

Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Bien que nous l'assumions avec fierté, la décision du Conseil d'Etat engendre de nouvelles difficultés pour nos collectivités, que ce soit sur le plan organisationnel ou sur le plan financier puisque la prise en charge des AESH sur le temps périscolaire nous incombe d'où les recrutements engagés par la Ville. Ce sont d'ailleurs ces difficultés qui ont conduit le Sénat dans son rapport d'information publié pas plus tard qu'avant-hier à demander la reprise en charge par l'Etat de ces dépenses pour éviter tout risque de rupture d'accompagnement. Si nous ne pouvons qu'être en accord avec cette conclusion et la soutenir bien évidemment, il nous appartient à ce stade, et c'est le sens de la convention de partenariat qui nous est ici proposée, de travailler conjointement avec les services académiques et de l'Education Nationale pour répondre impérativement aux besoins de l'enfant et nous prémunir de situations dommageables telles que nous avons pu en avoir connaissance dans d'autres territoires qui s'étaient retrouvés démunis et pris au dépourvu par l'annonce du Conseil d'Etat. C'est la preuve encore une fois, et si besoin était, de l'importance du service public local assuré par les municipalités au bénéfice des familles et des enfants. Pour parvenir à répondre à ces besoins organisationnels et garantir aux élèves en situation de handicap une prise en charge de qualité et sans discontinuité, dans le strict respect d'ailleurs de l'axe 3 de notre nouveau PEV que nous venons d'aborder relatif à l'école inclusive, il nous faut rappeler l'importance clé des AESH comme vient juste de le faire mon collègue Pierre MIQUEL.

Cette situation réglementaire met une nouvelle fois en lumière une profession dont l'utilité sociale est aujourd'hui bien plus importante que la reconnaissance malheureusement qui leur est apportée. Aussi, nous souhaitons que le gouvernement prenne ses responsabilités pour renforcer le statut des AESH. La sénatrice socialiste Michèle VICTORY avait porté une proposition de loi qui, bien qu'ayant été adoptée à l'unanimité, avait été vidée en grande partie de son contenu par le gouvernement, comme très souvent, ce dernier s'astreignant à ne retenir que la cédéisation au terme de trois années. Pour autant, cette proposition de loi développait d'autres ambitions, par exemple en tenant compte du temps consacré à préparer l'accompagnement, c'était une première étape, oh combien importante. En fin d'année, la NUPES demandait dans une proposition de loi la titularisation des AESH, proposition qui n'avait pas dépassé le stade de la commission puisque les droites de tout bord s'y étaient opposées de façon virulente. Aujourd'hui, il y a nécessité d'écouter les revendications des AESH et d'avancer vers un nouveau cadre juridique qui assure la reconnaissance de ce métier au cœur de toutes les attentions. L'urgence est bel et bien là.

Je vous remercie.

M. le Maire :

Merci.

Madame CHENNOUF-TERRASSE.

Mme CHENNOUF-TERRASSE :

Alors du coup, je vais compléter ce qui a été dit. Ça doit nous interroger et se demander comment on peut pallier à toutes ces difficultés. Donc une fois de plus, nous nous trouvons face à un manquement profond de la part de l'Etat qui ne prévoit pas suffisamment de postes d'AESH pour accompagner les élèves qui en ont besoin. Il s'agissait cependant d'un engagement, d'une des priorités déclarées par Emmanuel MACRON lors de son premier quinquennat, vite oubliée aujourd'hui. Malheureusement un engagement qui maintenant incombe à la municipalité. Nous saluons évidemment la municipalité lorsqu'elle décide de prendre les devants pour garantir la continuité de cet accompagnement, en attendant la résolution de ces situations. Nous avons cependant conscience qu'il ne s'agit pas d'une situation pérenne, et ce qui est possible à Clermont-Ferrand ne l'est certainement pas dans d'autres communes. Nous le savons, à chaque rentrée, des dizaines d'élèves du Puy-de-Dôme se retrouvent donc en manque d'accompagnement alors même que le besoin leur est reconnu. La mobilisation des familles, des professionnels, chaque fois que la répartition territoriale des postes est annoncée, reçoit chaque année le même mépris que les mobilisations contre la réforme des retraites. Dans le même temps, les conditions de travail des AESH restent terriblement précaires, ça a été rappelé, donc avec des temps partiels imposés qui sont la norme et le fractionnement entre plusieurs établissements. Le non accès au diplôme et à la formation est également monnaie courante, ce qui peut entraîner donc de la mise en danger des enfants accompagnés. Les déclarations d'intention du Président en avril font retomber la charge d'une meilleure organisation du temps de travail sur les collectivités territoriales. Nous ne doutons pas que la Ville de Clermont-Ferrand prendra toute sa part pour permettre l'accès aux temps pleins dans ce secteur fortement féminisé. Pour autant l'Education Nationale reste l'employeur principal des AESH, et cet objectif ne sera pas atteint si le Ministère n'agit pas fortement. Nous n'oublions pas non plus que les conditions actuelles même à temps complet n'apporteraient pas une rémunération suffisante mais légèrement au-dessus du SMIC, ce qui est largement insuffisant et qui précarise encore un peu plus ce personnel si important.

Moi, je me suis entretenue avec l'association APF qui félicite la municipalité pour son engagement et la poursuite d'un engagement non tenu par Emmanuel MACRON, toutefois il manque quand même des acteurs dans la convention. Il manque les parents et les services médico-sociaux qui ne sont pas intégrés. Donc, certes, ils ne participent pas au financement mais la convention fixe également des objectifs pédagogiques. Et quand on fixe des objectifs pédagogiques, il nous faut effectivement un kiné, il nous faut des éducateurs spécialisés, il nous faut des AESH formés, diplômés, capables d'intervenir en cas de difficulté sur un enfant qui pourrait avoir une crise, quelle que soit la pathologie de l'enfant. Alors il serait bon de réfléchir plus en profondeur sur cet accompagnement qui est nécessaire. Moi je vous le dis parce que j'ai travaillé dans ce secteur-là pendant de nombreuses années, où j'ai pu accompagner des enfants en difficulté physique, mentale, où il y avait des pathologies très différentes, où la position du professionnel demande justement une formation très complète à la fois sociale et médico-sociale.

Merci.

M. le Maire :

Merci Madame. Monsieur BLONDEAU.

M. BLONDEAU :

Bonsoir à tous, mes chers collègues. Je remercie Madame AUDET pour avoir mis cette délibération en débat car je pense également que les personnels, les accompagnants des élèves en situation de handicap que l'on appelle les AESH sont des personnels indispensables dans le dispositif de l'école inclusive, et elles, parce que ce sont principalement des femmes aussi, il faut le rappeler, ne sont pas reconnues à juste titre.

Donc effectivement, en effet, en novembre 2020, le Conseil d'Etat a rendu une décision dans le sens de cette délibération. Désormais les pauses méridiennes et l'activité périscolaire doivent être assurées financièrement par les collectivités alors qu'en 2017, ça, personne ne l'a rappelé étonnamment, dès le lendemain de l'élection présidentielle, le nouveau gouvernement précisait dans une circulaire que l'aide à la prise des repas faisait bien partie des modalités d'intervention des AESH parce qu'on voyait effectivement le coup venir.

Cette décision dont nous devons prendre acte collectivement ne doit en aucun cas avoir de conséquences sur l'accompagnement des élèves notifiés. De nombreuses communes du département ont intégré les décisions du Conseil d'Etat dès la rentrée 2021 en collaboration avec les PIAL, les Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés. Et c'est bien dans ce sens qu'il faudra continuer les échanges avec les 7 coordinateurs des différents PIAL que couvre la Ville de Clermont-Ferrand. Ce sont évidemment eux et leurs coordinateurs qui connaissent la réalité du terrain. Evidemment cette décision du Conseil d'Etat interroge une nouvelle fois sur le métier précaire des AESH. Jusqu'à maintenant, les départements avec la MDPH et l'Education Nationale devaient travailler ensemble. Aujourd'hui, avec cette décision du Conseil d'Etat s'ajoute un troisième partenaire avec de nouvelles contraintes sur le terrain. L'accompagnement sur la pause méridienne se fera sur la base du volontariat, ce qui n'était pas le cas avant la décision du Conseil d'Etat. Cela permettra certes aux AESH un peu de pouvoir d'achat supplémentaire mais cette fois-ci avec deux contrats de travail, on est encore loin du temps plein. En 5 ans, le nombre d'élèves handicapés a augmenté de 20% dans nos écoles, les budgets ont quasiment doublé pour réussir l'école inclusive et il faudra poursuivre ce travail afin d'arriver à un véritable temps plein. Et je me félicite que l'ensemble des groupes présents ici ont ce même objectif.

Pour répondre un petit peu sur le désengagement de l'Etat, je rappelle tout de même que c'est une décision du Conseil d'Etat, et pour la petite histoire, pour celles et ceux qui ont lu la décision, le Conseil d'Etat estime que l'aide apportée ne peut concerner que le temps dédié à la scolarité. Et en fait il s'appuie sur la loi de finance pour 2014 qui est le premier texte qui a permis de professionnaliser les AESH en les intégrant aux emplois de la mission enseignants scolaires du budget de l'Etat. Et donc le raisonnement qu'a le Conseil d'Etat consiste à considérer que puisque les AESH font partie au même titre que les enseignants du budget de l'enseignement scolaire, ils ne sauraient être rémunérés pour des missions dépassant ce cadre. Donc du coup, nous sommes d'accord, il va falloir changer la loi.

Pour finir, je voudrais revenir… je voudrais que l'on parle aussi du travail effectué sur Clermont-Ferrand en terme de handicap, et au vu de la délibération, je voudrais que l'on reste uniquement sur les écoles. Moi aussi j'ai la chance d'être élu dans un conseil d'école et des écoles clermontoises ont appris lors de ces conseils d'école que la Mairie allait demander une dérogation pour ne pas faire des travaux de mise en accessibilité comme l'installation d'ascenseurs alors qu'apparemment c'était prévu au budget et que cela se fera dans les trois prochaines années avec la même excuse qu'ils avaient déjà reçue la dernière fois. Et donc ma question est assez simple : est-ce que vous pouvez nous dire combien de dérogations demandez-vous chaque année depuis le début de ce mandat ? Dans un courrier où peut-être on avait mal posé la question, je le conçois, vous nous affirmez que toutes les écoles sont accessibles ou en projet, donc ça veut dire que du coup pas toutes. Est-ce que cela veut dire qu'en septembre 2026 l'accessibilité de nos écoles ne sera plus un sujet ? Je vous remercie.

M. le Maire :

Madame AUDET.

Mme AUDET :

Je pense que le législateur avait trois ans pour légiférer. C'est-à-dire que la décision du Conseil d'Etat datant de 2020, il y aurait pu avoir en effet une loi…

[intervention inaudible]

Donc on ne pouvait pas légiférer ?

[intervention inaudible]

Oui, mais je veux dire qu'on aurait pu se rendre compte de ce que ça allait provoquer, notamment au niveau des finances. Bon, peu importe. En tous les cas, nous, on attend la convention d'une reprise par l'Etat des choses. Apparemment, ça a l'air quand même très compliqué malgré les annonces du Ministre de l'Education Nationale. Puisqu'on nous a quand même bien dit aussi que comme il y avait un plafond… c'était Bercy en fait qui bloquait un peu parce que comme il y avait un plafond au niveau des recrutements, eh bien ça augmentait le plafond et qu'il fallait un peu convaincre Bercy qu'il fallait augmenter le plafond. Peu importe.

Juste sur la question de l'accessibilité. Donc je le dis, mais si vous discutez avec l'APF aussi, elle vous le dira peut-être, c'est que la Ville de Clermont est très en avance sur la question de l'accessibilité des écoles. Il y a quelques écoles en effet, alors je n'ai pas le nombre, peut-être que Christophe l'a, qui sont sous dérogation. Il nous reste deux écoles à faire avec ascenseur, donc c'est Jean de la Fontaine qui va être fait cet été, et nous avons voté au dernier Conseil municipal les travaux de rénovation complète de Duruy avec une accessibilité totale de l'école, qui ne l'est pas aujourd'hui. Donc nous avons en effet des écoles… Duruy est sous dérogation par exemple aujourd'hui. Donc sous dérogation, ça ne veut pas dire qu'elle n'est pas accessible. Sous dérogation, ça veut dire que l'ensemble des salles collectives – comment dirais-je ? – utilisées dans les écoles, que ce soit la restauration scolaire, les bibliothèques, la question de… Jean Macé par exemple, où on a des grosses difficultés bâtimentaires puisqu'en fait c'est des écoles qui ont plusieurs niveaux comme ça, mais en fait on en a très, très peu qui sont sous dérogation. Oui, c'est ça, 3 ou 4 sur les 62 écoles… Bon, après, sachant que beaucoup d'écoles maternelles sont de plain-pied et pas forcément à étage. Mais voilà on continue ce travail, on va finir le plan d'accessibilité des écoles dans les prochaines années, et encore une fois on est quand même une commune qui est très en avance. Ça a été pris d'ailleurs à bras le corps sous le précédent mandat puisque nous avons fait beaucoup, beaucoup de travaux d'accessibilité. Sachant que, je le dis aussi, nous n'avons aucune aide pour faire cela. Le prix d'un ascenseur, Christophe, t'es un peu plus…

M. BERTUCAT :

[inaudible] *A Duruy, on n'a pas encore le chiffrage, mais bon, ça coûte assez cher quand même. Alors j'en profite. Quand on fait un ascenseur, on ne fait pas que l'ascenseur, on en profite pour mettre tout en accessibilité. C'est-à-dire les petits picots sur les marches d'escalier, etc. Enfin il y a plein de choses qu'on fait.*

M. le Maire :

Merci. Merci à vous.

On pourra toujours répondre par courrier si nécessaire, il n'y a pas de souci.

Je propose de passer aux voix.

Je clos le vote. 55 pour, pas d'abstention, pas d'opposition. Adoptée à l'unanimité.

Madame GALLAIS, vous avez la parole pour la délibération n°6.

6. Dénomination du lieu dédié pour les femmes

Mme GALLAIS :

Merci Monsieur le Maire, chers collègues. Nous voilà ce soir, je suis ravie de vous présenter cette délibération sur la dénomination du lieu dédié pour les femmes. Alors sans suspense pour celles et ceux qui l'ont lue, vous savez d'ores et déjà qu'il s'agira du 25 Gisèle Halimi. Alors je vais être un petit peu technique et précise dans l'explication de cette délibération. Je n'ai pas de PowerPoint, mais justement on va faire ça à l'ancienne et j'espère très bien, parce que tant sur la genèse du projet, son aboutissement et ce qu'il va impliquer pour la vie des femmes et des personnes accueillies, il me semble important de prendre le temps… évidemment je réagirai à vos questions après s'il y en a.

Tout d'abord un petit rappel de contexte. La réalisation de ce projet est un engagement de campagne fort de notre majorité municipale de 2020 mais il a été déjà porté sous le précédent mandat depuis 2015. Alors suite à un désistement d'Assemblia d'un bâtiment, Assemblia est venue nous proposer un bâtiment qui se trouve rue Lucie et Raymond Aubrac, à proximité de l'hôpital et proche du site d'Estaing si vous passez devant. Donc à partir de la proposition d'Assemblia que nous avons eue en début de mandat, nous avons travaillé avec nos partenaires associatifs et institutionnels pour voir quelle destination précise on allait donner à ce projet dont on pressentait qu'il serait bien plus large qu'un accueil pour les femmes victimes de violences, et du coup c'est ce que nous avons fait.

Sur l'état des lieux tout d'abord, en matière d'hébergement sur les femmes victimes de violences. Parce que ce projet d'accueil du 25 Gisèle Halimi dépassera… bien évidemment il accompagnera les femmes victimes de violences mais de façon inconditionnelle il accueillera les femmes aussi sur d'autres champs, dans d'autres champs de leur vie. A la fin du mandat précédent si vous voulez, les collectivités et l'Etat s'étaient engagés sur la création de 15 nouvelles places dédiées, ce qui a été géré par l'association CeCler, et nous dans le cadre de la Ville de Clermont-Ferrand on finance l'accompagnement mené par AVEC 63, l'accompagnement des femmes qui sont accueillies dans cette structure. Au total il existe désormais sur le département du Puy-de-Dôme 56 places dédiées dont 30 places à Clermont-Ferrand, et nous sommes un des départements plutôt bien dotés en termes de places d'hébergement puisque cet hébergement selon notre partenaire, l'Etat, ne serait pas saturé.

En revanche, d'autres besoins ont pu être identifiés. En matière de suivi et d'accompagnement des femmes victimes de violences, en 2017, lors des conférences inversées du Grenelle des violences conjugales, les femmes victimes ont pu s'exprimer sur leur parcours. Elles ont fait part de leurs difficultés à identifier un interlocuteur précis pour démarrer une sortie des violences, un parcours de sortie des violences. Alors l'association AVEC 63 qui gère actuellement l'accueil de jour pour les femmes victimes de violences gère ce dispositif, et ce dispositif a pour objectif de permettre aux femmes de préparer leur départ du domicile et de bénéficier d'un accompagnement et de services spécifiques comme une boîte aux lettres, l'accès à une boîte mail. Car, comme vous le savez, la difficulté pour les femmes victimes, c'est que généralement le départ se fait en plusieurs fois. Il y a des retours au domicile, donc il faut que l'accompagnement et la confiance se créent et qu'il n'y ait jamais de jugement sur la vie de ces femmes qui cherchent à leur manière les solutions pour pouvoir partir.

Alors un autre constat est celui de la santé sexuelle reproductive. Donc sur l'accès aux soins, en 10 ans, le nombre de gynécologues médicaux a baissé de 42% dans toute la France. Evidemment le département du Puy-de-Dôme a connu aussi une baisse significative entre 2011 et 2019. Clermont-Ferrand, notre ville, est aussi très concernée par la baisse du nombre de praticiens et de praticiennes, ce qui induit un enjeu fort d'accès aux soins pour les femmes. On estime à peu près que 10 000 femmes sont à la recherche d'un gynécologue dans notre métropole. De plus, dans le cadre des parcours des femmes victimes de violences, le suivi gynécologique et médical est souvent un grand impensé du parcours parce que les femmes victimes de violences conjugales sont souvent victimes de viols conjugaux, ce qui a des conséquences à la fois sur leur santé psychologique, mentale, sexuelle, sur la santé sexuelle de ces femmes. Et souvent les violences sexuelles ne s'exercent pas uniquement au sein de la sphère familiale. Elles peuvent être multiples. Donc il est important que les femmes puissent avoir accès en priorité à un accompagnement médical, en plus d'un accompagnement psychologique. Le planning familial 63 a ouvert il y a quelques mois un centre de santé dédié aux femmes avec plusieurs types de professionnels : des médecins gynécologues, des sages-femmes, des sexologues, masseuses kinésithérapeutes spécialisées dans la rééducation périnéale. Et les locaux actuellement qui sont mis à la disposition par la DAVA arrivent à saturation au vu du nombre de femmes et de personnes qui fréquentent les locaux du planning familial. Donc c'est pour ça qu'on a décidé qu'il fallait aussi proposer au planning familial évidemment d'intégrer le 25 Gisèle Halimi, sachant que dans le centre de santé, le planning familial propose aussi l'interruption volontaire de grossesse pour les femmes de façon médicamenteuse. Alors vu le contexte actuel que je ne vous rappellerai pas, à la fois européen et mondial, évidemment que c'est important pour nous de pouvoir permettre aux femmes d'accéder dans des délais raisonnables et brefs, avec un vrai accompagnement, à l'IVG médicamenteuse.

De plus en plus d'associations aussi, qui œuvrent dans le domaine du droit des femmes, se constituent à Clermont-Ferrand. Elles sont dans notre réseau Femmes que l'on rencontre tous les mois. Donc les locaux associatifs municipaux étant limités, elles ne peuvent pas toutes bénéficier d'espaces pour assurer des permanences dans leur champ de compétences ou mener des actions de sensibilisation. Donc c'est pour ça qu'on souhaite que Gisèle Halimi soit aussi un lieu ressources avec des associations qui ne seront pas forcément des opérateurs à demeure, mais qui en tout cas pourront avoir accès à des salles, à des salles de réunion, effectuer des permanences, et vraiment qu'en gros toutes les associations des droits des femmes puissent se retrouver à Gisèle Halimi.

Donc ainsi dans le futur lieu 25 Gisèle Halimi, il a été décidé, comme je vous le disais, d'accueillir trois opérateurs permanents que sont AVEC 63 pour l'accueil de jour, qui cette année dans leur bilan montrent que 375 personnes ont été accompagnées, femmes victimes de violences ou des enfants aussi victimes de violences intrafamiliales. Un enfant reste une victime quand la mère évidemment est violentée et subit des violences. Avec l'intervention de psychologues, de juristes et d'intervenantes sociales. Notre premier opérateur. Le second : le planning familial, avec l'ensemble des activités de santé et d'accompagnement que je vous ai décrit précédemment. Et surtout le centre de santé donc, le CIDFF 63 avec une entrée accompagnement à l'insertion socio-professionnelle des femmes. La mission égalité des droits en charge de l'animation du projet sera également présente sur ce site. Il est d'ailleurs à souligner qu'en vue de l'ouverture de la structure, l'équipe a été renforcée, passant de deux à quatre agents, dont une agente qui sera chargée de l'accueil des publics, enjeu fort du site comme je vous le disais, avec la question de l'orientation vers les associations et les personnes qui pourront accompagner les femmes correctement.

Donc ce sont des réponses mutualisées, multi-partenariales, en particulier sur l'accès aux droits des femmes, et donc de pouvoir faire intervenir dans la structure des opérateurs ponctuels. Rien n'est fermé, c'est pour ça qu'on a organisé avec de nombreuses institutions et associations hors du droit des femmes plusieurs rencontres partenariales afin qu'on puisse accompagner la vie des femmes dans toute leur dimension. Et cette équipe du lieu aura une fonction accueil de premier niveau qui favorisera une orientation de qualité suite à la qualification des demandes des femmes.

Sur le nom maintenant qui n'est plus un suspense, je vous le disais, donc le nom 25 Gisèle Halimi. Différentes raisons. Le numéro 25 correspond au numéro du bâtiment dans la rue Lucie et Raymond Aubrac, même si la rue ne se nomme pas Gisèle Halimi. Ce qui permet de retenir rapidement la localisation du site puisqu'il y aura des signaux très visibles. La signalétique. Par ailleurs, dans le même esprit, nous avons sollicité le SMTC afin qu'il puisse renommer le futur arrêt en proximité Gisèle Halimi. Donc là on sera vraiment dans un quartier Gisèle Halimi. Et, de plus, le 25 de manière plus symbolique fait écho pour nous, vous le savez certainement, pour vous aussi je n'en doute pas, à la journée internationale de lutte pour l'élimination des violences faites aux femmes, date mémorielle extrêmement importante. Chaque année la Ville porte avec les associations beaucoup de choses sur cette journée mémorielle. Et aussi ça fait écho à la date d'inauguration puisque je vous annonce, chers collègues, et vous serez bien évidemment toutes et tous invités, le week-end d'inauguration aura lieu le 25 et 26 novembre. Voilà. Avec différentes choses prévues mais je vais pas tout teaser parce qu'il faut garder un peu de suspense dans tout ça, des colloques, des expositions, des spectacles, un concert, et évidemment des discussions et des invités aussi pour aller plus au fond et plus profondément sur la question de la place des femmes dans notre société. Le week-end inaugural se déroulera sur deux jours. On compte vraiment sur vous. On va en faire un temps fort. Gisèle Halimi, on l'inaugurera une fois dans l'histoire de Clermont-Ferrand, dans ce mandat mais aussi dans l'histoire de la ville.

Et il me semble que vraiment cette structure… alors on aura l'occasion de refaire une délibération plus sur le projet en septembre que je présenterai à nouveau sur le travail qu'on a pu faire avec nos partenaires. En revanche, c'est vrai qu'à un moment où on a des alertes très fortes, je vous le disais, sur la pilule abortive mise à la merci d'un tribunal fédéral aux Etats-Unis, avec des molécules qui manquent justement sur ces pilules, avec en Europe plusieurs pays qui condamnent ou mettent des conditions tellement drastiques à la question de l'IVG, il me semble que l'engagement qu'on a pris sous le précédent mandat, conclu en 2020, porté par cette majorité municipale, dans ce contexte-là, est un engagement politique extrêmement fort de notre majorité. Je rappelle que pour l'instant c'est la Ville seule, pas vraiment forcément dans sa compétence mais ça a été dit sur d'autres sujets, qui va acheter le lieu, qui le finance, qui y met ses agents et va y mettre ses agentes. Et on attend aussi d'autres collectivités, maintenant qu'on arrive à la réalisation du projet, qu'elles puissent réfléchir avec nous dans les mois qui suivront l'ouverture, comment travailler ensemble sur la question de l'accompagnement des femmes victimes de violences mais pas que comme je vous l'ai décrit. Et on a vraiment l'intention d'en faire un lieu qui va être extrêmement fréquenté, à la fois que ce soit les associations qui vont le remplir, que ce soit le planning familial ou AVEC 63 ou plusieurs centaines de femmes qui chaque année poussent leur porte, qui souvent sont dans des situations dramatiques.

Donc évidemment je compte sur votre soutien pour cette délibération et une reconnaissance aussi générale de l'engagement politique qu'on a pris sur la question des droits des femmes. Je vous remercie.

<u>M. le Maire</u> :

Merci Madame. Monsieur PEYRE.

<u>M. PEYRE</u> :

Merci Monsieur le Maire, chers collègues. Donc le 5 mars 2021, nous avions adopté un vœu proposant que ce lieu dédié aux femmes victimes de violences situé rue Lucie et Raymond Aubrac puisse porter le nom de Gisèle Halimi. Militante infatigable des droits humains, Gisèle Halimi a voué sa vie à faire avancer la cause des femmes et, à ce titre, il nous semblait bien évidemment opportun de lui rendre cet hommage pour témoigner de notre engagement à poursuivre son combat pour l'égalité et la dignité. Il s'agit d'un engagement fort de notre majorité que nous portons collectivement et avec fierté.

Nous le portons d'autant plus avec fierté que, comme le disait elle-même cette figure de proue du combat pour l'égalité des droits, les droits des femmes sont toujours en danger. Nous l'avons encore constaté en 2020 en Pologne ou l'an dernier aux Etats-Unis lorsqu'avec fracas la Cour suprême est revenue sur l'arrêt de 1973 garantissant le droit à l'avortement sur l'ensemble du territoire américain.

Cet espace Gisèle Halimi, nous nous félicitons de sa dynamique partenariale qui sous-tend sa création et son fonctionnement à venir, Magali l'a très bien exposé, avec le CIDFF, l'association AVEC 63, le planning familial et, bien évidemment, au cœur de cette organisation, notre équipe de la mission Egalité des droits toujours mobilisée. Cette dynamique est importante car elle est la garantie de pouvoir proposer aux femmes une réponse adaptée aux conséquences et aux formes de violences qu'elles subissent, des conséquences et des formes de violences qui diffèrent selon différents critères. Et je souhaitais évoquer ce point notamment en faisant le lien avec les politiques gérontologiques dont nous nous occupons au CCAS avec Nicaise, parce qu'il y a un véritable impensé et un tabou dans la société française, à savoir les violences dont sont victimes les femmes âgées qui sont souvent en dehors des radars et des études. 21% des femmes victimes de violences sont aujourd'hui des personnes âgées. En 2022, plus de 10% des appels téléphoniques au 3919 provenaient de femmes de plus de 70 ans. Et pourtant elles sortent très souvent des cadres d'études. La toute première enquête menée nationalement s'arrêtait à l'âge de 59 ans. Cette invisibilisation est la preuve d'inégalités cumulées : inégalité parce que femme, inégalité parce qu'âgée. Il y a pourtant une véritable urgence à leur venir en aide en cela qu'elles cumulent les fragilités. Elles sont plus pauvres. On en revient à la question notamment des très faibles pensions de retraite. Elles sont souvent plus isolées, plus affaiblies physiquement, psychologiquement. Avec la dimension partenariale qui caractérise ce lieu, c'est la certitude de pouvoir apporter autant de réponses adaptées qu'il y a de publics différents, de violences diverses, de conséquences multiples. J'insiste vraiment sur cela parce que je crois que la diversité des publics accueillis et des réponses qu'on peut lui apporter est toujours décisif dans l'efficacité de ce type de lieu, et je crois que nous aurons aussi notamment l'occasion à la rentrée d'accueillir une exposition du CLIC Gérontonomie qui montrera également les liens entre les discriminations et la question de l'âge.

Donc je crois qu'il faut bien avoir conscience que tous ces sujets sont très liés, et sur la double casquette et du CCAS et de la mission Egalité des droits, et au nom du groupe socialiste, je tenais vraiment à me féliciter de cette inauguration et de ce très beau projet. Je vous remercie.

M. le Maire :

Merci. Monsieur BLONDEAU.

M. BLONDEAU :

Merci Monsieur le Maire.

Très rapidement. Nous avons déjà eu l'occasion de le dire lors de ce mandat, notamment lors du vœu du 5 mars rappelé par Lucas PEYRE, nous voterons favorablement cette délibération et nous soutenons ce prochain lieu dédié aux femmes victimes de violences.

Pour revenir sur la délibération, nous appuyons également votre demande auprès du SMTC pour nommer le futur arrêt de la ligne B se trouvant à proximité du lieu « arrêt Gisèle Halimi ». Alors, certes, il y a le symbole, il y a la communication, mais nous devons continuer la lutte contre les violences également dans les transports en commun et je souhaitais rappeler que 9 femmes sur 10 sont victimes de harcèlement dans les transports en commun, et donc nous espérons compter également sur le SMTC pour nous accompagner dans cette lutte.

Enfin, Madame GALLAIS, je vous remercie d'avoir mis en débat cette délibération, nous aurons ainsi au moins un vote public. Dans d'autres assemblées, quand certains utilisent le vote à bulletin secret, il est difficile de savoir si les actes et les paroles sont cohérents. Je vous remercie.

M. le Maire :

Merci. Madame CHENNOUF-TERRASSE.

Mme CHENNOUF-TERRASSE :

Merci Madame GALLAIS pour la présentation qui parle de tout et de tout ce dont ont besoin les femmes victimes de violences.

Moi, je voudrais rappeler quand même que ce lieu est important, c'est un lieu… il y a eu plusieurs débats sur ce futur lieu qu'on va inaugurer prochainement. Le temps passe très vite, et malheureusement il n'est pas passé assez vite justement pour qu'on ait un lieu bien avant novembre 2023.

Alors moi, j'aimerais rappeler quand même qu'avec Madame GALLAIS, on s'est vues la semaine dernière, qu'on se voit régulièrement sur des manifestations dans lesquelles nous sommes invitées où on partage des moments très intéressants avec des femmes de cultures très différentes, où justement des débats sont abordés sur la question des violences faites aux femmes mais pas simplement. Alors vendredi dernier, il a fallu que je sorte justement de cette soirée parce que j'avais été interpellée à plusieurs reprises par des militants, par des camarades, sur des femmes qui étaient victimes de violence de l'accès au logement par exemple, qui étaient sorties du dispositif 115 et qui se retrouvaient dehors avec des enfants dont le plus jeune avait 18 mois.

Donc il a fallu effectivement que je puisse interpeller mes collègues et qu'avec mes collègues nous fassions le tour de la place de Clermont. Nous sommes allés sur le parc de la fraternité, nous sommes allés au parc de l'écluse, nous sommes allés au pied de la gare et nous sommes allés au square de la gare. Effectivement il y a des femmes qui sont victimes de violences. Elles sont victimes de violences mais elles sont victimes doublement de violences. Violences intrafamiliales, mais il y a aussi les enfants. Mais violences aussi parce que l'accès au logement et parce que le système du 115 dit qu'il y a saturation, donc on les met dehors. Alors moi j'aimerais aussi que l'on puisse s'interroger sur cette question et se dire qu'effectivement ce lieu est important, il est nécessaire, mais il doit être développé et travaillé aussi en lien avec l'ANEF et avec le 115 pour éviter que ces femmes qui sont victimes de violences intrafamiliales, eh bien elles se retrouvent à avoir une double condamnation à être victimes du système de l'hébergement d'urgence.

Merci.

M. le Maire :

Merci.

Pas d'autres interventions ? Eh bien nous passons au vote.

Merci. 55 pour, adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

II. ADHESIONS - DESIGNATIONS

7. Adhésion à l'association Francophonie en Artsakh

M. le Maire :

Nous en venons aux adhésions et désignations.

Nous allons adhérer à l'association Francophonie en Artsakh. Le bulletin secret, c'est sur la désignation, donc là si vous êtes d'accord, je propose qu'on passe aux voix comme ça, rapidement. 1 abstention ? Pas d'autres… ? Tout le monde est d'accord ? Adoptée.

Je vous remercie.

8. Désignation d'une représentante de la Ville au sein de l'association Francophonie en Artsakh

M. le Maire :

Et nous en venons à la désignation d'une représentante de la Ville au sein de l'association Francophonie en Artsakh. Je propose que cela soit Madame Claudine KHATCHADOURIAN-TECER. Elle ne pourra pas prendre part au vote puisque maintenant c'est sur sa nomination. Est-ce que vous êtes tous d'accord pour que nous ne fassions pas le vote à bulletin secret ? Tout le monde est d'accord ? Pas d'opposition ?

Je vous remercie.

Donc maintenant pour désigner Madame KHATCHADOURIAN. Pas d'opposition ? 1 absten… ? 4 abstentions. C'est bien.

Je vous remercie.

Madame, vous êtes déléguée.

9. Titre de citoyen d'honneur de la Ville de Clermont-Ferrand à Monsieur Alexandre TCHERKASSOV

M. le Maire :

Nous en venons ensuite, si je ne dis pas de bêtises, à la délibération n°9. Je donne peut-être la parole à Monsieur AUSLENDER rapidement pour la proposition d'un titre de citoyen d'honneur.

M. AUSLENDER :

Merci Monsieur le Maire. Le 30 mai prochain, l'université Clermont Auvergne va décerner le titre de Docteur honoris Causa à Alexandre TCHERKASSOV qui est le directeur de l'ONG russe Mémorial. Nous vous proposons donc avec cette délibération de lui délivrer le même jour le titre de citoyen d'honneur de la Ville. L'association Mémorial est une ONG qui a été créée en 1989 en Russie par Andreï SAKHAROV pour dénoncer les exactions de l'Etat russe à la fois dans la période soviétique et post-soviétique. En décembre 2021, le Président russe Vladimir POUTINE a interdit cette association, l'a dissoute, l'a désignée d'agent de l'étranger au regard des activités qu'elle menait de dénonciation des crimes commis par l'Etat russe aussi bien au niveau interne qu'international.

En octobre 2022, Mémorial a été déclaré Prix Nobel de la Paix. Une association comme Mémorial nous montre que l'Etat russe, dont aujourd'hui on peut constater la violence du fait de l'agression en Ukraine, mène aussi une répression extrêmement féroce contre la population civile et contre les activistes de ces ONG russes qui essayent au quotidien de faire vivre autant que faire se peut les droits et les libertés fondamentales, et il nous semblait important que nous puissions mobiliser notre territoire en soutien à une ONG qui, au quotidien, résiste au totalitarisme et à la fascisation rampante de cet Etat.

Et c'est la raison pour laquelle nous vous demandons de bien vouloir voter, et un vote unanime serait le bienvenu du Conseil municipal sur le fait que nous puissions décerner le titre de citoyen d'honneur de la Ville à Alexandre TCHERKASSOV en tant que directeur de Mémorial.

M. le Maire :

Merci beaucoup.

Je vous propose de passer aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

III. QUESTIONS PROPOSEES SANS DEBAT

M. le Maire :

Nous allons attaquer les questions sans débat.

COMMISSION 1 : Ressources humaines – Finances – Administration générale – Innovation démocratique – Energie – Ville en transition – Relations usagers et transition numérique

10. Information du Conseil Municipal sur les décisions prises en matière de marchés publics

M. le Maire :

D'abord une information concernant les décisions prises en matière de marchés publics. J'imagine que vous en avez tous pris connaissance.

11. Admissions en non-valeur

M. le Maire :

Pas d'abstention ? Pas d'opposition ? Adopté.

12. Convention de mise à disposition du progiciel dédié à la fiscalité locale entre Clermont Auvergne Métropole et la commune de Clermont-Ferrand

M. le Maire :

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adoptée.

13. Décision Modificative Technique n°1

M. le Maire :

Abstentions ? Votes contre ? 4 abstentions ? Plus ? 2, 3, 4, 5, Monsieur BONY vous avez un… ? 6. Donc, 6 et 4 : 10, si j'ai bien… J'ai juste ? C'est des abstentions tous les 10, hein ? C'est ça ? On est d'accord ? OK, merci. Donc, adopté.

14. Actualisation des autorisations de programme

M. le Maire :

Pas d'abstentions ? Pas de votes contre ? Adopté.

15. Demandes de garanties d'emprunt

M. le Maire :

Ne prennent pas part au vote : Madame BERNARD, Madame CANALES, Monsieur CHABRILLAT, Madame EL HAFIDHI, Madame VIGNAL, Madame STANISLAS, Monsieur CERVANTES, Monsieur BERNARD, Monsieur FAIDY. C'est soit parce que vous êtes à Assemblia, soit parce que vous êtes à l'OPHIS.

Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Adopté.

16. Adhésion à l'association « Sites et monuments »

M. le Maire :

Pas d'abstentions ? Pas d'oppositions ? Adopté.

17. Mise à disposition par la Ville de Clermont-Ferrand auprès du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) du directeur de la Construction et de la Gestion responsables du patrimoine et du responsable du service Gestion Patrimoniale et Maîtrise des Energies

M. le Maire :

Pas d'abstentions ? Pas d'oppositions ? Adopté.

18. Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail (FSSSCT) de la Ville de Clermont-Ferrand : composition du collège des représentants du personnel

M. le Maire :

Pas d'abstentions ? Pas d'oppositions ? Adopté.

19. Recrutement et fixation de la rémunération d'intervenants-conférenciers vacataires dans le cadre des conférences-débats

M. le Maire :

Pas d'abstentions ? Pas d'oppositions ? Adopté.

20. Information au Conseil Municipal – mandats spéciaux pour les déplacements à l'étranger

M. le Maire :

Je suppose que vous les avez vus.

COMMISSION 2 : Urbanisme – Aménagement et architecture – Politique foncière – Mobilité durable – Cadre de vie – Espace public – Logement – Habitat – Rénovation urbaine – Tranquillité publique et prévention – Commerce et artisanat – Politique mémorielle – Environnement – Nature en ville

21. Avenant n°2 au mandat d'études et de travaux d'aménagement confiée à la SPL pour la régénération urbaine du quartier Saint-Jean

M. le Maire :

Et nous en venons à la commission n°2, avec la délibération n°21 où ne prendront pas part au vote : Madame CANALES, Monsieur CINEUX, Monsieur BERNARD, Madame VIGNAL, Monsieur CERVANTES, et c'est l'avenant n°2 au mandat d'études et de travaux d'aménagement confiée à la SPL pour la régénération urbaine du quartier Saint-Jean.

Vous voulez… ? Oui, allez-y. Donnez le micro à Monsieur COSKUN, et allez-y.

M. COSKUN :

Monsieur le Maire, chers collègues.

Juste je profite de cette délibération pour poser une question qui concerne ce quartier. Des habitants nous ont alertés sur un projet d'urbanisme qui concernerait le stade Herbet à quelques dizaines de mètres au sud de la limite de la ZAC Saint-Jean. Pourriez-vous nous éclairer ainsi que les habitants du quartier sur ce qui est prévu à cet endroit ? Comment la municipalité va utiliser cet espace si important pour les riverains ? Quels sont les projets ? On attend des éclaircissements, des éléments concrets. Qu'est-ce que vous pensez faire là-bas ? Merci.

M. le Maire :

Monsieur BERNARD.

M. BERNARD :

Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Alors le stade d'Herbet n'est pas du tout dans le quartier Saint-Jean malgré son nom. Il est en fait relativement loin. Il est complètement de l'autre côté dans… donc quand tu dis des dizaines de mètres, c'est plutôt… il y a au moins à mon avis un kilomètre entre les deux.

[Intervention inaudible]

Si on parle du stade d'Herbet…

[Intervention inaudible]

Donc, du coup, il n'est pas du tout dans le quartier de Saint-Jean, il n'est pas du tout dans la ZAC. Je demande juste à chacun d'aller vérifier. C'est complètement de l'autre côté du gros échangeur presque autoroutier d'entrée dans la ville.

Par ailleurs, il n'y a pas du tout de projet d'urbanisation du stade d'Herbet. Le stade d'Herbet, il a été déclassé de son usage sportif, Christine pourrait expliquer pourquoi, il y a déjà de nombreuses années. Et on lui a trouvé d'ailleurs des usages temporaires qu'on changeait, et on a inscrit dans nos règles d'urbanisme une orientation d'aménagement et de programmation pour imaginer à cet endroit un espace vert de proximité. Je crois que ça correspond à l'attente des habitants du quartier, en tout cas c'est comme ça que je l'ai compris. Ça n'a jamais été remis en cause par la municipalité. Ça n'a jamais été non plus, je crois, remis en cause par les habitants du quartier, et donc c'est des choses qui se feront, mais il n'y aura pas d'urbanisation du stade d'Herbet, on n'a jamais imaginé cela. Voilà.

M. le Maire :

Pas d'inquiétude. Il ne faut pas toujours écouter les bruits de radio zinc.

Alors article… article. Moi aussi j'aimerais bien comme vous Madame m'amuser à Paris deux jours par semaine.

L'avenant, avec ceux qui ne peuvent pas prendre part au vote, je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

22. Avis sur la désaffectation d'un chemin piétonnier entre la rue Pierre Besset et la rue du Clos Notre Dame

M. le Maire :

Pas d'abstentions ? Pas d'oppositions ? Adopté.

23. Vente commune de Clermont-Ferrand des parcelles LO592-LO594-LO595

M. le Maire :

Pas de connotation politique, pas d'inquiétude.

Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Adopté.

24. Approbation de la procédure de mise en concordance du cahier des charges de la ZI du Brézet avec le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Ville de Clermont-Ferrand

M. le Maire :

Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Adopté.

25. Déclassement et cession d'une emprise du domaine public – rue du Torpilleur Sirocco à Clermont-Ferrand

M. le Maire :

Pas d'abstentions ? Pas de votes contre ? Adopté.

26. Cession de la parcelle BC452 sise 5, rue Rabelais à Clermont-Ferrand

M. le Maire :

Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Adopté.

27. Plan de déploiement de la vidéoprotection 2023 : installation de 4 nouvelles caméras

M. le Maire :

Contre ? 4. Abstentions ? Donc vous, vous avez deux voix, Monsieur AUSLENDER. Si. Ah d'accord, très bien, OK. Non mais je préférais vérifier. Donc, vous êtes 3, c'est ça ?

3 abstentions et 4 contre.

Je vous remercie.

28. Soutien à la Vie Associative – Subventions de fonctionnement à une association d'anciens combattants

M. le Maire :

Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Adopté.

29. Subvention de soutien à la convention de partenariat avec l'union nationale de l'apiculture française UNAF

M. le Maire :

Et pour la 29, je donne la parole à Monsieur Nicolas BONNET.

M. BONNET :

Merci Monsieur le Maire, qui me donne l'occasion de dire un mot quand même dans ce Conseil. Après il va penser que je ne travaille pas si je ne dis pas un mot.

M. le Maire :

Je ne disais rien, il cherche.

M. BONNET :

Rapidement. Ça ne méritait pas un débat mais ça mérite quand même d'être souligné. On est engagé avec l'Union nationale des apicultures français depuis de nombreuses années, même avant 2016, et en 2016 ils ont mis en place un label, le label APIcité, qui reconnait un petit peu les actions qui sont réalisées dans le sens de la protection de l'environnement, l'abeille étant symboliquement une sentinelle de cet environnement, mais permettant d'évaluer la qualité de nos mesures en faveur de l'environnement. Et donc on avait commencé avec le niveau 2 étoiles qui s'appelle en fait le niveau 2 abeilles, et là nous passons désormais au niveau 3 qui est le niveau d'ailleurs le plus élevé : 3 abeilles. C'est à peu près d'ailleurs le niveau qu'a 19% des villes qui sont dans cette même démarche qu'on a, de labellisation APIcité, donc ce n'est pas neutre.

On est dans le top 20. Non, le top 5. Non, comment dire ? Les 20% qui font le plus d'efforts en tout cas. Qui ont le plus de mesures. Et on a pu passer de 2 abeilles à 3 abeilles grâce aux dernières mesures qu'on a mises en place, notamment depuis le début de ce mandat avec le permis de végétaliser, la végétalisation des cours d'école. Et étant donné qu'on va faire encore plus de choses avec la création de nouveaux parcs au cours de ce mandat, aussi avec la végétalisation de l'espace public, avec aussi le déploiement de la… comment elle s'appelle ? … la SCOP Ceinture verte aux portes de la métropole qui vont aussi faire en sorte qu'il y aura moins d'usages de produits phytosanitaires à nos portes. Sur les Côtes de Clermont aussi, on va continuer bien sûr, ma chère Christiane, à réussir grâce à l'ENS à récupérer des parcelles, à pouvoir les mettre en viticulture toujours bio évidemment, voire peut-être en arboriculture, mais en tout cas en faisant en sorte qu'aux portes Nord de la Ville de Clermont et au cœur de la métropole on n'ait pas de recours aux produits phytosanitaires pour de la production agricole. Donc on va continuer à aller dans ce sens. Il n'y a pas de 4 abeilles, mais en tout cas on devrait continuer sans souci à avoir ce label 3 abeilles qui reconnaît ce qui est fait par la Mairie et aussi d'ailleurs à la Métropole dans le sens de la protection de l'environnement.

Et à noter que l'on aimerait bien que l'Etat aussi fasse l'effort d'avoir des abeilles parce que quand on voit que l'Etat cherche à prolonger des autorisations de néonicotinoïdes qui sont cancérigènes et qui tuent les pollinisateurs dont on a besoin pour continuer à avoir la biodiversité, on aimerait bien que l'Etat arrête ces actions, d'ailleurs qui ont été reconnues illégales, de prolongation des néonicotinoïdes, et s'engage tout comme nous dans cette labellisation APIpays et non pas APIcité.

Merci.

M. le Maire :

Merci beaucoup pour ces précisions.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité.

COMMISSION 3 : Relations internationales – Vie universitaire et étudiante – Sport – Attractivité - Culture

30. Soutien à la vie étudiante et universitaire

M. le Maire :

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

31. Subvention exceptionnelle à Clermont Auvergne INP

M. le Maire :

Ne prennent pas part au vote : Monsieur AUSLENDER, Monsieur DUBREUIL, Monsieur MAQUAIRE-BEAUSOLEIL.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

32. Bourses aux athlètes de haut niveau

M. le Maire :

Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Adopté.

33. Subventions exceptionnelles à des associations sportives

M. le Maire :

Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Adopté.

34. Subventions d'équipement à des associations sportives

M. le Maire :

Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Adopté.

35. Subventions de fonctionnement à des associations sportives

M. le Maire :

Pas d'abstentions ? Pas d'oppositions ? Adopté.

36. Subventions exceptionnelles aux projets internationaux

M. le Maire :

Ne prennent pas part au vote : Madame LAVEST, Monsieur PILAUD, Madame BRIAT, Madame BRUANT, Madame JALICON, Monsieur BRENAS, tous membres de l'AGORA, de son conseil d'administration, soit au titre de la Ville ou de la Région.

Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Adopté.

37. Attribution de subventions exceptionnelles à des associations culturelles

M. le Maire :

Pas d'abstentions ? Pas d'oppositions ? Adopté.

38. Convention de prestations de Clermont Auvergne Tourisme pour la valorisation patrimoniale au titre de l'année 2023

M. le Maire :

Ne prennent pas part au vote : Mesdames DULAC ROUGERIE, LAVEST, BRIAT, BRUANT et Messieurs AUSLENDER, PILAUD, SABATIER et Monsieur DUBREUIL.

Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Adopté.

COMMISSION 4 : Petite enfance – Enfance – Jeunesse – Education – Vie associative – Politique de la ville et centres sociaux – Economie sociale et solidaire – Egalité des droits et lutte contre les discriminations – Accueil des nouvelles populations – Politique sociale – Solidarité – Inclusion – Santé publique

39. Subventions exceptionnelles Ville Apprenante UNESCO

M. le Maire :

Pas d'abstentions ? Pas d'oppositions ? Adopté.

40. Subvention à l'association Concordia

M. le Maire :

Pas d'abstentions ? Pas d'oppositions ? Adopté.

41. Soutien à la Vie Associative – Subvention sur Projet

M. le Maire :

Pas d'abstentions ? Pas d'oppositions ? Adopté.

42. Soutien à la Vie Associative – Subventions de Fonctionnement

M. le Maire :

Soutien toujours à la vie associative, mais cette fois c'est des subventions de fonctionnement.

Madame JALICON ne peut pas prendre part au vote parce qu'elle est à l'ASCOT. Eh oui Madame ! Mais vous le saviez. C'est bien.

Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Adopté.

43. Contrat de Ville 2023 – Programmation complémentaire

M. le Maire :

Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Adopté.

44. Convention d'objectifs et de moyens avec l'association Jeunesse et Horizons et subvention

M. le Maire :

Pas d'abstentions ? Pas d'oppositions ? Adopté.

45. Adhésion de la Ville de Clermont-Ferrand à l'association Internationale des Villes Educatrices

M. le Maire :

Pas d'abstentions ? Pas d'oppositions ? Adopté.

46. Subvention de fonctionnement à une association travaillant dans le domaine social

M. le Maire :

Pas d'abstentions ? Pardon ? Allez-y.

Est-ce qu'on peut donner le micro à Monsieur FAIDY ?

M. FAIDY :

Je vous remercie Monsieur le Maire.

Bien sûr nous voterons cette délibération, mais pour nous le Conseil municipal sera terminé. C'est la première fois depuis le début du Conseil de ce mandat que nous avons un Conseil municipal où on a autant de vœux nationaux, donc hors sujet, que de débats sur les sujets intéressant les Clermontoises et les Clermontois. Donc, nous, ce qui nous intéresse ici, c'est de parler des sujets ayant trait à la gestion de la municipalité, ce n'est pas de refaire ni le monde ni le pays. Il y a plein de sujets dont on aurait pu débattre : l'urbanisme, l'embolie de Clermont avec les travaux d'InspiRe, le TER métropolitain plus sûr, moins cher, plus rapide, plus écologique que le bus, et bien d'autres. La qualité de travail des agents.

Donc encore une fois, pour nous, le Conseil est terminé dès que nous aurons voté cette délibération, et je vous souhaite à toutes et à tous une belle soirée. Continuez votre théâtre sans notre public.

M. le Maire :

Alors attendez ! Attendez, attendez. Avant quand même… S'il vous plaît. D'abord je vais faire voter la 46 puisque vous m'avez « hop ! » et puis qu'on puisse bien faire ça. Donc 46, pas d'abstention ? Pas d'opposition ? Adoptée.

La deuxième chose, mais je vous laisse faire vos choix, le Conseil ne sera pas terminé puisqu'il y a les questions… en huis-clos, il y en a une, qui sont après les vœux dans l'ordre du jour.

Bon, je comprends que vous soyez gêné par les vœux nationaux, encore qu'un mouvement de l'école d'architecture, si vous voulez, elle est à Clermont. Puis je pourrais vous prendre d'autres exemples puisqu'une partie des conditions pour que les vœux soient adoptables, c'est qu'ils aient un lien avec le territoire. Donc je vous trouve un petit peu difficile. Mais vous m'autoriserez à vous dire que je conçois que plus le temps avance, plus ça devient difficile d'être pro-gouvernemental.

Intervenant non identifié :

Au dernier Conseil municipal, vous aviez déposé un vœu sur l'Ukraine quand même.

M. le Maire :

Et donc par contre… Je vais donner la parole à Monsieur BONY et à Monsieur BLONDEAU.

Moi, ce que je voulais dire en introduction de ces vœux, ce sont des vœux qui ont été pour l'essentiel déposés par l'ensemble des forces de beaucoup de partis ou mouvements, donc ce que j'aimerais c'est que chaque présentation et chaque explication de vote soit des plus réduites. C'est-à-dire que je n'ai pas vraiment besoin, à titre personnel, d'avoir l'explication de vote redondante de tous les groupes, de toute la majorité, à chaque fois pendant 20 minutes, parce que sinon on va passer autant de temps sur les vœux que sur le reste.

Alors Monsieur BONY, puis Monsieur BLONDEAU. Et ensuite on attaquera le débat sur les vœux, et je donnerai pour ce faire la parole pour le premier à Madame LAFAYE.

Monsieur BONY, allez-y.

M. BONY :

Oui, Monsieur le Maire.

Moi, je m'exprime aussi avant ces vœux puisqu'effectivement ce soir nous avons cinq vœux, donc je donnerai une position qui est commune à ces cinq vœux, et d'ailleurs qui est une position sur la forme et non sur le fond. Pourquoi ? Parce qu'effectivement nous assistons à une inflation de vœux, Conseil après Conseil, des vœux d'ailleurs, comme le nom l'indique, qui ont peu de force d'exécution, qui se réalisent assez peu. Et pour rafraîchir la mémoire à certains, je voudrais rappeler qu'au fond, ces vœux, ils traduisent la démonstration des partis politiques qui ne sont plus capables d'assurer des conférences de presse pour présenter leur posture politicienne à deux journalistes. Ainsi, ils se saisissent de l'opportunité d'un Conseil pour présenter leur idéologie. Or, cela n'a plus de sens. Ce long wagon de vœux à chaque Conseil, plus personne ne les lit, plus personne ne les écoute, et d'ailleurs plus personne n'y répond. Mais chacun estime que c'est le moment de faire connaître sa position.

M. le Maire :

Je pense que c'est quelqu'un d'extrêmement intelligent qui a dit ça.

M. BONY :

Je le pense aussi. Et je vais poursuivre parce que c'était lourd de sens et tellement clairvoyant.

M. le Maire :

Je n'arrête pas de vous dire que je suis lourd de sens et clairvoyant. Mais vous ne voulez pas me croire.

M. BONY :

Tous ces vœux dont la thématique est en dehors du champ de compétence relèvent donc du symbolique. Ces vœux ne font que renforcer la défiance des citoyens envers les politiques qui s'expriment sur des sujets sur lesquels ils n'ont aucun moyen d'action.

Alors effectivement ces propos vous font réagir mais ce sont vos propos, Monsieur le Maire. Vous les avez tenus dans l'enceinte du Conseil métropolitain du 10 novembre 2021. Ce qui serait donc vrai dans l'enceinte métropolitaine ne le serait plus dans celle du Conseil Municipal.

M. le Maire :

Ma position sur les vœux n'a jamais changé, tous mes collègues le savent, mais comme ils ne m'obéissent pas, ils en déposent sans arrêt.

M. BONY :

Très bien, très bien. Mais puisqu'elle n'a pas changé, et que vous l'aviez dit vous-même, vous avez donc décidé ce soir de transformer le Conseil Municipal en conférence de presse, nous vous laissons en chef local de la NUPES tenir votre conférence de presse.

C'est pourquoi nous ne participerons pas non plus à cette mascarade des vœux et quittons ce Conseil qui dès lors n'en est plus un.

M. le Maire :

Juste, je vous rappelle… D'abord, moi j'ai toujours assumé cette position sur les vœux, donc c'est la mienne, elle est connue et je n'ai pas pour habitude de me dédire. Et mes collègues savent que je leur répète ça même dans les réunions internes où vous n'êtes pas là. Donc ils ne sont pas surpris. Première chose. Deuxième chose, je vous fais la même remarque, le Conseil n'est pas terminé. Il y a un huis-clos. Mais les gens qui sont concernés par le huis-clos apprécieront. Troisièmement, j'ai souvent l'impression quand même, Monsieur BONY, je vous le dis, c'est à titre personnel, qu'il se cache derrière ça une envie quand même assez récurrente de rentrer plus tôt chez vous ou d'aller boire des coups sur les terrasses de bistrot, ce qui, vous verrez, vous gagnez 15-20 minutes à peine. Enfin dernier point, je ne suis pas le chef de la NUPES, et je ne voudrais pas que vous mettiez Madame MAXIMI en énervement, parce que la NUPES, c'est un truc où il n'y a pas de chef. J'ai bien répondu ?

Monsieur BONY. Redonnez-lui la parole, allez-y. Deux secondes. Parce que nous, on l'écoute. Après il va s'en aller mais on l'aura écouté.

M. BONY :

Juste pour répondre. Ne vous inquiétez pas, on va vous laisser tranquille, vous allez pouvoir tenir votre conférence de presse sur les sujets nationaux.

M. le Maire :

Vous l'avez déjà dit, ça.

M. BONY :

Non, je veux répondre à vos attaques. Monsieur BIANCHI, vous nous accusez de prendre un prétexte pour rentrer plus tôt. Je trouve ça quand même un peu déplacé de votre part quand en Conseil métropolitain, passé midi, il n'est plus possible d'en placer une parce que vous avez faim. Alors excusez-nous, vous faites l'ordre du jour de ce Conseil Municipal. Avant un huis-clos effectivement, vous nous imposez votre conférence de presse, nous sommes désolés, nous n'avons aucunement envie d'y participer.

M. le Maire :

Vous n'avez aucun respect pour les choses sacrées, Monsieur BONY. Ça, c'est votre côté non humain en fait, vous n'avez aucun respect des choses sacrées.

Allez, on va passer aux vœux, Madame LAFAYE allez-y.

En plus ce n'est pas bien d'avoir dit conférence de presse parce que les journalistes voulaient partir boire un coup avec vous et ils sont obligés, comme vous avez dit que c'était une conférence de presse, de rester. Vraiment !

Allez-y, Madame LAFAYE.

IV. QUESTIONS DIVERSES

V. VOEUX

48. Vœu de soutien aux propositions du réseau des Missions Locales relatives à « France Travail » présenté par les groupes des élus socialistes et apparentés, communistes et citoyens, Génération.s, Europe Ecologie Les Verts

Mme LAFAYE :

Désolée pour les collègues journalistes du coup.

Je laisse le temps à mes collègues de partir, je ne voudrais pas les choquer en abordant des sujets qui visiblement ne les concernent pas.

Bien. Ce vœu est présenté par les groupes socialistes et apparentés, communistes et citoyens, Génération.s, Europe Ecologie Les Verts. Désolée pour mes collègues de la Métropole, il y aura probablement quelques redites.

Pour rappel, le candidat à l'élection présidentielle Emmanuel MACRON avait pour promesse de campagne de transformer Pôle Emploi en France Travail avec pour ambition de créer un guichet unique entre les différentes instances et collectivités qui participent à l'accompagnement des chômeurs, et donc de réformer le service public de l'emploi dont font partie les Missions locales, mais également les Départements avec la compétence du RSA, la Région avec la formation, la compétence de la formation professionnelle. Fin 2022, les Missions locales ont participé à toutes les concertations menées par Thibaut GUILLUY, haut-commissaire à l'emploi et à l'engagement des entreprises en charge de ce rapport France Travail, à savoir que depuis mars 2022, le gouvernement a mis en concurrence les Missions locales et Pôle Emploi en confiant à ces deux opérateurs la gestion du Contrat d'Engagement Jeune, un dispositif d'aide à l'insertion des jeunes qui a remplacé la Garantie Jeunes à l'époque mise en place par le seul opérateur Mission locale, avec bien évidemment des objectifs quantitatifs à réaliser, mais sans avoir les mêmes moyens.

Cette mise en concurrence a par ailleurs été dénoncée dans le rapport que l'IGAS a sorti en fin de semaine dernière. Une mise en concurrence contreproductive qui complexifie l'accompagnement des jeunes et qui génère des non-recours. Je rappelle qu'une des forces aujourd'hui de la qualité d'accompagnement des Missions locales qui ont pour employeur des élus locaux, c'est de connaître bien le territoire, les acteurs et actrices économiques, les partenaires sociaux. C'est par exemple travailler avec le CIDFF sur les questions d'égalité et de citoyenneté, avec le SMTC sur les questions du transport, avec le CHU Gabriel Montpied sur la santé mentale des jeunes, avec les entreprises présentes sur notre territoire, que ce soit une grande entreprise comme Michelin, une plus petite comme la boulangerie Le Pistore, preuve en est que ça touche quand même les Clermontois et les Clermontoises, même si ça en dépasse certains.

En 2018, le Président Emmanuel MACRON avait déjà tenté de faire absorber les Missions Locales par Pôle Emploi, en vain, puisque les élus locaux et parlementaires de gauche comme de droite avaient fait bloc. Nous allons une nouvelle fois avoir besoin de leur soutien dans l'intérêt des jeunes. J'ai par ailleurs déjà pu échanger avec le sénateur Jean-Marc BOYER, avec la députée Marianne MAXIMI, et très prochainement avec la députée Christine PIRES-BEAUNE. Je sais pouvoir compter sur leur soutien et je les en remercie.

Le 20 avril dernier, ce fameux rapport France Travail est sorti. Il nous inquiète à plusieurs niveaux. En premier lieu, on assiste donc… alors pas une fusion dans un premier temps, en tout cas une mise sous tutelle déguisée des Missions Locales par Pôle Emploi. La question des élus locaux à la présidence des Missions Locales ne sont pas cités, ni en tant que responsables, ni en tant qu'employeurs, ni même au niveau du pilotage. Les animations régionales ne sont pas non plus citées. Quid de leur avenir ? L'échelon local est maintenant un seul échelon opérationnel de la mise en œuvre des orientations stratégiques et financières qui seront décidées par les échelons supérieurs. On nous parle également d'une harmonisation des pratiques et la création de France Travail Académie qui risque à terme de faire disparaître la spécificité des pratiques en Missions Locales. Je le rappelle à chaque fois que j'en ai l'occasion mais nous n'avons pas le même métier quand on travaille en Mission Locale et quand on travaille à Pôle Emploi. Une nouvelle fois je ne dénigre absolument pas le travail réalisé en agences Pôle Emploi mais nous n'avons simplement pas le même.

On nous parle enfin d'animation par bassin d'emploi. On se questionne un petit peu sur ce que ça veut dire, quel découpage concrètement cela va engendrer. La question du numérique est aussi très présente, et même si le numérique est nécessaire, cette question tient ici une place très importante quant à l'inscription, à l'accueil et au diagnostic effectué par les professionnels. Une place même trop importante quand on sait que 13 millions de Français et de Françaises sont en situation d'illéctronisme. On ne tient dans ce rapport absolument pas en compte la participation active des usagers dans leur parcours d'insertion. Enfin, il est fait état de bornes tous les 5 à 10 kms pour s'inscrire. Est-ce donc cela que nous allons proposer aux jeunes en besoin d'accompagnement, une inscription sans lien humain pour leur indiquer s'ils doivent aller voir Pôle Emploi, la Mission Locale ou Cap Emploi ? Triste projet pour notre société et pour notre jeunesse que nous tenons là.

Je rappelle que ce vœu sera aussi voté dans d'autres EPCI, dans d'autres communes. Je sais que beaucoup d'autres vœux suivent, donc je ne vous fais pas état des cinq propositions que vous avez lues, qui ont déjà été votées par le Bureau National de l'Union Nationale des Missions Locales. Et je vous demande bien évidemment de voter en faveur de ce vœu.

Je vous remercie.

<u>M. le Maire</u> :

Merci beaucoup Madame.

S'il n'y a pas de demande d'intervention, je pense qu'on a eu en plus ce débat à la Métropole, je vous propose de mettre aux voix. Ce qu'on va faire, c'est qu'on va peut-être lever les mains, ça ira plus vite.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

Je vous remercie.

Il y a des absents, des NPPV, je ne sais pas comment vous voulez les qualifier, mais en tout cas c'est la majorité absolue des présents.

Nous en venons au deuxième vœu et je donne immédiatement la parole à Pierre MIQUEL. C'est le vœu au gouvernement sur le recul de l'âge de la retraite.

49. Vœu : appel au gouvernement de ne pas appliquer la loi sur le recul de l'âge de départ à la retraite et l'augmentation de la durée de cotisation présenté par les groupes Communistes et Citoyen, Socialiste et Apparentés, Génération.s, Clermont en Commun-France Insoumise, Europe Ecologie Les Verts

M. MIQUEL :

Oui, mesdames et messieurs, ce vœu est présenté par les groupes Communistes et Citoyen, Socialiste et Apparentés, Génération.s, Clermont en Commun-France Insoumise, Europe Ecologie Les Verts.

Ce vœu s'inscrit dans les mois de mobilisation sociale, une mobilisation inédite que nous connaissons depuis notamment la première journée d'action interprofessionnelle du 19 janvier, une mobilisation très forte sur les retraites.

Ça ne vous aura pas échappé : lundi 1er mai, ce lundi, on a eu des défilés et des cortèges historiques partout en France, particulièrement aussi dans le Puy-de-Dôme avec 6 lieux de manifestation dont le plus important évidemment à Clermont-Ferrand, rassemblant plus de 20 000 manifestants. Cette mobilisation, qui ne faiblit pas, elle témoigne de plusieurs aspects de revendications. La première, c'est de sortir du déni démocratique opéré par l'exécutif depuis plusieurs semaines, et aussi l'insatisfaction complète du rendu du Conseil Constitutionnel qui valide la procédure législative alors qu'il y a beaucoup à dire. Et en même temps le rendu aussi du Conseil Constitutionnel encore avant-hier qui met un coup d'arrêt à la proposition de référendum qui permettrait de sortir par le haut d'une crise à la fois démocratique mais aussi d'une crise sociale très grave car aujourd'hui, s'il y a autant de personnes aussi qui se mobilisent, c'est parce que la vie au quotidien est très dure et que cette réforme des retraites injuste, inefficace et régressive, elle va continuer de rendre plus catastrophique la vie des travailleurs dans le pays.

C'est le fond de ce vœu. Un vœu aussi qui se veut un soutien des élus qui ne vivent pas en dehors de la population et qui ne vivent pas déconnectés de ce qui se passe, des élus de cette assemblée municipale pour continuer à mettre la pression vis-à-vis de l'exécutif et requérir auprès du gouvernement et du Président de la République de sortir de cette impasse démocratique avec donc la proposition d'un référendum notamment mais aussi de ne pas mettre en application cette loi.

Je vous remercie.

M. le Maire :

Merci beaucoup.

On ne fait pas de débat, je vous remercie. De toute façon on connaît nos positions.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adopté à l'unanimité.

Le vœu n°3. Cette fois c'est Monsieur VIGIGNOL, je crois. Ou Monsieur MAQUAIRE. En tout cas à deux voix, c'est ce qu'on me dit. Mais vous allez faire ça vite.

50. Vœu de soutien aux étudiants et au personnel de l'Ecole d'Architecture de Clermont-Ferrand déposé par les groupes EELV, Génération.s,, Socialiste et Apparentés, Communistes et Citoyen, Clermont en Commun-France Insoumise

M. VIGIGNOL :

Je vais présenter le vœu pour tout le monde en fait.

Il s'agissait quand même d'un vœu sur l'Ecole d'Architecture de Clermont, donc il me semble un vœu assez local, mais bon.

Depuis le 3 février dernier, une grève étudiante est en cours à l'Ecole d'Architecture de Clermont-Ferrand… je vous présente ce vœu, pardon, pour l'ensemble des groupes présents actuellement dans le Conseil. Les enseignants, le personnel administratif et 650 étudiants manifestent leur inquiétude quant au manque chronique de moyens dont souffrent les écoles d'architecture en France, constat partagé par le gouvernement qui s'était engagé en 2018 dans des mesures de rééquilibrage financier au profit de ces établissements, engagement non tenu à ce jour. J'y reviendrai. Ce mouvement est désormais national puisqu'à côté de Clermont-Ferrand se trouvent désormais les écoles de Rouen, Paris Belleville, Paris La Villette, Grenoble ou Bordeaux. A l'image des mobilisations contre la réforme des retraites ou pour l'inaction climatique, le gouvernement ignore ces revendications et n'offre aucune perspective à ces établissements. De fait, les ministères de la Culture et de l'Enseignement Supérieur restent sans réponse, ce qui n'est plus tout à fait vrai et j'y reviendrai, malgré les difficultés encore accrues par l'explosion des coûts de l'énergie pour ces écoles.

Donc profession pourtant essentielle à la transition écologique via notamment les nouveaux modes constructifs et la réduction des consommations d'énergie des bâtiments qui, rappelons-le, pèsent pour 30% dans les émissions de gaz à effet de serre, l'architecte n'est pas suffisamment reconnu en termes de moyens apportés à sa formation.

On peut également signaler qu'avec 35% d'étudiants boursiers, ça surprend souvent, et un recrutement ouvert aussi bien aux bacheliers généraux qu'aux bacheliers technologiques et professionnels, c'est une particularité de notre école d'architecture, l'ENSACF Clermont est un lieu de formation confronté à la précarité étudiante et donc au nécessaire effort d'accompagnement et de solidarité pour la réussite de chacun. L'ENSACF Clermont est également une source d'inspiration pour notre territoire. Associée directement à différentes réflexions en cours sur l'écologie urbaine de la Ville et de la Métropole, auxquelles d'ailleurs certains d'entre nous participent régulièrement, au travers de ses enseignants chercheurs et de ses étudiants, cette école nous procure à nous, élus locaux et municipaux, des clés essentielles pour penser et construire la ville de demain.

Je précise simplement qu'entre-temps la Ministre de la Culture a fait un courrier à l'adresse des écoles d'architecture pour débloquer des fonds d'urgence et notamment soutenir la demande d'aménagement d'un restaurant universitaire au sein de l'Ecole d'Architecture de Clermont, donc je fais un peu le… je remplace Alexis BLONDEAU, comme il n'est pas là je me fais un peu le porte-voix du gouvernement aussi quand même, histoire de créer du débat, mais pour autant ces moyens restent encore insuffisants et méritent d'être véritablement mis en œuvre et traduits d'effets.

Et donc le Conseil Municipal de la Ville de Clermont se déclare solidaire de ce mouvement et demande à l'Etat de respecter ses engagements et de donner à cet établissement les moyens nécessaires à son développement.

Merci à tous.

M. le Maire :

Merci beaucoup.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adopté à l'unanimité.

Vœu n°4. Cette fois, Monsieur COSKUN. Je vous laisse la parole pour présenter au nom de tout le monde.

51. Vœu pour la garantie d'accès aux soins dans tous les territoires déposé par les groupes Clermont en Commun-France Insoumise, Génération.s, Communistes et Citoyen, Socialiste et Apparentés, Europe Ecologie Les Verts

M. COSKUN :

Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Avant de présenter le vœu quand même, je ne peux pas laisser passer dans cette assemblée des propos traitant le débat démocratique de mascarade. Je trouve ça inacceptable et je condamne fermement ces propos. Quel que soit le bord, on ne peut pas traiter le débat démocratique, je veux l'exprimer ici parce que c'est la démocratie sinon ça devient autre chose. Je sais très bien que la droite n'aime pas du tout le débat démocratique, c'est pour ça que nous vivons une crise démocratique dans ce pays. Et une crise sociale bien entendu également.

En ce qui concerne le vœu, je vais raccourcir sa présentation à ce stade vu le contexte.

Problème connu depuis des dizaines d'années, la désertification médicale ne cesse de s'accroître. Des quartiers entiers de notre ville sont aujourd'hui dépourvus de médecins généralistes et la plupart des praticiens n'acceptent plus de nouveaux patients. Privés d'un accès à un médecin généraliste, beaucoup de patients doivent se tourner vers le service des Urgences des hôpitaux. La seule réponse publique a été d'en augmenter le prix des tickets modérateurs, ce qui a pour effet d'augmenter bien entendu des difficultés d'accès aux soins. Face à cette pénurie de professionnels, les collectivités territoriales sont placées dans une situation de concurrence inacceptable au profit des communes les mieux dotées et au détriment de toutes les autres. Des avancées notables pour lutter contre cette situation sont présentées dans un projet de loi transpartisan aujourd'hui. Donc nous attendons qu'il soit mis en débat à l'Assemblée nationale au plus vite possible.

Afin de garantir l'accès aux soins pour ses habitants, je vous invite à voter le vœu présenté au Conseil et j'arrête.

Merci beaucoup.

M. le Maire :

Merci Monsieur COSKUN.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adopté.

Madame MAXIMI, je vous donne la parole pour le dernier vœu.

52. Vœu pour le blocage des prix de l'énergie et la création d'un service public de l'énergie déposé par les groupes Clermont en Commun-France Insoumise, Génération.s, Communistes et Citoyen, Socialiste et Apparentés

Mme MAXIMI :

Oui, merci.

Donc c'est un vœu pour le blocage des prix de l'énergie et la création d'un service public de l'énergie.

Depuis des mois, on le sait toutes et tous, le prix de l'énergie est soumis à une inflation démesurée qui est la conséquence directe des politiques de libéralisation de l'énergie. Conséquence à la fois pour nos concitoyens mais aussi pour les collectivités, et donc ça donne des répercussions qui sont désastreuses au quotidien, désastreuses pour nos concitoyens sur leur vie quotidienne à savoir se nourrir, se chauffer, s'éclairer, toutes les choses de la vie importantes, et pour les collectivités on le sait avec des missions qui sont indispensables et qui sont mises en danger, des services publics locaux qui sont complètement menacés dans certaines collectivités et un impact sur le budget qui est de plus en plus important. Les coûts de production de l'énergie n'ont pas augmenté, donc on sait bien que cette situation est due à la spéculation et aux politiques de libéralisation qui ont montré évidemment leur échec.

Ce vœu propose évidemment de passer le service public de la production et de la distribution de l'énergie, de bloquer les prix du gaz et de l'électricité et la mise en place d'un fonds d'urgence pour les collectivités et les particuliers victimes en première ligne. On y parle aussi d'accélération évidemment de la bifurcation énergétique qui est nécessaire.

Je voulais juste remettre dans un contexte qui est un peu particulier, un peu nouveau suite à hier, à l'Assemblée nationale, où il y a eu un texte qui a été adopté dans le cadre de la niche parlementaire du groupe GDR, un texte de la NUPES pour ses 1 an et qui vise à lutter contre le démembrement d'EDF, à remettre des tarifs réglementés pour les collectivités, les EPCI, pour les bailleurs sociaux et pour les TPE. Donc c'est quand même une grande, grande avancée sur la question énergétique. Voilà. Mais ça n'empêche pas d'adopter ce vœu, parce que le temps que ce texte fasse son chemin législatif avec les barrages qui vont encore se dresser devant lui, je vous invite à voter ce vœu ensemble.

M. le Maire :

Merci Madame.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Formidable.

Ah ! Madame BRIAT, vous voulez dire un mot ?

Mme BRIAT :

Après le vote.

M. le Maire :

Le vote est terminé donc je vous donne la parole.

Mme BRIAT :

Alors je voulais intervenir, je ne l'ai pas fait avant que la droite ne quitte cette assemblée, mais je voulais rappeler quand même quel était le champ d'application des vœux. Alors en quelques mots. Le Conseil Municipal peut émettre des vœux à caractère politique ou sur des objets qui relèvent de la compétence d'autres personnes publiques dès lors qu'ils présentent un intérêt local. C'est-à-dire dès lors qu'ils ont une conséquence sur l'intérêt local. L'objectif est d'interpeller l'opinion sur les questions d'actualité, de manifester un point de vue ou de peser dans un débat. Voilà. Parce que, en fait, si c'était une question purement locale et de la compétence du Conseil Municipal, ce sont des propositions et l'exécutif travaille en commission soit pour apporter des modifications ou soit pour créer effectivement un point qui était défaillant. Donc on était tout à fait dans le champ d'application.

M. le Maire :

Merci de ces précisions. Vous auriez pu d'ailleurs, Madame BRIAT, les donner tout à l'heure.

Mme BRIAT :

Je n'avais pas envie d'animer les débats.

M. le Maire :

Il semble que nos amis de droite aient besoin de temps en temps de cours de droit administratif.

Alors nous en venons au huis clos. Donc, d'une part, je vous demande si vous êtes d'accord pour voter le huis clos ? Vous le votez à l'unanimité.

Je remercie nos amis journalistes et collaborateurs de former maintenant le dernier carré du public de nos débats. Peut-être me faire signe quand les caméras ont bien été coupées ? Super. Merci à nos amis de la régie. Merci Cognacq-Jay… vous n'étiez pas nés… J'ai dit merci Cognacq-Jay ! Eh oui, elle n'était pas là…

VI. HUIS CLOS

47. Remise gracieuse des pénalités de retard assorties aux prélèvements en matière d'urbanisme

M. le Maire :

Le huis clos porte sur une délibération de remise gracieuse en matière de prélèvements sur l'urbanisme. Je soupçonne que vous l'avez tous vue.

Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Adopté.

Avant de nous séparer, j'aurais dû le dire, j'ai été idiot. J'aurais dû le dire au départ de la droite mais on va quand même les recontacter. Je rappelle que le 9 juin, vous serez convoqués à 18h. Ne vous trompez pas. Parce que c'est juste un vote sur les listes des grands électeurs. Donc mettez le bien dans votre agenda. 9 juin, 18h. On ressaisira les deux oppositions qui sont parties.

Bon week-end à tous. Et n'oubliez pas le 8 mai, lundi.

La séance est levée à 21h00.

Le Maire, La Secrétaire de séance,

Olivier BIANCHI Wendy LAFAYE